



## NUMÉRO 157

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2013

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2013.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération GPSO.

#### QUESTIONS ORALES P.4

1 - Election d'un adjoint au Maire. **P.7**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

2 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal. **P.8**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

3 - Approbation de la gouvernance transitoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour la période allant du 1er janvier 2014 jusqu'à l'installation du conseil de communauté suivant les élections des conseillers municipaux et des délégués communautaires. **P.10**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

4 - Approbation de la gouvernance définitive de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest à compter de l'installation du conseil de communauté suivant les élections des conseillers municipaux et des délégués communautaires. **P.10**

5 - Réforme des rythmes scolaires – Communication. **P.12**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Autorisation donnée au Maire pour signer avec les communes avoisinantes de Boulogne-Billancourt toute convention de réciprocité de prise en charge des frais de restauration, d'études dirigées et de classes de découvertes des enfants de ces communes scolarisés dans des classes spécialisées des écoles publiques de Boulogne-Billancourt et des enfants bouloonnais scolarisés dans ces mêmes classes des écoles publiques des communes avoisinantes. **P.13**

7 - Rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable. **P.14**

#### COMMISSION DES FINANCES

8 - Vote du Budget Primitif 2013 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs – Attribution de subventions de fonctionnement – Remises gracieuses – Modalités de reversements des taxes funéraires au CCAS et au centre de long séjour Les Abondances. **P.18**

#### COMMISSION DES FINANCES

9 - Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2013. **P.31**

#### COMMISSION DES FINANCES

10 - Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – Définition de la politique d'endettement – Délégation au Maire pour l'exercice 2013 et prorogation jusqu'à la fin du mandat. **P.32**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Prestations d'entretien ménager et nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux – Appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant. **P.33**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Démolition et aménagement du terrain de l'ancienne halle du 26, rue de Sèvres – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA) – Autorisation. **P.34**

13 - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur les comptes et la gestion de la SAEM Val de Seine Aménagement. **P.37**

#### COMMISSION DE L'URBANISME ET DE TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

14 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale N° 8 – Année 2012 – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique. **P.39**

## COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

**15** - Avis de la Ville sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). En pièce jointe le C.D. **P.43**

Commission des affaires générales et sociales et commission des finances

**16** - Personnel Communal - Mesures Diverses. **P.45**

## COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**17** - Principe de renouvellement de la délégation du service public d'enlèvement et de mise en fourrière de véhicules. **P.46**

## COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**18** - Organisation et mise en œuvre de classes de découvertes – Autorisation donnée au maire pour signer les marchés. **P.46**

## COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

**19** - Manifestation 'Grand Paris à la belle étoile - Boulogne-Billancourt - Parc Rothschild - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de parrainage avec la société Michel et Augustin. **P.47**

### Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com)

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille treize, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante-neuf pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 5 avril 2013.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 49

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme Béatrice BELLIARD, MM. Henri RICARD, Guy-René BAROLI, Mmes Ségolène MISSOFFE, Christine BRUNEAU, MM Pascal LOUAP, Gauthier MOUGIN, Mmes Marie-Anne BOUEE, Marie-Laure GODIN, MM. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Michel AMAR, Léon SEBBAG, Mmes Rim FATHALLAH, Michèle MONTIES, Marie-France DE ROSE, M. Philippe TELLINI, Mme Isaura de BEAUVAL, M. Claude GALLANT, Maires-Adjointes, Mmes Nathalie BILLARD, Sylvie ROUGNON, M. Frédéric MORAND, Mme Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Béatrice de VILLEPIN, M. Vincent GRAFFIN, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, Mmes Sandy VETILLART, Céline SICARD, M. Pierre DENIZIOT, Mme Adèle BA, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Sylvia BONDOUX, MM. Pierre-Antoine MATHIEU, Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, MM. Jean-Michel COHEN, Eric VINCENT, Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, MM. Guillaume GARDILLOU, Mathieu BARBOT, Marc FUSINA, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Michel TISSEYRE, Mmes Martine EVEN, Agnès BAUCHE, Rosaline LAUREAU.

EXCUSES REPRESENTES : 6

Mme LORBER qui a donné procuration à M. COQUEBERT de NEUVILLE

M. PAPILLON qui a donné procuration à M. LOUAP

Mme RASSAM qui a donné procuration à Mme GODIN

M. FOURNIER qui a donné procuration à Mme KLEIN

Mme SHAN qui a donné procuration à M. TISSEYRE

Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE

A vingt-deux heures trente-cinq, M. ASKINAZI a donné procuration à M. VINCENT (après le vote du point n°11) ; à vingt-trois heures vingt-cinq, M. FOURCADE a donné procuration à Mlle CARDETAS (après le vote du point n°14) ; à vingt-trois heures trente, Mme VOUETTE a donné procuration à Mme EVEN (après le vote du point n°14).

Mme SICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

### **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2013.**

#### **M. BAGUET**

Y a-t-il des questions sur le procès-verbal de la séance du

21 février ? Il n'y en a pas.

#### **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

### **COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

#### **M. BAGUET**

Nous avons oublié de faire des photocopies. Nous allons donc vous distribuer rapidement le document. L'actualité communautaire ne contient rien d'exceptionnel. Dans ce document, sont surtout présentés les travaux réalisés à Boulogne-Billancourt, qui nous intéressent dans le cadre de la convention que nous avons conclue avec GPSO et dans le cadre des fonds de concours que nous évoquerons tout à l'heure dans le cadre de l'examen du budget avec Madame LAVARDE.

Ensuite, nous faisons un point sur le projet de schéma régional de cohérence écologique SRCE, un schéma régional de plus qui a été évoqué longuement au niveau communautaire. Le document fait état en outre d'un rapport sur la situation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest en matière de développement durable. Nous verrons tout à l'heure le volet bouloonnais avec Madame BRUNEAU et Monsieur GRAFFIN. Est évoqué également le PLH, après avis de la Commission. Il serait intéressant de communiquer aux conseillers communautaires le document accompagnant le PLH. C'est un document très complet et très intéressant, avec des chiffres ville par ville et globaux. Je vous invite à prendre connaissance de ce document dont tout le monde s'est félicité. Le document reprend aussi des informations concernant l'opération Habitat qualité sur Boulogne-Billancourt. Il s'agit là de la poursuite de l'opération lancée par la CAVDS en 2010 et qui concerne, de mémoire, 43 immeubles sur Boulogne-Billancourt et 17 à Sèvres.

Y a-t-il des questions sur le point d'activité communautaire ? Oui, Madame EVEN.

#### **Mme EVEN**

Ceux qui ne sont pas conseillers communautaires pourraient aussi bénéficier de ces documents.

#### **M. BAGUET**

C'est ce que je viens de dire, Madame.

#### **Mme EVEN**

Vous avez précisé « les conseillers communautaires ».

#### **M. BAGUET**

Je parlais de tous ceux qui ne sont pas conseillers communautaires. Nous nous sommes mal compris, mais je suis bien d'accord avec vous.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

Les nuisances sonores et les problèmes de voisinage constituent une source de conflits, de souffrances, mais aussi de santé publique pour nos concitoyens notamment ceux habitant des centres très urbanisés comme notre ville.

Tout un chacun peut se sentir désarmé lorsque confronté à des troubles permanents du voisinage, soirées festives, éclats de voix, tirage de meubles, aboiements de chiens, terrasses de cafés bruyantes et que malgré des discussions, rien n'avance. Appeler la police demeure, alors, le dernier recours, lequel, très souvent, ne règle que momentanément le problème.

C'est pourquoi la ville de Toulouse a mis en place un office de la tranquillité en partant du postulat qu'un conflit peut s'éviter par le dialogue.

Ainsi, lorsqu'une personne appelle ce service, un opérateur lui répond en essayant de résoudre le problème ou à défaut le transmet à un médiateur qui intervient sur des sujets comme les nuisances sonores ou les problèmes de voisinage. L'objectif est d'installer un dialogue entre les différentes parties pour apaiser le conflit et trouver un compromis. Ce n'est que face à des difficultés avérées que les médiateurs peuvent faire appel aux services de police.

Cet outil a démontré son efficacité. Deux conflits sur trois sont définitivement réglés.

Ne pensez-vous pas que la mise en place de ce dispositif dans notre ville serait de nature à améliorer le quotidien de nombre de nos concitoyens ?

Je vous remercie.

### REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Mon cher collègue,

Vous avez souhaité attirer l'attention du Maire sur les troubles sonores et de voisinage, qui représentent, et je vous rejoins, une nuisance pour les Boulonnais subissant ces désagréments.

Vous préconisez, à l'instar de la ville de Toulouse, la mise en place d'un dispositif appelé Office de la tranquillité.

Il m'est agréable de vous dire que les différentes missions assurées par l'Office de la tranquillité de Toulouse en termes de respect de l'espace public, de respect entre citoyens sont déjà toutes assurées par les services de la Ville et de GPSO, sous un autre nom, j'en conviens.

De son côté, la Police municipale intervient systématiquement sur la base de l'arrêté municipal relatif à la réglementation

sur le bruit rédigé en 2000. Après chaque appel d'un riverain, elle développe l'aspect médiation de ses interventions.

Ainsi, les policiers municipaux lors de leur première intervention, sauf lorsque la situation ne le permet pas, instaurent le dialogue avec les fautifs, sans verbaliser, dans un but, là encore, de médiation et de prévention.

Dès la prise de l'appel téléphonique, conjointement au déclenchement de l'intervention des policiers municipaux, il est demandé au plaignant d'être le plus précis possible sur l'origine de la nuisance.

C'est ainsi que pour l'année 2012 les agents de la Police municipale sont intervenus à de très nombreuses reprises :

- Tapages nocturnes : 640 interventions qui ont donné lieu à 574 avertissements et 66 procès-verbaux.
- Tapages diurnes : 95 interventions qui ont donné lieu à 83 avertissements et 12 procès-verbaux.
- Nuisances sonores (chantiers, bricolage, voisinage, etc.) 264 interventions qui ont donné lieu à 247 avertissements et 17 procès-verbaux.
- Les rassemblements bruyants : 4 062 interventions ou actions de surveillance en des lieux signalés qui ont donné lieu à 176 avertissements ou évacuations et à 33 procès-verbaux.

Pour les différends de voisinage liés aux bruits de vie (bruits d'impact, bruit d'appareils ménagers, etc.) qui ne relèvent pas des tapages, les agents invitent les requérants à engager une action auprès des conciliateurs de la Maison du droit de Boulogne-Billancourt. La Maison du droit, qui accueille plus 900 personnes par mois, permet en effet aux Boulonnais de bénéficier, parmi bien d'autres prestations, des services gratuits de quatre conciliateurs de justice rattachés au Tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt. Les litiges de voisinage ou pour nuisance sonore font partie de leur domaine d'intervention.

Il convient également de rappeler les actions de médiation qui existent sur le territoire de notre commune, j'évoque ici les missions exercées au sein des quartiers du Pont de Sèvres et des squares de l'Avre et des Moulineaux, qui sont désormais connues et reconnues de tous.

Il va de soi que ces actions sont appelées à être maintenues, voire développées ; notre objectif, tout comme vous, étant de permettre à chaque Boulonnais de trouver la tranquillité et la sécurité qu'il est en droit d'attendre.

### QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Comme le démontrent les interventions des boulonnais lors des rencontres de quartiers ou sur le stand des élus, l'incapacité à maintenir une ville propre marquera très certainement un des échecs de votre mandat.

Notre ville est sujette régulièrement aux abandons d'objets

encombrants sur les trottoirs, aux déjections canines qui jonchent nos trottoirs, aux incivilités quotidiennes qui se traduisent par des mégots de cigarettes écrasés sur le sol ou encore par des débris jetés avec désinvolture sur la voie publique.

Les façades des immeubles ainsi que les équipements publics sont autant d'espaces propices à l'affichage sauvage permanent : il en est ainsi des poteaux qui jalonnent l'avenue Jean Jaurès sur lesquels les participants à la manifestation contre le mariage pour tous se sont adonnés à cet exercice illégal en couvrant les poteaux de stickers qui sont encore aujourd'hui, deux mois après, visibles de tous. La Municipalité ayant encouragé à sa façon ces dernières manifestations (départ de car devant la Mairie avec un fonctionnaire dédié à l'accueil des participants, photo de groupe réalisé sur le parvis de l'hôtel de ville le 23 mars dernier), on aurait pu espérer que tout soit mis en œuvre pour effacer au plus vite les stigmates laissés par les manifestants en restaurant un espace public propre. A ce jour, il n'en est rien.

Pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Maire, eu égard aux sommes engagées, votre plan d'action durant les derniers mois de votre mandat afin de rendre une ville propre aux Boulonnais ?  
Je vous remercie.

## **M. BAGUET**

Merci, Monsieur TISSEYRE, je vous remercie pour la nuance de votre jugement. Tout le monde sait que c'est le Maire seul qui salit la ville. Madame BELLARD va vous répondre.

## **RÉPONSE DE MADAME BEATRICE BELLARD A LA QUESTION ORALE POSEE MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE**

Mon cher collègue,  
Vous m'interrogez sur la propreté de notre ville et sur les moyens mis en œuvre au cours des prochains mois.

L'appréciation du niveau de propreté d'une ville correspond au ressenti de sa population, des usagers, des personnes de passage. Dans nos villes, la propreté est étroitement liée au comportement des habitants et des usagers, au niveau d'activité et de la fréquentation de la ville mais aussi à la configuration de la voirie, de l'espace public, du bâti, et enfin aux chantiers en cours et Dieu sait s'il y en a sur notre ville.

Un premier plan propreté a été mis en place en 2009, avec la création de Grand Paris Seine Ouest, mais de façon insuffisante. Un second plan en 2011 a renforcé ces premières actions. Encore aujourd'hui, il a été décidé de renforcer les actions par une mise sur table de 1,5 million d'euros, s'ajoutant au million d'euros débloqué en 2011.

Les exemples précis de ce renforcement de l'action, ce sont 11 nouveaux tricycles électriques, ce sera une collecte supplémentaire de gravats (deux par semaine au lieu d'une), ce seront douze agents supplémentaires pour l'équipe des balayeurs, ce seront six inspecteurs de l'espace public de GPSO enfin habilités

à dresser des procès-verbaux.

En complément d'information, il me paraît important de vous dire que j'ai participé cette semaine à la première journée européenne de la propreté urbaine qui se tenait sous l'égide de l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU). Le constat fait par le Pays de Galles, Londres, Bruxelles, les Pays-Bas, Berlin était absolument identique à notre constat. Je suis au regret de dire que la nature humaine est semblable, quel que soit le pays où l'on vit.

Par ailleurs, je précise qu'aujourd'hui, la première des nuisances, contrairement aux idées reçues est le mégot, devant les déjections canines. J'ai entrepris personnellement une démarche avec des courriers à l'adresse des entreprises, pour les inciter à respecter la loi et à s'équiper. Enfin, nous allons compléter cette démarche par une campagne menée par l'association dont je vous parlais, à savoir l'AVPU. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

## **M. BAGUET**

J'espère que nous arriverons à régler le problème. Je parle sous le contrôle de Monsieur GARDILLOU. Nous avons lancé un plan propreté en 2009. GPSO nous a fait le cadeau d'un million d'euros pour le renforcer en 2011. Cette fois, il faut que les contribuables de Boulogne-Billancourt soient conscients que le 1,5 million d'euros supplémentaires est payé à 100 % par la Ville. GPSO a étudié la question sous un angle statistique. On ne peut pas payer beaucoup plus dans une commune que dans les autres. Je rappelle que le million d'euros provenant de GPSO et le 1,5 million d'euros de la Ville représentent 5 % de notre taxe d'habitation et de notre taxe foncière sur la Ville. C'est un effort considérable. J'espère qu'avec cela, plus une police municipale et des médiateurs assermentés, nous arriverons à améliorer la propreté de la commune. Je crois que c'est un effort à réaliser par tous.

## **QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUY-RENE BAROLI**

Monsieur le Maire,

En 2010, je vous ai demandé par courrier qu'une plaque ou une rue honore la mémoire et surtout le courage des « Justes » boulonnais qui, durant la guerre de 1939-1945 ont protégé de nombreuses familles persécutées par l'envahisseur.

Vous m'aviez donné votre accord en me demandant de me rapprocher de votre conseiller municipal en charge de ce genre de dossier, ce que j'ai fait.

Il paraît que maintenant nous devons attendre l'avis de la commission des rues en charge aussi de ce dossier, avis que je n'ose espérer négatif.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi cette décision est si longue ?

Je souhaite connaître la suite concrète que vous réservez à ma demande.

Je vous remercie.

## **REPONSE DE MADAME ISAURE DE BEAUVAL A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUY-RENE BAROLI**

Monsieur BAROLI,

En préambule, je vous rappellerai que vous siégez – avec assiduité d'ailleurs – à la commission des noms de rue. Vous êtes donc parfaitement au fait de ce dossier et je m'étonne donc de vos interrogations publiques.

Néanmoins, je vous remercie de me donner ce soir l'occasion de porter à la connaissance de l'ensemble de nos collègues ce sujet.

Ainsi, en 2011, après de longues et minutieuses recherches, le service des archives municipales a pu identifier quatre personnes boulonnaises ayant été reconnues « Justes parmi les Nations », par le Comité français pour Yad Vashem. Il s'agit de Monsieur Jacques PREVOST et son épouse Madame Gisèle PREVOST, du Père Maurice BRASDU et de Madame Liliane BLOCH-MORANGE.

En 2012, la commission des noms de rue, saisie d'une demande du Comité français pour Yad Vashem de dénommer une rue ou une place des Justes parmi les Nations, n'a pas retenu cette proposition, faute de rue ou de place nouvelle à dénommer.

En revanche, il a été proposé d'apposer une plaque à l'hôtel de ville, proposition qui a été approuvée par vous-même et les membres de la commission.

Aussi, cette année, il est prévu de faire graver cette plaque, d'en déterminer le lieu d'apposition à l'hôtel de ville et d'organiser son dévoilement officiel.

## **QUESTION ORALE POSEE PAR MME MARIE-HELENE VOUETTE**

Monsieur le Maire,

La piscine vient de rouvrir, et déjà des mécontentements se font jour.

Les badges d'abonnements sont faits moyennant la somme de 5 euros par badge et ce prélèvement appelé caution n'est restitué que lorsque la personne rend son badge, c'est-à-dire ne l'est pas pour les personnes qui habitent ici plusieurs années. De fait, Vert marine récupère un pécule complémentaire qui ne dit pas son nom.

Comment est-il tracé par la Ville ?

De plus, pour l'établissement du badge d'abonnement, une photo est prise par une webcam portative, non montrée à la personne photographiée, non imprimée sur le badge mais par contre – d'après la personne qui se trouvait à l'accueil – stockée sur le serveur informatique de la piscine. Pouvez-vous nous éclairer sur l'utilité de cette pratique, d'autant plus curieuse qu'on peut acheter un abonnement hors de la présence de la personne

nominative titulaire de cet abonnement – je peux vous le confirmer ? J'ai pu le faire. Donc une partie des nageurs est photographiée et on ne sait pas pourquoi ni comment les contrôles sont opérés pas plus comment les données sont stockées et avec quel droits et pas l'autre. Quels contrôles, par qui, comment et pourquoi ?

Dans les vestiaires, une partie des casiers est déjà hors-service, seulement quelques jours après la mise en fonctionnement.

Enfin, *last but not least*, on constate que l'eau des douches est fraîche, pour ne pas dire carrément froide. J'estime la température à 15 degrés, pas plus, peut-être même moins. Conséquences, la majorité des personnes ne se douche pas avant d'entrer dans le bain et ne se rince pas après. Elles sont obligées d'aller se doucher à domicile. Des enfants pleurent quand les parents les obligent à se rincer. Je précise que cet état de fait a été constaté à plusieurs reprises – encore hier – donc ça semble être une pratique habituelle. Est-ce pour faire des économies sur l'eau chaude ?

Je vous remercie.

## **M. BAGUET**

Merci, Madame VOUETTE. J'espère que non.

## **REPONSE DE MONSIEUR PASCAL LOUAP A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE**

Ma chère collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les mécontentements de certains usagers depuis la réouverture de la piscine le 19 mars dernier et je vous en remercie. Votre question porte sur quatre volets distincts dont deux liés à la qualité de l'accueil et deux autres relevant d'avantages de soucis techniques.

1/ La caution de 5 euros sur la carte :

Pour rappel, le montant de 5 euros est une caution et représente le prix facturé au délégataire par le fournisseur de la carte à puce. Ce dernier ne prend donc aucune marge dessus. Celle-ci est encaissée par le délégataire car il ne peut se permettre de garder des chèques de cautions sur des périodes très longues, certaines personnes prenant des abonnements qui ont des durées illimitées (le « pass » par exemple). Par ailleurs, s'agissant d'une caution, elle est remboursable dès lors que la personne restitue sa carte.

Il est utile cependant de rappeler toutes les possibilités qu'ouvre cette carte pour le confort de l'utilisateur et la fluidité du fonctionnement :

- éviter le passage en caisse grâce au rechargement en ligne via internet (actif à partir de début mai),
- consulter son compte en ligne (nombre d'heures restant sur la carte, temps passé à la piscine, dernier rechargement de la carte...),
- créditer de l'argent sur la carte pour achats de produits vendus en piscine et patinoire (à destination des enfants éventuellement),

- réserver et payer via internet des cours de type « Aquacycling » ou autres,
- recharger sa carte à volonté,
- s'inscrire aux activités via internet,
- bénéficier d'une carte sécurisée qui peut être désactivée en cas de perte ou vol,
- bénéficier d'une relation client très aboutie :
  - automatisation d'envoi de mail ou SMS pour diffuser tous types d'informations (arrêt technique, Fréquentation Maximale Instantanée atteinte, place disponibles, grosse affluence sur saison estivale, animations, anniversaires...).
  - envois ciblés d'informations vers les différents types d'utilisateurs (tous les clients, les abonnés PASS, les détenteurs de cartes 12 entrées, les abonnés activités, les seniors...). Cela permettra, en période estivale, de prévenir les usagers lors de files d'attentes importantes.

## 2/ La photo prise par webcam :

Concernant la photo prise par webcam, elle est enregistrée dans l'ordinateur de la caisse et vient compléter les renseignements demandés au client. Elle sert surtout à contrôler le passage des cartes aux tourniquets. Lorsqu'une personne présente sa carte, la photo de cette personne apparaît sur l'écran d'ordinateur de l'hôtesse. Elle visualise ainsi si c'est bien le détenteur de la carte qui passe et pas une autre personne. C'est le même système qui a été mis en place dans de nombreuses stations de ski pour les remonte-pentes.

Comme vous l'indiquez à juste titre, il se peut que des cartes aient été vendues sans que les photos aient été prises. Cela a été fait certaines fois pour ne pas ralentir l'attente en caisse, surtout en cette période de réouverture ou lorsque la personne destinataire de la carte n'était pas présente. Mais dans les deux cas, cela sera régularisé dans les semaines à venir.

## 3/ Les vestiaires hors service :

Les vestiaires hors service ont fait l'objet de plusieurs effractions ou tentatives d'effractions depuis la réouverture : des monnayeurs ont été arrachés et, sur les anciens casiers modifiés, c'est parfois l'ensemble de la fixation des portes qui a été arraché.

La solidité des fixations est partiellement en cause et en cours de traitement par l'entreprise. Toutefois, seule une surveillance accrue par l'exploitant pourra remédier à ces dégradations volontaires, parfois faites avec des objets métalliques de grande taille.

Cette surveillance est effective depuis quelques jours puisque deux agents sont postés à ce niveau aux heures de grande affluence. Le délégataire a signalé les faits au commissariat de police à chaque fois.

## 4/ La température de l'eau des douches :

En effet, la température de l'eau des douches n'est pas constante. Après expertise, la cause probable est à rechercher dans la conduite d'eau de l'installation et la maintenance due par l'exploitant, les conséquences des modifications mineures de chantier ne pouvant avoir eu de telles répercussions. L'exploitant Vert Marine a bien entendu immédiatement lancé des interven-

tions en ce sens.

## M. BAGUET

Merci, Monsieur LOUAP. S'agissant des photos prises par webcam, nous avons saisi Vert Marine pour savoir s'ils avaient bien fait la déclaration légale à la CNIL. Nous n'avons pas encore eu de réponse, mais j'espère l'obtenir très bientôt. Si vous en êtes d'accord, je vous communiquerai à toutes et à tous cette réponse.

S'agissant de l'eau des douches, il faut arrêter de faire crier les enfants et trouver une solution très rapidement. Merci, mes chers collègues. Nous en avons fini avec les questions orales. Nous pouvons débiter l'examen de l'ordre du jour, qui contient quelques sujets importants et notamment l'élection d'un adjoint au Maire.

## 1. Election d'un adjoint au maire

### M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur.

Par délibération du 21 mars 2008, nous avons ouvert la possibilité de disposer de 21 adjoints, conformément au code général des collectivités territoriales. Je vous propose ce soir de procéder à l'élection d'un nouvel et dix-neuvième adjoint. Y a-t-il des candidatures à ce poste d'adjoint ? La parole est à Monsieur RICARD.

## M. RICARD

Mes chers collègues, je vous propose la candidature de Frédéric MORAND.

## M. BAGUET

Monsieur GARDILLOU, êtes-vous candidat ?

## M. GARDILLOU

J'ai vu un siège libre et je me suis demandé s'il y avait de la place. La coutume veut que les groupes d'opposition ne participent traditionnellement pas au vote. Toutefois, nous sommes de la même famille politique. Pour cette élection, nous allons donc participer au vote, car nous jugeons que vous ne vous appuyez pas suffisamment sur un certain nombre de vos collègues, qui méritent largement de devenir Maires adjoints. Quelques-uns d'entre nous voteront pour Monsieur MORAND, pour lequel nous nous réjouissons. D'autres voteront pour les candidats de leur choix.

## M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

## M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, compte tenu de ma nouvelle position, sujet sur lequel je reviendrai dans quelques ins-

tants, je tiens à déclarer que je soutiens la candidature de Monsieur MORAND, dont j'ai pu apprécier le travail et la présence depuis de nombreuses années au sein de la Municipalité. Je soutiens donc pleinement sa candidature.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Nous devons donc procéder à un vote à bulletins secrets. J'invite ceux qui sont détenteurs de pouvoirs à remplir deux bulletins, de manière exceptionnelle. Je vous invite à choisir notre collègue. Pardon, Madame VOUETTE, vous avez la parole.

## Mme VOUETTE

Je tenais à préciser que le groupe @lternance ne prendra pas part au vote. Il s'agit visiblement d'une affaire interne à l'UMP, qui ne nous concerne pas.

## M. BAGUET

Il n'y a pas que l'UMP dans la Majorité municipale, même au sein de cette assemblée. Il y a aussi de nombreux représentants de formations politiques. Nous allons appeler Madame SICARD et Monsieur BARBOT pour dépouiller. Puisque Monsieur BARBOT refuse, nous pouvons demander à Monsieur RICARD.

Il est procédé à l'élection d'un maire adjoint :  
Est candidat : Monsieur Frédéric MORAND  
Résultats : Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 49  
Conseillers ayant donné procuration : 6  
Conseillers participant au vote : 48  
Conseillers ne participant pas au vote : 7

A obtenu : Madame Christine LAVARDE-BOËDA, 6 voix  
Monsieur Frédéric MORAND, 40 voix, ELU.

## M. BAGUET

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

## 2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

### M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

L'article 12 du règlement intérieur voté le 10 juillet 2008 traite de l'enregistrement des débats par la presse et la retransmission du Conseil municipal. Dans la perspective des élections municipales de mars 2014 et au titre du principe de précaution, je vous propose d'arrêter cette retransmission.

### M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :

Le groupe @lternance et un membre de la Commission s'interrogent sur les raisons de cette décision et la regrettent, rappre-

lant que début 2009, en réponse à une question orale, il avait été confirmé que la retransmission de ces Conseils sur le site serait pérennisée. Les intervenants signalent que la mise en ligne du bulletin officiel leur paraît souvent tardive. Il est répondu que cette mise en ligne est effectuée suivant le cycle de validation du compte-rendu des séances. Il est également rappelé que le Maire souhaite, par cette proposition de modification du règlement, préserver la sérénité des débats au cours de la période pré-électorale. Il est enfin rappelé que l'audience de ces retransmissions reste limitée et que rien n'empêche les Boulonnais soit d'assister aux débats en Mairie soit d'en lire le compte-rendu sur le site internet de la Ville.

Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote. Un membre de la Commission vote contre.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Monsieur BARBOT, Monsieur TISSEYRE, Madame BAUCHE.

## M. BARBOT

Je n'ai pas souhaité dépouiller car je tenais à intervenir sur cette délibération.

## M. BAGUET

Je comprends, merci.

## M. BARBOT

D'abord, en termes de méthode, le site internet de la Ville annonçait dès le mois dernier que les séances du Conseil ne seraient désormais plus retransmises. Nous nous sommes alors étonnés qu'une telle décision ait été prise, alors même que le marché pour la captation et la retransmission en direct venait d'être passé. Surtout, cette décision venait contredire le règlement intérieur de notre assemblée voté en 2008.

Nous avons donc levé le lièvre et c'est ce qui vous a finalement décidé à présenter aujourd'hui cette délibération visant à modifier notre règlement. Cela étant, elle n'est pas encore votée. C'est, pour l'heure, le règlement en son état actuel qui s'applique. Je m'étonne donc que la séance ne soit pas retransmise en ce moment sur le site Internet de la Ville.

Sur le fond, dans le BBI, vous avez répondu à ma dernière tribune consacrée à ce déni de démocratie, en tentant de me donner des leçons de droit, puisque – dites-vous – je ne « semble pas connaître les règles en la matière ». Si je reprends votre tribune, vous indiquez que l'utilisation de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou tout moyen de communication audiovisuel est limité voire interdit dans les mois qui précèdent une élection. Vous ne faites ici que reprendre l'article L.52-1 du code électoral, mais le réécrivez à votre sauce.

En effet, s'il est bien indiqué dans cet article ce que vous écrivez, il est également précisé que cela ne s'applique qu'à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il va être procédé à des élections générales. Si je ne me trompe pas, les élections municipales auront lieu en mars 2014. Cette réglementation devrait donc s'appliquer à partir du 1er septembre 2013. Je ne sais pas qui ne connaît pas les règles. En tout cas, je sais pour ma part lire les textes.

De plus, la retransmission des Conseils municipaux sur Internet contribue au droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci. Le code général des collectivités territoriales indique même que ce droit à l'information est un principe essentiel de la démocratie locale. Vos arguments sur l'équité des candidats qui serait mise à mal à cause de ces retransmissions ne tiennent pas la route une seule seconde. Si l'on suit votre logique, il faudrait que l'Assemblée nationale arrête de retransmettre ses débats un an avant chaque élection législative. Je ne crois pas me souvenir que vous ayez eu à subir un tel traitement pour vos derniers mois à l'Assemblée nationale en 2012. Si je suis toujours votre logique, pourquoi, à ce moment-là, ne pas ordonner le huis-clos pour nos conseils municipaux, afin d'éviter que ceux-ci ne soient considérés comme des meetings politiques au regard de la loi électorale.

La vérité est que vous ne supportez pas la critique et vous ne supportez pas que l'on vous rappelle, à travers ces vidéos, vos promesses de campagne non tenues. Afin de respecter l'équité entre les candidats, comme vous le prétendez à travers cette délibération, plutôt que de limiter le droit à l'information des Boulonnais, vous devriez plutôt arrêter de vous mettre en photo 20 à 25 fois dans chaque BBI, transformant ce journal en véritable roman photo à votre gloire. Remarquez, cela vous fera des souvenirs après 2014. Vous pourriez aussi décider d'arrêter de signer vos éditos et prendre exemple sur Jean-Pierre FOURCADE et Pierre-Mathieu DUHAMEL, qui l'avaient fait avant vous.

Enfin, pour ne pas être trop long, je me suis pincé quand j'ai lu dans votre tribune que les sites Internet des collectivités territoriales n'ont pas vocation à participer directement ou indirectement à la campagne électorale des candidats ou des listes. C'est juste, mais je voudrais quand même vous rappeler, Monsieur BAGUET, qu'il y a tout juste un an, lorsque vous avez utilisé le site internet de la Ville pour promouvoir la candidature de Claude GUEANT aux élections législatives avec le résultat que l'on connaît, vous aviez visiblement bien moins de scrupules s'agissant de cette impartialité du site Internet institutionnel. Par conséquent, notre groupe votera évidemment contre cette délibération, qui ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de la transparence démocratique.

## **M. TISSEYRE**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous soumetts un amendement au règlement intérieur. Il concerne le troisième paragraphe de l'article 15. Je vous propose de remplacer 5 minutes par 10 minutes concernant le temps de parole des Conseillers municipaux. Je me base sur un arrêt de la Cour d'ap-

pel administrative de Versailles en date du 30 décembre 2004. Concernant la commune de Taverny, il a été jugé qu'un règlement intérieur portait atteinte au droit d'expression des conseillers municipaux s'il limitait leur temps de parole pour les affaires inscrites au débat à l'ordre du jour. Ainsi, la Cour avait jugé qu'en limitant le temps de parole, s'agissant de ces affaires inscrites, le droit à l'expression des Conseillers municipaux était méconnu. Je tiens donc le document à votre disposition.

## **Mme BAUCHE**

Monsieur le Maire, je suis très mal à l'aise avec la rédaction du règlement qui précise : « peuvent être filmées ». Cette expression laisse à penser que nous pourrions nous-mêmes filmer les séances si vous ne souhaitez pas le faire. Tout de même, le Conseil municipal est véritablement l'organe qui permet aux Boulonnais d'avancer, de comprendre ce qui se passe. C'est même le seul média objectif de Boulogne-Billancourt, à condition que vous ne le manipulez pas vous-même en le saucissonnant pour mettre en une du site de la Ville uniquement vos prises de parole ou celles de vos adjoints sans les questions de l'opposition. Si vous aviez l'impartialité de reproduire de manière fidèle les enregistrements, cela pourrait être vraiment utile aux Boulonnais. Vous voyez bien que la vie est complexe et que peu de personnes viennent ici pour suivre les débats. Il est en outre intéressant de garder une mémoire filmée de nos échanges. Nous oublions parfois ce que nous avons dit nous-mêmes et ces enregistrements permettent de se souvenir de nos propres propos. Or ce ne sont pas des paroles en l'air que nous prononçons dans cette enceinte.

Puisque vous voulez réviser le règlement intérieur, je voudrais par ailleurs attirer votre attention sur la demande que nous vous avons adressée plusieurs fois, visant à accorder une tribune aux différents groupes de l'opposition sur le site de la Ville. Vous pouvez limiter cet espace, comme vous limitez de manière drastique le nombre de lignes et de caractères à notre disposition dans le BBI. Cela serait aussi une mesure démocratique.

Si vous ne changez rien, nous voterons contre ce projet. Si mes arguments vous ont touché, nous sommes prêts à reconsidérer la situation.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Nous n'allons pas polémiquer sur ce point. Tout d'abord, je tiens simplement à dire à Monsieur BARBOT que je ne sais pas d'où il tient ses informations. Le marché n'a pas été repassé. Il est arrivé à son terme à la fin novembre et nous l'avons prolongé par trois bons de commande successifs. Il était temps de s'arrêter, avant de repasser un marché. Nous avons profité de l'ouverture de l'année pré-électorale pour cela.

Ensuite, je rappelle qu'en vertu d'une décision du Conseil constitutionnel de 2003, il est précisé que les débats ne doivent avoir aucun caractère politique. Je nous connais – et je m'inclus dans ce nous – et je pense que cette attitude de précaution doit

prévaloir pour tous. En ce qui concerne vos différents commentaires sur le site internet de la Ville, je rappelle que le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la validation des comptes de Monsieur GUEANT, ainsi que la Commission nationale des comptes de campagne. Il n'y a donc pas eu de problème particulier. Lorsque vous émettez des remarques sur la validité juridique de certaines interventions, je vous réponds que tout a été fait conformément aux textes. Ce n'est pas parce que *Le Point* écrit un article suite à vos recommandations que cela vaut vérité juridique.

Enfin, Monsieur TISSEYRE, il est vrai que, dans le règlement intérieur, nous avons limité le temps de parole à 5 minutes. Je rappelle que cet article n'a jamais été modifié depuis 1995. C'est Jean-Pierre FOURCADE qui l'avait proposé. J'avais à l'époque voté ce règlement. Le règlement intérieur a toujours été voté à l'unanimité, dont la rédaction a toujours inclus des membres de toutes les composantes politiques. Je ne vois donc vraiment pas l'intérêt de modifier aujourd'hui ce règlement, d'autant plus que je n'ai jamais fait appliquer la règle des 5 minutes de prise de parole.

Effectivement, il y avait alors dix prises de parole d'un quart d'heure les unes après les autres et j'ai demandé à certains d'entre vous de réduire leur intervention. En tout cas, ces personnes ont pu poursuivre leur intervention et sont allés jusqu'au bout. Ils ont abrégé leur intervention après 10 minutes ou un quart d'heure de temps de parole. Nous n'avons donc jamais strictement limité à 5 minutes le temps de parole.

Madame BAUCHE, je ne vous permets pas de dire que l'on « saucissonne » les vidéos des séances du Conseil municipal. C'est très grave. Puisque nous avons une affaire pendante devant la justice, nous verrons quelle sera sa décision, mais vous ne pouvez pas vous exprimer ainsi. Les séances ont été retransmises de manière intégrale et en direct. Il n'est pas possible de couper des interventions en direct. Nous attendons une décision de justice très prochaine et nous en reparlerons à cette occasion. En tout cas, je mets maintenant la délibération aux voix.

## **La délibération n° 2 est approuvée à la majorité.**

Pour : 37

Abstention : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN)

Contre : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## **3. Approbation de la gouvernance transitoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour la période allant du 1er janvier 2014 jusqu'à l'installation du conseil de communauté suivant les élections des conseillers municipaux et des délégués communautaires**

## **4. Approbation de la gouvernance définitive de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest à compter de l'installation du conseil de communauté suivant les élections des conseillers municipaux et des délégués communautaires**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Mes chers collègues, vous savez tous que Messieurs les Préfets des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont signé récemment l'arrêté interpréfectoral interdépartemental qui valide l'adhésion de Vélizy-Villacoublay à notre Communauté d'agglomération. De son côté, le Préfet des Hauts-de-Seine a également signé l'arrêté intégrant Marnes-la-Coquette dans notre Communauté d'agglomération, à compter du 1er janvier 2014. Nous devons modifier la gouvernance de notre Conseil communautaire. Il vous est proposé tout simplement de rajouter au nombre des conseillers 9 élus pour la commune de Vélizy-Villacoublay et 2 élus pour Marnes-la-Coquette, ce qui signifierait que l'Assemblée communautaire serait composée de 95 élus pendant la période transitoire. C'est l'objet de cette délibération.

La délibération suivante nous invite, avant le 30 juin, conformément à la loi de décembre 2012, à nous mettre en conformité avec les règles s'appliquant aux assemblées communautaires après le scrutin municipal de mars 2014. Nous reviendrions alors au seuil légal de 91 conseillers communautaires, contre 84 aujourd'hui et 95 du 1er janvier 2014 à la mise en place du nouveau Conseil. La répartition des sièges est indiquée dans la notice. Je tiens à souligner que toutes les communes ont fait des efforts pour parvenir à ce chiffre de 91. Toutes ont perdu un élu, à l'exception de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon, compte tenu de la taille de leur population respective. Ces deux délibérations portent sur le même objet, mais à des périodes différentes.

M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Le groupe @lternance s'interroge sur la nécessité d'une gouvernance transitoire. Il est rappelé que toute modification de gouvernance issue d'une extension de périmètre intervenue après la promulgation de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et avant le renouvellement général des Conseillers municipaux et communautaires reste transitoirement soumis aux modalités de répartition des sièges telles que prévu par le CGCT dans sa rédaction antérieure.

Un membre de la Commission estime que la ville de Boulogne-Billancourt est insuffisamment représentée au sein des Conseils communautaires.

Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et un membre de la commission ne prenant pas part au vote.

### **M. BAGUET**

Etes-vous d'accord pour que les deux délibérations soient rapportées en même temps ? Monsieur DENIZIOT, vous avez la parole pour le rapport sur la délibération numéro 4.

M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Pas de remarques particulières sur cette quatrième délibération, puisque les dispositions décrites sont les mêmes que celles décrites dans la délibération numéro 3. Le vote est identique à celui constaté sur la précédente délibération.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ?  
Monsieur VINCENT, Madame BAUCHE et Monsieur BAROLI.

## **M. VINCENT**

Monsieur le Maire, dans ce dossier, il y a l'arithmétique d'une part et il y a les poids respectifs de chaque commune d'autre part. Lorsque vous avez négocié à l'origine les conditions de fusion de CAVDS et d'Arc en Seine, vous aviez obtenu 20 sièges pour Boulogne-Billancourt, ce qui représentait, ainsi qu'on l'avait souligné à l'époque, une représentation bien inférieure au poids démographique de la ville (37 % de la population de la Communauté d'agglomération). C'était un effort considérable que vous aviez consenti à l'époque. Nous espérons que cela n'a pas été préjudiciable aux habitants de Boulogne-Billancourt, même s'ils ont la chance d'avoir leur Maire à la Présidence de GPSO. C'est ce que vous aviez souligné à l'époque.

L'arithmétique implique qu'un conseiller bouloonnais représente 5 700 habitants, alors qu'un conseiller de Marnes-la-Coquette représente 823 habitants, soit six fois moins. La moyenne se situe autour de 2 300 habitants au total. Je ne comprends pas les règles qui ont été appliquées suite à l'entrée de ces deux nouvelles communes. Elles semblent issues d'une négociation et l'équilibre n'est pas évident, même s'il existe un nombre minimum de conseillers pour chaque ville. J'aurais préféré que six sièges soient attribués, dont 5 pour Vélizy-Villacoublay et 1 à Marnes-la-Coquette. Cela aurait permis de diluer un peu moins la position de Boulogne-Billancourt.

Je voudrais conclure en soulignant qu'il ne semble pas exister de lien entre le poids démographique et donc la contribution des communes à la Communauté et leur représentation dans les instances communautaires. Les deux villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux représentent 36 % des voix, alors qu'elles abritent 55 % de la population et qu'elles apportent donc la majorité des ressources fiscales, si l'on applique la règle arithmétique. Nous regrettons ces arrangements peu clairs. Ceci étant, nous nous montrerons constants avec la position adoptée par nos représentants au Conseil de GPSO. Nous voterons donc la délibération.

## **Mme BAUCHE**

Monsieur le Maire, j'ai fait les mêmes calculs, comme Monsieur VINCENT et d'autres certainement. Un Marnois égale sept Bouloonnais. Bien sûr, vous êtes le Président à l'heure actuelle, mais qui peut nous garantir que vous le serez encore en 2014 suite aux prochaines élections ? Qui peut nous garantir, suivant l'état de la répartition des sièges, que le Maire de Boulogne-

Billancourt occupera encore la Présidence de GPSO en 2014 ? Je ne le sais pas.

Dans cette communauté d'agglomération très disparate, avec d'une part des villes coquettes et d'autre part des villes très denses et industrielles, comme la nôtre, la tentation est de renforcer la densification sur notre territoire et de continuer d'implanter le plaisir et les arbres sur le leur. J'ai peur de cela.

Comme on ne peut certainement rien changer, s'agissant certainement d'un accord que vous avez atteint avec vos partenaires, nous allons voter en faveur. Toutefois, nous le ferions plus volontiers et avec entrain si vous décidiez à cette occasion de revoir aussi la représentation des différents groupes du Conseil municipal au sein du groupe bouloonnais. En effet, au Conseil municipal, la majorité dispose de 38 élus, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt compte neuf membres, la gauche cinq membres et trois sont non-inscrits. La majorité est représentée par 14 élus au Conseil communautaire, Unis pour Boulogne-Billancourt dispose de trois élus, de même que la gauche, tandis que les non-inscrits ne sont pas représentés.

Si le seuil pour disposer d'un représentant était fixé à trois élus par groupe, la majorité disposerait de 13 représentants en arrondissant, Unis pour Boulogne-Billancourt en aurait trois, la gauche en aurait deux en arrondissant, tandis que les indépendants en auraient un. Dès lors et sans vouloir prendre à qui-conque son siège, il serait logique que les indépendants soient représentés par un élu au Conseil communautaire.

## **M. BAROLI**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ne croyez pas à une quelconque alliance suite aux propos de Monsieur VINCENT et de Madame BAUCHE. Il est toutefois vrai qu'en Commission des affaires générales et sociales, j'avais souligné le fait que Boulogne-Billancourt était sous-représenté au sein du Conseil communautaire. Je pense que l'on pourrait profiter de cette occasion pour effectuer un rééquilibrage. Il aurait été logique d'augmenter le nombre de conseillers pour la Ville, en le faisant passer à 23 ou 25. Boulogne-Billancourt dispose d'un potentiel et d'un poids économique important qu'il faut considérer à sa juste mesure. Dans cet esprit, je m'associe totalement aux propos précédents.

Les choses sont déjà faites et vous allez nous faire une réponse classique. Nous n'allons pas revenir sur l'accord, mais je pense qu'il serait important d'y réfléchir pour l'avenir et voir comment nous pourrions modifier la situation et rendre à Boulogne-Billancourt son poids réel. Je voterai donc pour cette délibération, mais je tenais tout de même à faire cette observation.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ma réponse sera très rapide. Je pense qu'ici, nous sommes tous des Européens convaincus. Lorsque l'on met sur pied un grand projet structurant pour notre continent, il faut savoir faire des efforts. Il en va de même pour les grands projets structurants sur notre territoire. Je

pense que si nous faisons des efforts sur le nombre d'élus, nous sommes assez largement récompensés en termes de solidarité financière. Je rappelle que GPSO chaque année nous évite de payer le fonds national de péréquation. Nous récupérons la différence en termes de taxe professionnelle avec la DSC. Nous payons aussi le fonds de solidarité en direct et nous bénéficions d'un fonds de concours. Si elle était seule, la commune devrait supporter sept millions et demi d'euros supplémentaires de dépenses, soit 15 % des impôts collectés par la Ville. La solidarité GPSO nous permet de recevoir 300 000 euros. La différence s'établit donc à 7,8 millions d'euros. Il faut bien retenir que GPSO soulage nos finances municipales de 7,8 millions d'euros. En contrepartie, nous pouvons donc faire un petit geste, d'autant que nous assurons la Présidence de cette Communauté d'agglomération.

Concernant la représentation des oppositions, Madame BAUCHE, je suis bien votre calcul, mais nous sommes bien au-delà de la représentation proportionnelle de l'opposition, avec sept représentants de l'opposition pour 20 postes à ce jour. Nous avons fait un effort particulier.

Je pense donc que nous pouvons voter cette délibération dans ces conditions, ainsi que vous l'avez tous proposé. Ainsi que l'a rappelé Monsieur VINCENT, cette décision a été votée à l'unanimité tous groupes politiques confondus le 28 mars dans cette même salle à l'occasion du Conseil communautaire

## **Les délibérations n° 3 et 4 sont adoptées à l'unanimité.**

## **5. Communication sur la mise en œuvre de la réforme relative aux rythmes scolaires**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur.**

Par décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, il appartient aux Maires de se prononcer avant le 31 mars 2013 sur l'application de la nouvelle semaine scolaire à la rentrée de 2013 ou son report à 2014.

Sous l'autorité du Directeur des services académiques, Monsieur Edouard ROSSELET, s'est tenue dans ces salons une grande réunion à laquelle assistaient plus de 200 personnes (parents d'élèves, enseignants, représentants des personnels des écoles, représentants des personnels municipaux, animateurs, associations...). Nous avons sondé l'assemblée et une très large majorité s'est prononcée en faveur d'un report à septembre 2014 de l'application de la réforme. Nous en avons également profité pour demander à l'assemblée s'il valait mieux organiser des cours le mercredi matin ou le samedi matin. 90 % des personnes qui se sont exprimées ont plaidé pour le mercredi matin, le reste pour le samedi.

J'ai donc écrit au Directeur des services académiques, conformément aux termes du décret, pour l'informer du fait que la ville de Boulogne-Billancourt souhaitait le report de l'application de

cette réforme à la rentrée 2014. Nous mettrons à profit la période nous séparant de cette échéance pour mettre en place des commissions. Je me réjouis à ce sujet de l'engouement des participants. En effet, la première journée de travail, le 3 avril, une centaine de participants étaient présents. Un groupe de travail a même terminé ses travaux à 23 heures 30. Les trois groupes de travail ont réfléchi sur :

- l'organisation de la nouvelle journée de l'enfant ;
- la journée du mercredi ;
- la pause méridienne.

Ces trois groupes de travail seront chargés d'établir un état des lieux. Ainsi que vous avez pu le remarquer dans la presse, dans certaines grandes villes, on envisage de retarder l'heure de démarrage des cours d'une demi-heure. Dans d'autres, on envisage d'allonger la pause méridienne sur deux heures. Paris prévoit deux journées intenses (lundi et jeudi) et deux journées allégées le mardi et le vendredi. Nous allons observer ce qui est proposé dans chacune des grandes villes de France. Cela nous permettra d'alimenter nos réflexions et nos débats. En tout cas, je suis heureux de cette participation massive et je remercie tout particulièrement les fédérations de parents d'élèves qui sont tout particulièrement impliquées dans ce dossier très important, en ceci qu'il va impacter la vie quotidienne de toutes les familles boulonnaises. Même si nous faisons déjà de gros efforts dans le secteur périscolaire, il nous faudra probablement les renforcer. Je rappelle que l'Association des maires des grandes villes de France a chiffré à 150 euros par élève et par an le coût de cette réforme. Boulogne compte environ 10 000 élèves scolarisés dans le public en maternelle et en élémentaire. Le coût prévisionnel se chiffre donc autour de 1,5 million d'euros, qu'il nous faudra trouver nous-mêmes, puisque nous ne bénéficions pas d'aides gouvernementales, ce que je regrette.

Y a-t-il des demandes de parole autour de cette communication ? Madame KLEIN, Monsieur BAROLI et Madame BAUCHE.

### **Mme KLEIN**

Merci, Monsieur le Maire. Lors de la réunion du 25 février, vous nous aviez effectivement annoncé une estimation du surcoût pour la Ville du passage à la semaine de quatre jours et demi à environ 1,5 million d'euros. Vous nous avez confirmé cette estimation ce soir. Je voulais savoir si ce surcoût comprend la mise en place de la nouvelle organisation plus les frais générés par la demi-journée supplémentaire ou si 1,5 million d'euros représentent le surcoût annuel.

### **M. BAROLI**

Mes chers collègues, vous vous doutez que je suis très intéressé par cette réforme. Malheureusement, même si vous avez décidé du report en 2014, j'estime que l'application de cette réforme reste précipitée. Il ne s'agit pour moi que d'un effet d'annonce. Le travail à accomplir est important et il ne faut pas oublier de mettre l'enfant au cœur de cette réforme. Elle implique un travail en direction des familles et du personnel municipal et ensei-

gnant, mais il faut aussi comprendre que tous sont au service de l'enfant. A l'aune des premières informations qui remontent, j'ai tendance à penser que l'on a plutôt tendance à oublier ce principe.

Je formulerai à cet égard deux vœux. Je souhaite que l'on évite un trop grand corporatisme et je souhaite que certaines catégories de fonctionnaires ne soient pas pénalisées par cette réforme. Vous avez fait un gros effort dans le domaine de l'emploi et j'y ai participé dans le cadre des titularisations. Je pense qu'il faut maintenir l'emploi de certaines filières et rester très attentif.

Boulogne-Billancourt est observée. J'ai en effet eu le plaisir de constater en 2012 que Boulogne-Billancourt avait été nommée par l'UNICEF ville amie des enfants. Les choix bouloonnais seront donc observés de très près et il est interdit de se rater sur cette réforme. Travaillons.

## **Mme BAUCHE**

Monsieur le Maire, ce projet de réforme nationale visant à réorganiser le temps de l'enfant sera certainement positif d'un point de vue pédagogique. Dans le même temps, vous avez raison de réfléchir. Le temps d'adaptation de la Ville, des parents et des enfants à ce nouvel espace-temps est certainement important. J'attire votre attention sur l'interaction de plus en plus grande entre le temps scolaire et le temps hors de l'école. Vous venez de nommer un nouvel adjoint, sans doute à la santé. Il pourra prendre en charge des réflexions tout à fait intéressantes concernant les enfants et les familles.

## **M. FOURCADE**

Je souhaiterais qu'une fois que les discussions auront suffisamment avancé, vous nous présentiez le coût pour la Ville en fonction du choix du mercredi matin ou du samedi matin. Nous souhaiterions que nous soient présentés deux projets, l'un impliquant l'école le samedi et l'autre le mercredi. J'ai l'impression que le coût du samedi sera plus élevé.

## **M. BAGUET**

Cela mériterait un calcul, car si l'on instaure des cours le samedi, nous ne sommes pas obligés d'offrir la cantine ensuite. Compte tenu du taux d'emploi féminin à Boulogne-Billancourt, dépassant maintenant les 85 %, la solution du mercredi matin impliquerait un jour de cantine en plus, ce qui impacterait fortement le budget municipal. Si l'enfant est en cours le matin, les familles seront tentées de le laisser à la cantine le midi pour le confier aux centres de loisirs l'après-midi. Il s'agit là d'une grande difficulté pour les villes aujourd'hui. Je rappelle que le mercredi non travaillé nous permet d'accueillir entre 5 000 et 7 000 enfants en centres de loisirs, à l'école de sport ou dans les ateliers artistiques. Ces enfants ne mangent pas à la cantine, sauf dans les centres de loisirs. Le retour de l'école le mercredi matin pourrait engendrer un surplus d'enfants dans les cantines. Cet élément doit être pris en compte. Il faut en plus intégrer les coûts

de transport des enseignants, des agents municipaux, notamment dans la restauration scolaire, ce qui implique un jour de déplacement en plus pour certains.

Madame KLEIN, je voulais vous répondre qu'il s'agit malheureusement d'un coût annuel. Vous avez vu que le gouvernement a proposé une petite prime incitative de 40 euros par élève pour les communes qui décideraient d'appliquer la réforme dès le 1er septembre 2013. Malgré cette petite incitation, la plupart des grandes villes de France ont décidé d'un report à 2014. Alors que le coût s'élève à 150 euros, la somme de 40 euros n'est pas négligeable. Cela ne suffit toutefois pas à compenser le coût supplémentaire.

Je vous invite par ailleurs à rejoindre les groupes de travail. Plusieurs élus sont déjà inscrits. Madame KLEIN participait à la réunion qui a eu lieu le 25 mars. Il faut poursuivre dans ce sens et nous donner votre avis.

## **6. Autorisation donnée au Maire pour signer avec les communes avoisinantes de Boulogne-Billancourt toute convention de réciprocité de prise en charge des frais de restauration, d'études dirigées et de classes de découvertes des enfants de ces communes scolarisés dans des classes spécialisées des écoles publiques de Boulogne-Billancourt et des enfants bouloonnais scolarisés dans ces mêmes classes des écoles publiques des communes avoisinantes**

### **M. Pierre DENIZIOT, rapporteur**

Tout est dit dans le titre. Dans la suite des délibérations qui ont été prises en faveur des enfants bouloonnais souffrant de handicaps et de diverses pathologies, cet accord de réciprocité va dans le sens de l'égalité entre les enfants valides et handicapés. Dans le cadre spécifique de cette délibération, il s'agit de ne pas pénaliser les familles lorsque les besoins de leurs enfants les amènent à se déplacer dans des communes voisines.

### **M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

### **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

En commission des finances, il a juste été précisé que cette délibération s'appliquait uniquement aux enfants présentant une déficience physique ou cérébrale. Il a été par ailleurs précisé qu'au titre de l'année scolaire 2012-2013, la Ville accueille cinq enfants du territoire de GPSO et un enfant bouloonnais est scolarisé à l'extérieur. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

### **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération

classique ? Je voudrais simplement corriger une petite erreur. Je me suis fait communiquer les chiffres et la Ville accueille en fait huit enfants de Ville-d'Avray, Sèvres, Chaville, Meudon, Meudon-la-Forêt et Issy-les-Moulineaux, un enfant de Boulogne-Billancourt étant scolarisé à Bourg-la-Reine. Cela représente des sommes limitées à un peu plus d'une centaine d'euros par enfant. Pour les neuf enfants, les coûts avoisinent les 2 000 euros. Je mets aux voix la délibération.

**La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.**

## **7. Rapport sur la situation en matière de Développement durable**

**Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, M. Vincent GRAFFIN, rapporteurs**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il ne vous pas échappé que le développement durable est une compétence communautaire. L'ensemble des grandes mesures concernant le développement durable sont décidées au sein de GPSO. Ceci étant, la mise en œuvre pratique et concrète se fait sur notre territoire et la loi de juillet 2010 nous oblige à communiquer un rapport en Conseil municipal.

Un développement durable territorial s'exprime par une qualité de vie sur un territoire et intègre, au-delà de la dynamique économique et environnementale des indices de bien-être, des indices de développement humain. Un récent sondage IPSOS nous a montré à quel point les Bouloonnais sont attachés à leur Ville. Ceci nous démontre clairement que nous sommes dans la mise en œuvre d'une politique de développement de ville durable.

Avec mon collègue Vincent GRAFFIN, nous allons reprendre quelques traits importants, qui montrent comment le développement durable à Boulogne se réalise. Il est évident que nous sommes engagés depuis plusieurs années dans la lutte contre le réchauffement climatique à travers un plan climat et énergie territorial qui est en cours et qui cible essentiellement ce qui est impactant le plus fortement pour la ville en termes d'émissions de dioxyde de carbone, à savoir les transports, l'énergie et l'habitat. Nous avons adhéré à cette convention des grandes villes européennes pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Mon collègue Vincent GRAFFIN va vous présenter quelques éléments liés à cette question énergétique essentielle.

### **M. GRAFFIN**

Je voudrais vous dire quelques mots concernant le quartier du Trapèze, très intéressant à ce propos. Les bâtiments sont tous conçus selon des performances énergétiques de pointe. Le quartier bénéficie notamment d'un réseau de chaud et de froid, ce qui permet d'optimiser considérablement l'utilisation de l'énergie. Celui-ci aura prochainement la particularité de fonctionner à 65 % à partir d'énergies renouvelables. En fait, la chaleur utilisée provient actuellement de l'incinération des déchets. Ce que nous avons obtenu avec notre partenaire IDEX consiste à compléter cette chaleur par de la géothermie, à la suite de longues études techniques, juridiques et financières. Nous avons réussi à trouver

une solution pour que ce quartier soit à la pointe en la matière. D'après IDEX, aucun quartier de cette taille en Europe n'est aussi performant sur le plan énergétique. Cela mérite donc d'être souligné. A cela s'ajoute une volonté d'exemplarité de la commune sur les bâtiments municipaux.

La crèche de la Girafe est un bâtiment à énergie zéro, c'est-à-dire qu'il consomme autant d'énergie qu'il en produit. Il est surtout très bien isolé. Nous espérons que les bébés l'apprécieront.

Un autre point très important à trait à l'Agence locale pour l'énergie. La lutte contre le changement climatique est en effet l'affaire de tous. Cette agence représente un guichet unique à disposition des habitants, des professionnels et de tous les acteurs pour répondre aux premières questions, orienter techniquement, fournir des informations sur les aides financières possibles, de façon à ce que tout un chacun puisse améliorer la qualité énergétique de son bâtiment et notamment l'isolation.

D'autres opérations ont également été mises en œuvre dans la Ville. Nous avons amélioré l'éclairage de la Ville avec les lampes LED, ce qui a généré une baisse de 80 % de la consommation d'énergie. Des panneaux photovoltaïques ont également été installés sur le gymnase Paul Souriau.

### **Mme BRUNEAU**

Concernant le transport, qui constitue un élément très important dans les émissions de dioxyde de carbone de la ville, nous avons déjà délibéré sur le schéma de liaisons douces qui se met en place. Il concerne pour cette année des travaux engagés sur l'avenue Pierre Grenier. A l'avenir, un travail sera engagé sur les rues Saint-Denis, de Silly, Yves Kermen, et l'avenue Victor Hugo.

Ceci étant, le trait majeur des nouvelles modalités de transport installées sur la ville tient au dispositif Vélib', qui bénéficie de 21 stations en ville et dont la fréquentation a augmenté de manière incroyable (+ 26 % en 2012). Nous avons ainsi enregistré plus de 335 000 prises de vélos, ce qui est beaucoup et nous place au niveau des plus grandes stations parisiennes. La grande nouveauté tient à l'arrivée sur notre territoire d'Autolib'. Onze stations Autolib' seront bientôt en service (22 à terme). Ce transport électrique en libre-service constitue une évolution positive en termes de modes de déplacement et de réduction de la pollution atmosphérique en ville.

### **M. GRAFFIN**

Vous savez que notre ville est engagée depuis le début de notre mandat sur les questions de biodiversité. Nous avons notamment arrêté de suite l'usage des pesticides dans les parcs et jardins où est mise en place une gestion différenciée, à savoir une gestion favorable à la biodiversité. Celle-ci est renforcée par un partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux.

Evidemment, GPSO demeure le fer de lance en matière de biodiversité, puisque l'Agglomération dispose de la compétence environnement. Elle porte donc ce programme au niveau de

GPSO. GPSO a été la première communauté d'agglomération de France à voir son engagement pour la biodiversité reconnu par le Ministère de l'environnement au travers de la stratégie nationale biodiversité pour toutes les actions mises en œuvre et notamment pour l'élaboration à l'heure actuelle du schéma régional de cohérence écologique, qui vise en fait à intégrer les questions de biodiversité dans les aménagements urbains, de manière à recréer des connexions sur le territoire urbain.

Je voulais ajouter un mot concernant la future école de la biodiversité qui sera construite sur la ZAC Seguin. Le bâtiment sera performant sur le plan énergétique, mais aussi du point de vue de la biodiversité, dans la mesure où l'ensemble de la structure permettra d'accueillir des espèces (faune et flore) sur les murs et le toit. C'est un bâtiment exemplaire en ceci que ce type d'architecture est celui qu'il faut promouvoir pour sortir de l'opposition entre environnement et aménagement. En outre, il aura valeur d'exemple concret pour les jeunes, point auquel nous sommes très attachés.

## Mme BRUNEAU

Concernant l'épanouissement des êtres humains, j'ai parlé en introduction des indices de développement humain, essentiels pour mesurer la qualité de vie. Grâce au travail mené par mes collègues et notamment Isaure de BEAUVAL à la Culture, nous bénéficions avec la médiathèque du Trapèze d'un élément permettant aux Boulonnais de tous âges de se rencontrer et de s'épanouir. La signature avec l'UNICEF de la charte Ville amie des enfants constitue aussi un signe fort d'engagement de la Ville et de concrétisation d'actions auprès des enfants afin qu'ils soient plus heureux et avertis de certains sujets.

De même, l'action très généreuse engagée par Pierre DENIZIOT sur le handicap nous a permis avec un ensemble d'institutions et d'associations de mieux gérer le handicap et l'accessibilité sur notre ville, de prévoir l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé et d'un foyer ALIS.

Nous avons évoqué plus tôt la question du bruit, élément de nuisance réel qu'il est important de savoir encadrer. Notre plan prévention bruit représente aussi un sujet intéressant en termes de cohérence par rapport à notre qualité de vie en société.

Enfin, la cohésion sociale et la solidarité entre générations se traduit aussi par des lieux aménagés qui valorisent la possibilité de rencontre de publics très différents. Je pense notamment à l'action de notre élu à l'aménagement de l'espace public autour de la rénovation de la place des Ecoles, de la place Solferino, au chantier de l'avenue Pierre Grenier et bientôt celui du mail du Maréchal Juin. Ceux-ci vont certainement améliorer la capacité à vivre ensemble.

Nous avons aussi un devoir vis-à-vis des enfants à naître. Comme le taux de natalité est élevé à Boulogne-Billancourt, signe positif, nous démontrons la volonté au travers d'un contrat petite enfance jeunesse qui a été à nouveau signé d'augmenter le nombre de places en crèche. La capacité d'accueil ne cesse de s'amé-

liorer. Marie-Anne BOUEE est très engagée sur ce sujet et nous sommes heureux de pouvoir dire que la planification prévue jusque 2016 est tout à fait importante. Le numérique n'est pas absent des liens intergénérationnels et tout ce qui est engagé à ce sujet est également important, ainsi que la qualité de vie de commerces et le maintien de la diversité commerciale avec les engagements que notre délégué au commerce et à la vie économique suit de très près.

Je voudrais ajouter un mot sur un autre aspect essentiel du développement durable. Nous produisons tous des déchets et leur gestion est une question importante dans toutes les grandes villes de France. La production de déchets ménagers a diminué de 2,6 %, malgré une démographie en augmentation. C'est important par rapport à tout ce qui peut être réalisé dans un système de consommation responsable, sachant que nous avons engagé une politique de prévention des déchets, assez importante, mais pas encore assez connue. Nous promovons en outre le compostage, avec le soutien du SICTOM, que nous souhaitons accroître. Nous voulons aussi promouvoir les achats responsables et labelliser les artisans engagés dans un dispositif éco-défi sur la gestion des déchets. Nous accompagnons des écoles-témoins et des foyers-témoins sur la réflexion autour de l'éco-emballage, des achats, de la consommation, du tri des déchets, pour en produire moins et améliorer la traçabilité de l'ensemble de la consommation.

A ce propos, la continuité du travail autour du bio et son amélioration constitue un sujet qui nous semble très important. Il y a maintenant dans les cantines scolaires un repas bio tous les quinze jours et nous sommes très heureux d'avoir une association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) très performante et très active. Elle satisfait ainsi les besoins d'un certain nombre de Boulonnais.

Ainsi que le précise sa définition, aucun développement durable ne se traduit sans une démocratie participative active, qui valorise et amplifie la prise de conscience citoyenne. Nous pouvons citer le travail très actif du Conseil économique et social, des Conseils de quartier engagés, un Conseil communal des enfants et des jeunes également très présent et très impliqué, une communication et une information autour de la très grande opération d'aménagement de l'île Seguin. Elle a donné lieu à une votation en 2012 qui a recueilli une large participation des habitants. Enfin, parce que la vie interne de la Mairie est également essentielle, je dois évoquer la mise en place d'une gestion de la relation citoyens (GRC) qui va nous permettre certainement d'améliorer la qualité des réponses aux quelques 202 000 appels reçus, aux 219 000 visiteurs aux bornes d'accueil de la Ville, aux 150 000 courriers, au million de mails envoyés et reçus. La stratégie interne et la gouvernance interne de la Mairie constitue également un sujet très important en termes de développement durable pour cette ville, afin que Boulogne-Billancourt soit la ville créative, numérique et durable, notion qui figure dans notre contrat de développement territorial.

## M. BAGUET

Merci pour cette présentation extrêmement complète. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur BARBOT, Monsieur FOURCADE, Madame BAUCHE et Monsieur TISSEYRE.

## M. BARBOT

Je voudrais saluer l'exposé très clair de Madame BRUNEAU et de Monsieur GRAFFIN, duo magnifique. Je voulais profiter de cette délibération pour vous interroger sur les plantations d'arbres dans la ville. En 2008, la proposition 43 de vos 100 propositions pour Boulogne-Billancourt prévoyait la plantation d'un arbre par jour au cours du mandat. 2008 était le temps du romantisme et des belles promesses, des guinguettes, des hôtels de charme, des ports de plaisance et des espaces verts sur l'île Seguin. J'aimerais toutefois savoir où ont été plantés les 1 800 arbres que vous vous étiez engagé à planter lors de la campagne municipale de 2008.

## M. BAGUET

Merci de rappeler votre proposition. Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE : Monsieur le Maire, j'ai été très sensible aux commentaires de Monsieur GRAFFIN sur la conception et la mise en œuvre du nouveau quartier au point de vue énergétique. A l'époque, nous avons exploré beaucoup de méthodes nouvelles, alors même que les problèmes d'environnement n'étaient pas encore à la mode. J'ai beaucoup apprécié le rapport de Madame BRUNEAU, très intéressant, mais un point n'a pas été abordé et je pense qu'il faudrait le creuser quelque peu. Il s'agit du problème de la densification de la ville.

Je sais qu'à l'heure actuelle, certains quartiers parisiens présentent une densité nettement supérieure à celle que l'on retrouve à Boulogne-Billancourt. C'est également le cas pour certaines villes de l'est parisien comme Vincennes. J'aimerais savoir comment s'est développée la densité urbaine sur la partie habitée de Boulogne-Billancourt au cours des dix dernières années. Ainsi que l'a signalé Monsieur GRAFFIN, nous disposons de deux quartiers, l'un du côté de la ville habitée, avec certains problèmes techniques particuliers et un autre nouveau. Dans le quartier nouveau, ont été prises des dispositions pour les espaces verts, les arbres et l'énergie. Dans la ville habitée, nous avons constaté l'édification d'immeubles de grande ampleur sur des espaces que l'on aurait pu conserver en tant qu'espaces verts. J'aimerais que l'on creuse un peu cette question pour déterminer l'évolution sur dix ou vingt ans de la densité, notamment dans la ville habitée.

## Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, j'ai trouvé en l'exposé de Bernard GAUDUCHEAU pour GPSO toute sorte de matière. Je pensais que nous aurions pu nous en inspirer un peu plus. Franchement, ce document ressemble à un beau fourre-tout. Tout est dans tout et vice-versa. Certains points sont positifs. C'est le cas notamment pour l'Agence locale de l'énergie, innovation de GPSO. En ce qui concerne l'éco-quartier, je me réjouis que vous le trouviez aussi

écologique que nous l'avions conçu dès 2006. Je regrette fortement que vous ayez rayé d'un trait l'idée de la collecte pneumatique des déchets, qui aurait été extrêmement simple à mettre en place dans un nouveau quartier. De fait, lorsque les actes ne sont pas en relation avec les paroles, cela rend un peu caduc le document. On s'occupe des transports, mais on laisse les bennes circuler. On s'occupe du bruit, mais nous sommes réveillés la nuit par la circulation des bennes. Certaines passent toutefois à 6 heures le soir, heure à laquelle beaucoup ne sont pas encore rentrés et n'ont pas pu sortir les poubelles. J'estime que les paroles et les actes ne sont pas en relation.

Allons un peu plus loin. En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, je voudrais revenir sur la question des arbres. C'est votre inventaire arboricole qui vous a amenés à abattre de nombreux platanes en pleine santé. Evidemment, dans le BBI, vous prétendez qu'ils sont malades. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Vous devriez lire à ce propos l'excellent livre de François HALLE *Du bon usage des arbres*. Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques. Madame BRUNEAU, vous n'êtes pas énarque, mais vous pouvez tout de même le comprendre. Ne tentez jamais de faire croire à qui que ce soit que dix jeunes arbres vont remplacer un grand et vieil arbre abattu. Il s'agit d'une contre-vérité sociale, écologique et financière. Le CO2 que vous chassez en ville, en rendant la circulation extrêmement complexe, n'est jamais mieux stocké que dans un vieil arbre.

Passons à la convivialité et à l'épanouissement des êtres humains place des Écoles, place Solferino. Vous vous félicitez des réalisations de ces placettes où l'on ne verra plus jamais d'amoureux sur les bancs publics, puisqu'il n'y a plus de bancs publics, des joueurs d'échecs ou une petite belote dans cette ville surdensifiée. Aller prendre l'air dans les seules petites places qui ne sont pas fermées au public les soirs d'été à partir de 20 heures serait tout de même sympathique.

Plus sérieusement, il n'y a pas de réflexion sur la ville et la nature en ville, sur les besoins d'espaces verts pour tous les habitants très jeunes, jeunes et moins jeunes. Quand il existait des réserves pour réaliser un espace vert et sportif de taille permettant aux adolescents de taper dans un ballon, vous les avez concédés à des promoteurs (Thiers-Vaillant, A4...). Vous ne faites pas de jardins publics, mais des pots de fleurs publics. Cela rend toute la partie hors de l'île Seguin extrêmement complexe à vivre. Tout le vieux Boulogne-Billancourt manque d'espaces verts.

Vous vous félicitez du fait qu'il nous reste des commerçants indépendants. C'est vrai, mais on pourrait les aider beaucoup mieux qu'on ne le fait. On pourrait inviter les habitants du XVIème arrondissement et ceux de Saint-Cloud, s'ils trouvaient de la place où garer leur voiture, à venir participer à la richesse de notre ville et de nos commerces. Pourquoi notre office du tourisme n'inviterait-il pas nos voisins à faire un peu de tourisme et ne ferait-il pas de la promotion ou de la publicité pour notre ville et nos commerces boulonnais ? Non. La Ville vend uniquement du NOUVEL et du R4, un achat d'art qui sera moins fréquent pour le Français moyen qu'une bonne baguette faite par le meilleur ouvrier de France. On vend aussi du cirque.

Franchement, j'estime qu'il est temps de mettre nos actes en relation avec tous les vœux pieux qui figurent dans ce dossier.

## **M.TISSEYRE**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci tout d'abord pour l'exposé succinct de Madame BRUNEAU et de Monsieur GRAFFIN. Je vais peut-être vous paraître sévère concernant le bilan autour du développement durable, mais la lecture de ce rapport me laisse un goût amer. Premièrement, il est dommage qu'il soit aussi déconnecté de l'Agenda 21 initié et porté par GPSO. J'ai ici le très ambitieux Agenda 21 de l'agglomération qui donne une méthode à suivre et je regrette que nous ne l'ayons pas suivie. Il aurait été intéressant de réaliser un état d'avancement chiffré sur la déclinaison de chacun des six axes portés par l'Agenda 21. Cela nous aurait permis de mesurer la quote-part contributive dans notre ville à la réalisation des objectifs à atteindre et surtout d'estimer la marge restante et dégager ainsi des perspectives.

Si nous sommes satisfaits d'apprendre que nous disposons d'une crèche à énergie zéro bien exposée, que notre ville dispose d'un contrat de développement territorial appelé CDT, que nous avons examiné lors du dernier Conseil, nous regrettons la manque de données chiffrées. Le volet déplacement reprend tel quel le projet du métro Grand Paris, alors que les Boulonnais auraient peut-être espéré avoir des nouvelles de notre serpent de mer, à savoir le bus à haut niveau de service.

Le succès de Vélib', ainsi que vous l'avez souligné, ne se dément pas. Pour le conforter un réseau de pistes cyclables serait le bienvenu dans notre ville. En attendant, les cyclistes se satisfont du tourne-à-droite dans les carrefours. Le rapport nous informe ensuite sur l'installation à terme de 22 stations Autolib' sans préciser de délai. Le bilan reprend ensuite pêle-mêle la thématique de l'épanouissement de l'être humain, état des lieux sur le nombre de places en crèche et leur financement. On nous parle ensuite de l'apprentissage de l'anglais, de l'éducation alimentaire, de la numérisation... Autant de sujets intéressants, mais qui restent très vagues dans leur description.

En fin de rapport, on peut se poser la question de la présence dans un rapport sur le développement durable d'un paragraphe concernant le baromètre de l'action municipale. Cela me semble un peu incongru. Enfin, dans le rapport, rien n'est dit sur notre label commerce équitable. Qu'en est-il pour notre ville ?

## **Mme EVEN**

Pour revenir sur ce que disait Jean-Pierre FOURCADE, concernant la densification de la Ville, il est à regretter que, sous sa mandature, il n'ait pas été prévu plus d'espaces culturels et sportifs sur les terrains du Trapèze. Ces espaces nous font aujourd'hui tout de même cruellement défaut.

## **M. BAGUET**

Merci. S'il n'y a plus de demandes de parole, je la passe à

Madame BRUNEAU et Monsieur GRAFFIN.

## **Mme BRUNEAU**

Merci pour toutes ces remarques. Monsieur FOURCADE, vous parlez de la densification et il s'agit d'un grand et vrai sujet. Il est certain que les urbanistes et les professionnels du développement durable analysent et traduisent la ville durable comme étant dense et plus dense qu'elle ne le fut jusqu'à présent, avec une définition de la gestion des déplacements et des liens habitat-travail très concentrée. De fait, nous dépassons terriblement les prémices des mouvements écologiques et la vision d'une ville durable, qui est amenée, afin de devenir durable, à se densifier largement. C'est ce que l'on imagine à l'horizon des 20 ou 30 années à venir dans les grands schémas urbains existants dans le monde entier.

Nous sommes très heureux de l'éco-quartier qui est actuellement en réalisation. Vous en étiez à l'origine. Je veux toutefois signaler que, s'agissant du chauffage urbain, nous avons, en début de mandat, convoqué le délégataire IDEX pour travailler avec lui de manière intensive pour définir un nouveau paquet énergétique. Au départ, il était prévu 35 % d'énergie renouvelable. Nous allons passer au-delà des 65 %, ce qui constitue une évolution inédite dans les contrats existants sur une surface de cette taille. Je suis ainsi intervenue dans les tables rondes de Pollutech sur ce sujet. Nous savons donc qu'il s'agit d'une novation européenne dont IDEX, société boulonnaise, est très fière et à raison. Il s'agissait d'une innovation difficile à mettre en place pour ce groupe, très difficile à gérer pour la Ville sur le plan financier. La volonté politique et l'engagement sont demeurés fermes et nous devons cette réalisation au travail accompli par les élus de cette équipe municipale.

Si vous avez observé les réalisations existantes, la collecte pneumatique, Madame BAUCHE, se traduit aujourd'hui par des bilans absolument négatifs pour de nombreuses raisons. Il ne s'agit plus du tout d'un système de référence chez les concepteurs de nouveaux quartiers.

Quant aux changements dont vous parlez en termes de bonheur, je remarquerai qu'au cœur du développement durable se trouve une valeur très importante, à savoir l'humilité. De fait, on peut toujours s'améliorer et mieux faire, mais prétendre que l'on sait tout et que l'on a tout fait lorsque l'on n'est pas aux manettes est un peu facile. En tout cas, le développement durable est un développement progressif et humble. C'est un sujet difficile dans lequel on ne peut intégrer que la dimension du temps et de la durée.

Quant à l'Agenda 21 GPSO, celui-ci est effectivement très intéressant et nous y avons beaucoup travaillé. Nous devons aujourd'hui produire un document ville. Il sera très intéressant, lorsque nous disposerons d'indices de mesure et d'évaluation. Nous y travaillons avec GPSO, afin de disposer d'éléments et de référentiels intéressants qui nous permettront de donner des évaluations des actions entreprises. Cela fait partie du nouveau plan climat territorial qui va être engagé après un appel d'offres dans

le cours de l'année. Nous avons effectivement besoin d'évaluations sur l'ensemble des stratégies engagées.

## M. GRAFFIN

Beaucoup de choses ont été dites. J'abonde sur la question de la densification. La tendance naturelle dans la société consiste à repousser l'aménagement au-delà de son territoire pour préserver son pré carré, mais c'est cette logique qui aboutit à la consommation d'espaces naturels et agricoles à un rythme effrayant. Nous perdons en effet en France l'équivalent de la surface d'un département tous les sept ans, contre tous les dix ans, par le passé.

On ne peut pas se permettre au niveau national, pas plus qu'au niveau régional, de continuer sur ce rythme. Il faut donc densifier les villes, mais il faut le faire de manière intéressante, innovante et humaine. Tout l'enjeu se situe à ce niveau et c'est ce qu'il faut inventer aujourd'hui, à savoir une réconciliation entre la ville et l'environnement, en recherchant des solutions multi-usages, entre la protection de l'environnement et les aspects récréatifs. On peut le mesurer, mais nous constatons tout de même que la ville demeure extrêmement attractive. Bien que très dense, elle offre une qualité de service et d'accès aux espaces verts tout à fait intéressante.

S'agissant des arbres abattus, Madame BAUCHE, lorsque des arbres menacent la sécurité des passants, on est bien obligé de prendre des mesures. Ces considérations s'imposent avant toute chose. Un arbre est vivant et n'est pas une statue. Il pousse, se renouvelle et les forêts françaises qui sont toutes gérées voient leur surface progresser en permanence grâce à la rotation entre la plantation et l'exploitation. Il ne s'agit pas ici d'exploiter le bois, mais il s'agit de prendre en compte les questions de sécurité.

Entre nous, je dois dire que les platanes ne sont pas les meilleurs arbres en termes de biodiversité, puisqu'ils proviennent de régions lointaines. Il faut pouvoir remplacer les arbres, les couper et les replanter. Cela s'assume et cela s'explique. Il faut peut-être l'expliquer davantage, mais ce n'est pas aller contre la nature que de couper des arbres et de les remplacer. Monsieur BARBOT, au cours de l'hiver 2011-2012, la Ville avait planté 231 arbres et nous avons créé trois espaces verts. Nous faisons donc tous les efforts possibles pour augmenter la verdure dans notre ville.

Je reviens ensuite à une remarque de Madame BAUCHE qui pointe un défaut de planification. Je ne peux m'empêcher sur ce point de réprimer un léger sourire. Depuis notre élection, nous avons mis en place un Agenda 21, élément par définition structurant. Nous avons mis au point un plan climat énergie – autre élément structurant – de même qu'un plan déchets, un plan de circulation liaisons douces et un schéma régional de cohérence écologique, qui est reconnu par la stratégie nationale biodiversité et qui représente un outil permettant de reconnaître la stratégie d'une collectivité dans son aménagement. Il faut vous informer sur ces points.

Quant à l'articulation avec GPSO, nous avons effectivement

pris le parti de zoomer ce soir sur la ville et d'expliquer ce que nous faisons ici, partant du principe que la documentation de GPSO est aussi disponible par ailleurs. Ce qui est fait par GPSO est porté par vos élus et se réalise aussi sur notre territoire. Cela vient donc s'ajouter à l'action de la Ville.

Quant au fait qu'il s'agirait d'un fourre-tout, je remarquerai que lorsque nous ne parlons que d'environnement, on nous reproche d'être des environnementalistes qui ne pensent pas à l'homme. Nous y pensons pourtant beaucoup. Nous avons présenté dans ce document tous les aspects du développement durable, car le développement durable est l'affaire de tous. Il est donc logique que ce document s'apparente à un fourre-tout. En effet, si cela n'était pas le cas, cela signifierait que dans tous les domaines qui ne sont pas spécifiquement environnementaux, nous n'agissons pas. Or, nous agissons. C'est pourquoi nous le présentons de manière globale et cohérente.

## M. BAGUET

Je ne vais rien rajouter aux propos de Madame BRUNEAU et de Monsieur FOURCADE. Je vous promets qu'on vous transmettra les chiffres concernant la densité de la partie construite de la ville et le Trapèze. J'avais fait faire un calcul sur les constructions de bureaux. Nous sommes en nette diminution. Nous vous communiquerons les chiffres sur une longue période. Je crois me souvenir que nous avons parlé, dans un BBI, du nombre de permis de construire délivrés, plutôt en baisse.

## M. MOUGIN

Sur les sept ou huit dernières années, les chiffres sont assez stables, avec une petite baisse de nature conjoncturelle. En effet, les demandes d'instructions demeurent assez stables avec une demande de production croissante de mètres carrés habitables sur le Trapèze comme dans le secteur diffus. L'augmentation de la population bouloonnaise correspond à la fois à une pression économique, une pression démographique et une nécessité environnementale, comme l'a très bien dit Monsieur GRAFFIN.

## M. BAGUET

Merci.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

## **8. Vote du BP 2013 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation du tableau des effectifs - Attribution de subventions de fonctionnement et autorisation pour signer la convention afférente - Chéquier 'Famille nombreuse' : complément à la liste des associations y ouvrant droit - Remises gracieuses**

### **Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur.**

Je commencerai mon exposé en adressant mes remerciements à la Direction des affaires financières pour leur rapport très complet et très clair, à tel point qu'il n'y a eu aucune question en Commission des finances, alors même que tous les groupes

étaient représentés. Je tenais à le souligner. Je tiens aussi à remercier l'ensemble de mes collègues et toutes les Directions de la Ville qui ont contribué à la réalisation de ce budget. Ils ont bien compris et accepté le fait que nous travaillons dans un contexte assez contraint. Ils ont entendu que, de la même manière que dans le cadre d'un budget familial, il faut faire des choix, même si toutes les idées sont bonnes.

Ainsi que je l'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte actuel est celui d'une baisse des recettes provenant de tiers. Il faut retenir que, pour nous, la péréquation nationale, c'est moins de recettes et plus de dépenses. En effet, le gel des transferts de l'Etat en 2013 se caractérise par un recul du montant par habitant des transferts provenant de l'Etat. Si, au final, les sommes restent identiques, c'est uniquement grâce à la croissance de la population boulognaise. En revanche, en euros par habitant, l'Etat réduit sa contribution.

La baisse des recettes provenant de tiers est également due à la diminution des droits de mutation. Même si les prix du mètre carré à Boulogne-Billancourt n'ont pas sensiblement évolué, le nombre de transactions est en revanche en baisse sur les derniers mois. Il a été décidé de retenir une enveloppe de 12 millions d'euros de recettes pour cette année 2013, alors même que la Ville a encaissé un peu plus de 14 millions d'euros en 2012. A l'époque, Boulogne-Billancourt affichait une tendance contracyclique par rapport au reste du département. En effet, alors que les recettes étaient au final près de 17 % supérieures aux prévisions budgétaires, à l'échelle du département, elles ont reculé de 13 % d'une année sur l'autre. Les 12 millions d'euros que nous inscrivons aujourd'hui au budget nous semblent relever d'une décision raisonnable. Il faut toutefois bien insister sur le recul des recettes atteignant 2 millions d'euros.

De manière plus générale, au moyen du tableau figurant page 14 du rapport, vous avez pu constater que tous les concours de tiers diminuent, à l'exception de ceux de la CAF, dans la mesure où ses contributions sont en relation directe avec la politique de la Ville en faveur de la famille. Dans la mesure où nous menons une politique active, nous obtenons des recettes en conséquence.

Le deuxième poste de recettes qui augmente est celui du mécénat, grâce à l'action volontariste des services de la DAF et de la Culture. Ces recettes demeurent assez minimes à l'échelle de notre budget, mais il faut poursuivre ce mouvement.

Heureusement, en matière de recettes, la Ville bénéficie d'une solidarité au niveau communautaire, au travers de la péréquation mise en place. Ainsi que cela a été rappelé tout à l'heure, grâce à GPSO, nous bénéficions de la prise en charge d'une part significative des sommes que nous devrions reverser au titre du FPIC. Par ailleurs, les transferts de GPSO à la Ville se maintiennent, grâce à un niveau de DSC égal à celui de 2012.

Le dernier élément de contexte sur lequel je voudrais m'arrêter concerne peu Boulogne-Billancourt en raison de la bonne santé financière de la Ville. Il s'agit de l'accès au crédit. Celui-ci ne

devrait pas poser de problèmes particuliers en 2013, puisque la situation s'améliore pour l'ensemble des collectivités grâce à la création de la Banque publique d'investissement. Nous pouvons espérer, en 2013, bénéficier de billets de trésorerie et de conditions financières aussi bonnes voire meilleures que celles dont nous avons pu bénéficier en 2012.

Le budget 2013 que je vais vous présenter maintenant en tenant compte de ces contraintes s'inscrit dans la parfaite continuité des exercices précédents. Il est ainsi marqué par la maîtrise des charges courantes, l'augmentation de l'effort d'investissement et la poursuite du désendettement.

En 2009 et en 2010, la Ville avait tenu à contrôler ses dépenses de fonctionnement, notamment l'évolution de sa masse salariale pour retrouver un niveau d'autofinancement satisfaisant et réduire son endettement. Nous avons décidé de manière volontariste de continuer dans la même ligne pour les exercices 2011, 2012 et 2013, alors même que les dotations de l'Etat marquent le pas et que les prélèvements au titre du FSRIF. Ainsi, nos recettes ont diminué et nos dépenses contraintes ont augmenté.

Par ailleurs, il nous faut prendre en compte, dès lors que nous envisageons de nouvelles dépenses, le caractère récurrent et l'effet boule de neige de certaines d'entre elles sur le moyen et le long terme.

Le budget qui vous est présenté ce soir est en hausse de 0,7 % sur sa section de fonctionnement de BP à BP. Cet effort de maîtrise des charges a été réalisé grâce à une forte implication des services, notamment lors de la renégociation des marchés pour obtenir une diminution des coûts. Cet effort est d'autant plus louable que le périmètre d'intervention de la Ville grandit d'année en année, notamment du fait de l'ouverture de nouveaux équipements. Par ailleurs, de nouvelles normes ont été imposées aux collectivités, qui créent de nouvelles dépenses.

De manière un peu plus précise et spécifique, sur le poste des dépenses de fonctionnement, je pense qu'il faut retenir tout d'abord la hausse très maîtrisée des dépenses de personnel, qui croissent uniquement de 1,9 % de BP à BP. Cet effort est à souligner, d'autant que nous sommes contraints par les hausses classiques (le glissement vieillesse technicité, l'augmentation du SMIC). Par ailleurs, a été signé très récemment un nouveau programme de régime indemnitaire qui va dans le sens des agents, mais qui crée des charges nouvelles pour la Ville.

Il faut ensuite pointer une légère diminution des subventions. Celles qui sont versées aux associations conservent une enveloppe quasiment constante. Il faut aussi noter une forte baisse des charges financières, conséquence du désendettement entrepris depuis quatre ans et de la gestion active de la dette. En effet, de BP à BP, les charges diminuent de 14,5 %, ce qui est énorme. Les subventions versées au budget annexe baissent également, l'année 2012 ayant été caractérisée par les travaux de domages-ouvrage à la piscine.

Les charges courantes se stabilisent. La croissance de certaines charges courantes n'est pas imputable à la Ville. Elle s'explique par des raisons techniques, comme l'augmentation du nombre de bâtiments à chauffer, l'inflation, les obligations réglementaires (plan climat énergie, plan communal de sauvegarde, diagnostic local de sécurité, contrat local de sécurité). Au-delà, il faut évoquer les dépenses de fonctionnement résultant d'un choix volontaire de la Ville, notamment toutes les dépenses voulues pour répondre aux besoins exprimés par la population, à l'image de l'augmentation des places en crèche, qui a représenté en 2013 470 000 euros. Il faut à ce propos garder en mémoire qu'une place achetée aboutit à deux places créées, grâce au plan crèche qui a été développé depuis 2008. Parmi ces réponses aux besoins des Boulonnais, il faut évoquer l'ouverture de nouveaux équipements, tels la halte-garderie Molière. En faveur de la jeunesse, la Ville a développé l'offre de séjours en direction des enfants et des adolescents, avec une enveloppe qui a été abondée à hauteur de 200 000 euros. Dans le domaine de la propreté, ainsi que cela a été évoqué lors de la question orale, la Ville s'apprête à apporter son appui à l'action de GPSO pour renforcer l'efficacité.

Sur 100 euros d'impôts locaux payés par les Boulonnais, 16 euros vont à l'éducation, 16 euros vont aux actions en faveur de la famille, 8 euros à la jeunesse, 8 autres euros à la culture. Il s'agit de dépenses ciblées qui contribuent au bien-être de l'ensemble des Boulonnais.

Nous constatons un autofinancement allant croissant par rapport au budget 2012, puisque l'épargne brute croît de 2,8 millions d'euros de BP à BP. En parallèle de cet effort de maîtrise des charges qui nous permet de dégager de l'autofinancement, nous allons poursuivre notre effort d'équipement, puisque les crédits de paiement inscrits pour le budget 2013 se hissent à 32,4 millions d'euros. C'est un chiffre significatif. La différence constatée de BP à BP tient quasiment uniquement à des opérations projet qui répondent à de réels besoins de la population. Parmi ceux-ci, il faut citer la première tranche de l'opération de rénovation du stade Le Gallo pour 2 millions d'euros, ce qui permettra d'augmenter la surface des espaces de plein air. Ce sujet sera abordé un peu plus tard au cours de ce Conseil municipal.

Il faut aussi évoquer l'adaptation du collège du Vieux pont de Sèvres pour 5,5 millions d'euros, qui permettra d'accueillir à la rentrée de septembre 2013 les élèves de la ZAC qui sont déjà trop nombreux dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école en 2014. De même, la réhabilitation de la crèche Niox-Château est inscrite au budget, pour 2,7 millions d'euros, de même que l'aménagement de la halte-garderie Molière pour 1,2 million d'euros et l'acquisition en VEFA de la crèche Bellevue-Gallieni. Ainsi, d'une part la Ville crée de nouvelles places en crèche et d'autre part, elle en achète.

L'opération 12 projets pour six quartiers se matérialisera par des réalisations concrètes en 2013, comme la deuxième tranche de travaux sur le mail du Maréchal Juin, la réalisation de pistes cyclables sur l'avenue Victor Hugo, le réaménagement du square de la rue Thiers ou le réaménagement du square à l'angle des

rues Gallieni et Bellevue.

L'effort d'investissement de la Ville se matérialise aussi par des subventions d'équipements qui sont versées aux budgets annexes. A ce titre, il faut retenir les 13 millions d'euros que la Ville verse au budget annexe Seguin-Rives de Seine pour l'achat de la parcelle qui servira à accueillir le futur collège, les 6,6 millions d'euros qui seront versés au budget piscine-patinoire pour financer les travaux d'amélioration et ceux de dommage-ouvrage dans l'attente du remboursement des assurances et 500 000 euros qui seront inscrits sur le budget du TOP pour la réalisation d'études en vue du gradinage de la salle.

Pour conclure, je vous propose comme à l'accoutumée un point sur l'endettement de la Ville. Lors de l'examen du compte administratif au cours de la prochaine séance du Conseil municipal, nous acterons de la reprise d'excédents importants suite à la cession de la parcelle Thiers-Vaillant. Ceci a deux conséquences immédiates. D'une part, le programme d'investissements que je viens de vous présenter sera financé sans recours à l'emprunt. D'autre part, nous serons en capacité de diminuer notre endettement de 5,9 millions d'euros. Ainsi, au 31 décembre 2013, l'encours consolidé de la dette s'établira au maximum à 170 millions d'euros. Sur la période 2009-2013, nous aurons ainsi réussi à diminuer notre encours d'un peu plus de 49 millions d'euros – nous essaierons d'atteindre les 50 millions d'euros – soit une diminution de 22,5 %. Ces éléments sont significatifs et il convient de les souligner.

Le point 2 de la délibération reprend le tableau des effectifs. Le point 3 expose de manière plus précise les subventions versées aux associations. Le point 4 concerne le chéquier familles nombreuses et son extension au Centre culturel et culturel musulman de Boulogne-Billancourt. Enfin, le point 5 détaille 8 000 euros de remises gracieuses.

## **M. BAGUET**

Merci, Madame LAVARDE, pour cette présentation très complète. Dans la mesure où il n'y a pas eu de questions en Commission des finances – c'est la première fois depuis que je suis Maire – je suppose que certains veulent s'exprimer ce soir. Qui veut la parole ? Monsieur BAROLI, Monsieur VINCENT, Monsieur FOURCADE, Monsieur FUSINA, Madame EVEN.

## **M. BAROLI**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en introduction, je voudrais vous dire rapidement pourquoi je me retrouve ce soir à un poste de Conseiller municipal. Monsieur le Maire, vous savez que j'ai trois divergences avec vous. La première est très claire et vous en avez connaissance depuis un certain temps. Elle porte sur la gestion des ressources humaines. Je n'ose pas parler en fait de gestion des ressources humaines et je préférerai parler de gestion du personnel. Vous n'avez pas de politique de gestion des compétences et vous n'avez pas de politique de gestion prévisionnelle des emplois et je vous demande de vérifier les ratios qui figurent en page 2 du projet de budget. Vous annoncez un

ratio dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement de 47,9 % pour une moyenne nationale de la strate de 56,2 %. Je pense qu'il y a une erreur et je demande au service des RH de vérifier ce point. Je crois qu'il s'agit d'un ratio de 54,3 % et non 47,9 %, ce qui induit une approche totalement différente de la gestion du personnel. Les chiffres ont parfois une signification.

Notre deuxième divergence tient au fait que je n'ai pas accepté la façon dont vous avez traité ma délégation. Je n'ai pas accepté la façon dont mon Directeur a été muté au mois d'octobre et ensuite, la venue d'un audit, que j'ai découvert 48 heures avant qu'il ne débute. Cet audit a un certain coût pour la Ville et je pense que nous aurions pu nous en passer.

Notre troisième point de divergence concerne votre politique de communication. Je pense qu'il n'y a pas de politique de communication claire et précise. Je n'accepte plus que certains articles remettent en cause le travail des fonctionnaires, le travail des élus, sans qu'il y ait le moindre droit de réponse, surtout lorsque ces articles relèvent de la désinformation. Nous nous étions déjà expliqués sur ce point. Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai décidé de quitter votre majorité. En tant que conseiller municipal, je serai très vigilant sur ces trois domaines, à savoir la gestion du personnel, l'éducation et la jeunesse ainsi que la communication.

Permettez-moi maintenant de vous exposer ce que je pense de votre budget. Madame LAVARDE, vous avez raison de pratiquer l'autosatisfaction. Je vais tout de même vous dire que ce budget est confus, a été préparé alors que certaines informations manquaient et n'est pas pédagogiquement clair. Je ne vais pas charger les fonctionnaires en charge de sa rédaction. Je me contenterai de dire que les personnes et services qui ont été en charge de ces dossiers étaient probablement trop réduits et ont produit une présentation qui ne me donne pas entière satisfaction. Les années précédentes, la présentation me semblait beaucoup plus claire et s'appuyait sur un véritable DOB. Je vous invite à ce propos à relire l'article du règlement intérieur concernant le débat d'orientations budgétaires. Un DOB doit aussi présenter les projets d'investissement, ce qui n'était pas le cas dans le débat cette année.

Je vais maintenant vous poser une question claire. La feuille d'impôts des Boulonnais va-t-elle s'alourdir cette année ? Je vous demande une réponse très claire par oui ou par non, en tenant compte de l'évolution au niveau de GPSO dont nous allons débattre dans quelques instants.

Monsieur le Maire, vous nous présentez un budget qui par certains côtés a un goût de champagne et par d'autres un goût un peu amer. Je parle de la fiscalité, mais je parle également du fameux projet Le Gallo. Madame LAVARDE, depuis combien d'années parlons-nous de Le Gallo ? J'aurai l'occasion plus tard de poser une question à mon ami Pascal LOUAP sur ce dossier. Le projet ne satisfait ni les footballeurs, ni les rugbymen, ni les joueurs de pétanque que vous avez tendance à oublier, ni les tennismen.

Ensuite, je voudrais relever quelques points précis chapitre

par chapitre. Le chapitre 92 024 concerne le comité des fêtes. A la lecture de ce document, je fais un constat, mais peut-être me trompe-je. Il y a tellement de chiffres dans ce document qu'il est difficile de s'y retrouver. Je note une augmentation de 80 000 euros du budget. Pourquoi ? Allons-nous faire du jour au lendemain la fête à Boulogne-Billancourt, dans cette période un peu particulière ?

Monsieur le Maire, vous parlez d'augmenter les budgets voyages pour la jeunesse. Vous auriez pu le faire beaucoup plus tôt. Pourquoi le faire à un an des municipales ? Permettez-moi de vous dire qu'il s'agit d'une mesure champagne par excellence.

Ensuite, j'ai une autre question à vous poser. J'espère que je ne serai pas condamné en place publique pour cela. Je vais aborder la question des subventions. Je me régale sur les subventions. Je vais prendre le cas d'une association importante, pour laquelle je voterai en faveur de l'augmentation des sommes qui lui sont allouées. Je ne comprends pas pourquoi l'association Beth Loubavitch recevra cette année 7 000 euros supplémentaires.

Vous m'avez dit constamment devant témoins – l'ensemble de la majorité – qu'il fallait diminuer la subvention à cette association qui a trop de trésorerie. J'ai diminué la subvention à cette association et, subitement, je constate une augmentation. Pourquoi ? Vous nous dites que l'association bénéficie d'emploi. Or, je connais ce dossier par cœur. J'aimerais donc savoir de quel emploi on parle. Je vais vous dire à quoi sont destinés ces 7 000 euros, car je le sais. Il me semble qu'il s'agit de la facture de location des écoles pendant la période d'été. Allons-nous jouer à ce jeu ? A quoi cela sert-il dès lors de voter des tarifs ?

Je répète que je ne critique pas le travail de cette association et je vais voter pour cette subvention. Je souhaiterais toutefois, Monsieur le Maire, que pour chaque association, les mêmes règles et les mêmes procédures. On y verra dès lors plus clair.

Quelques postes me gênent beaucoup. Pourquoi le budget de la formation du personnel diminue-t-il de 36 % ? Madame LAVARDE, vous avez dit que vous avez fait beaucoup pour le régime indemnitaire. Je pourrais aussi vous parler de l'IAT de la police municipale. Boulogne-Billancourt est en effet une des rares villes avec une IAT à 4 et non à 8. Quelles en sont les raisons ? Je pourrais vous exposer les conditions d'emplois à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret pour les comparer avec celles de Boulogne-Billancourt. Vous verrez la différence. C'est ce qui explique aussi la fuite d'un certain nombre de policiers municipaux pour d'autres communes.

Je dois évoquer un autre point que je ne comprends pas. Vous parlez de Le Gallo, mais j'aimerais aussi recevoir une information concernant l'école Billancourt. Où en est-on sur l'école Billancourt ? Sera-t-on prêt en septembre 2014 ou le retard déjà pris ne nous amène-t-il pas à une ouverture en mars 2015 ? Soyons clairs sur ce point.

Par ailleurs – et je pense que je vais prendre un autre carton

rouge de votre part, Monsieur le Maire, pour cette remarque –, je voudrais revenir sur la question de l'endettement. Je tiens à la vérité des chiffres. Il est vrai que vous avez accompli un effort concernant la diminution de l'endettement. Soit. Il faut tout de même reconnaître que la diminution de l'endettement a débuté en 2004. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien la Cour des comptes dans son rapport. Entre 2004 et 2007, l'endettement s'est réduit de 32,8 millions d'euros. Vous parlez pour votre part d'une diminution de 49 millions d'euros sur cinq ans. D'un côté, on a 8 millions d'euros et de l'autre 9 millions d'euros, avec une conjoncture légèrement différente.

Monsieur le Maire, si vous souhaitez que nous ayons une idée très claire de votre gestion – sur laquelle je m'interroge – je vous demande de rendre publics, puisque l'on parle de transparence, les rapports d'Ernst & Young. J'aimerais que nous ayons communication de ces documents, qui ont été payés par l'argent des Boulonnais. Je souhaiterais aussi que nous ayons connaissance des rapports de la DGF, des rapports de Standard & Poor's, car c'est l'argent public qui paye l'inscription à cette agence de notation. J'aimerais aussi connaître – nébuleuse extraordinaire – l'ensemble des enquêtes de l'Observatoire de la population ainsi que les sondages indirects qui ont été réalisés, car ces enquêtes ont été payées par l'argent public. A partir de là, nous pourrions nous faire une idée sur votre gestion.

Madame LAVARDE, vous nous dites que tout va bien. Il y a pourtant un élément qui me manque. Ce budget contient très peu d'informations sur le contrôle de gestion. Il y a très peu d'informations en termes d'éléments quantitatifs et qualitatifs. Là aussi, je m'interroge. Vous vous étiez engagé à créer d'ici la fin 2011 un service contrôle de gestion qualitatif et quantitatif. Nous sommes en avril 2013 et il n'y a toujours rien. Je suis désolé de le dire, Monsieur le Maire, mais il faut le dire. Vous nous avez confirmé que vous alliez créer un service de contrôle de gestion lors du séminaire de la majorité d'octobre 2011 auquel j'assistais.

Si nous avons à notre disposition un certain nombre d'outils, nous serions peut-être capables de réaliser une gestion prévisionnelle non court-termiste, mais permettant de travailler sur le moyen et le long terme. Parce que nous n'avons pas cette vision des choses et ces outils, la politique de gestion du personnel laisse à désirer. Je réitère à ce sujet ma demande concernant la vérification des chiffres.

Vous nous dites que vous avez limité l'augmentation des dépenses de personnel à 1,9 %, mais lorsque vous lisez les documents de la DGCL, vous vous apercevez qu'en 2012, Boulogne-Billancourt était simplement dans la moyenne. Elle ne réalise donc pas des efforts extraordinaires, mais se trouve dans la moyenne. S'agissant des dépenses globales de personnel ramenées aux dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes à 54 %. Je vais vous dire pourquoi nous n'avons pas été en mesure de réduire ce chiffre plus encore. C'est parce qu'il n'y a pas de politique de gestion des compétences, pas plus que de politique de gestion des carrières, parce que les Directeurs sont démotivés. Aucun cadre de la Ville n'a été nommé DGA. Vous avez recruté tous vos DGA à l'extérieur. Est-ce bien normal ? Je

réponds non. Ce n'est pas normal. Au niveau de ces transferts, il faut aussi observer les transferts entre GPSO et la ville de Boulogne-Billancourt. Il y a là aussi des éléments à prendre en compte.

Tout ceci me laisse quelque peu sur ma faim. Monsieur le Maire, notre dissension provient d'un fait. Je n'ai jamais pu avoir connaissance des heures supplémentaires réalisées dans ma Direction depuis six mois environ. On a toujours décliné mes demandes. J'étais Maire Adjoint et je ne pouvais pas savoir combien d'heures supplémentaires étaient faites dans ma Direction, alors même que le logiciel existe. On m'a répondu qu'il n'existait pas, que ce n'était pas vrai et qu'il était impossible de me transmettre ces éléments.

Vous parlez ensuite de transparence. Je ne comprends pas. Cette non-gestion du personnel constitue à mon sens un signe criant des problèmes que vous avez rencontrés au niveau de votre gouvernance. Avec ce manque de contrôle de gestion, avec une gouvernance qui laisse à désirer, on en arrive à verser 104 000 euros pour le licenciement d'une personne engagée il y a deux ans, ainsi que cela a été acté lors du dernier Conseil municipal (dernière délibération). Est-ce normal ? C'est tout de même de l'argent public.

Pour terminer, je tiens à répéter que je n'ai pas du tout apprécié la façon dont mon Directeur et la Direction de l'éducation et de la jeunesse ont été traités. Au moment où nous avons un projet d'éducation territoriale et où il faut se saisir de la question des rythmes scolaires, il me semblait bon de réunir ces deux directions. Cela aurait évité des frais supplémentaires.

S'agissant de la communication, je note un manque d'outils, un manque de vision et un manque de gestion qui aboutissent au fait que, parfois, il soit impossible d'obtenir des chiffres simples. Par exemple, lorsque l'on souhaite connaître les frais de communication par élu. Le Figaro avait publié une enquête à ce sujet. Boulogne-Billancourt était la seule ville à ne pas avoir répondu. C'est assez surprenant. Lorsque je demande la mise en place d'un panneau pour montrer que Boulogne-Billancourt est Ville amie des enfants, le service communication prend six mois ou un an. Lorsque je demande au BIJ d'être présent sur Facebook ou sur Twitter, il faut compter six mois, car on se perd dans les autorisations. A un moment donné, cela suffit.

Monsieur le Maire, je regrette que nous en soyons arrivés là. Je regrette également l'absence de management global, capable de satisfaire l'ensemble de la population. C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, que je voterai contre. Je ne voterai pas contre le budget. Je vais m'abstenir. Je voterai contre sur deux chapitres, à savoir le chapitre ressources humaines, ainsi que vous vous en doutez, de même que le chapitre communication. J'attends vos réponses pour déterminer quelle sera ma position concernant le chapitre éducation et jeunesse. Je vous remercie.

## **M. VINCENT**

Monsieur le Maire, je serai bref. Dans ce budget, ainsi que l'a

souligné Madame LAVARDE, apparaît une continuité, en tout cas en ce qui concerne la prévision de fonctionnement. Là où la continuité disparaît, c'est au niveau des investissements. Je rappellerai les chiffres qui figurent dans le document accompagnant le débat d'orientations budgétaires, discuté en février dernier. En 2010, 15,6 millions d'euros avaient été consacrés à l'investissement. En 2011, ce chiffre atteignait 11 millions d'euros et 18 millions d'euros en 2012. Aujourd'hui, vous nous annoncez en crédits de paiement 32,4 millions d'euros. C'est quasiment un doublement.

De là à penser qu'à la veille d'échéances électorales, les demandes incessantes que nous avons faites depuis pratiquement le début du mandat en vue de restaurer et de créer un volume d'investissements suffisant pour faire face aux exigences du développement ont été prises en compte, il n'y a qu'un pas. Notre crainte, c'est que ces mesures, qui sont très hétéroclites et apparaissent après avoir été, ainsi que vient de l'expliquer Monsieur BAROLI, mises sous le coude pendant des années, aient été prises dans l'urgence. Nous avons en clair un peu l'impression que vous raclez les fonds de tiroir pour pouvoir présenter des projets ambitieux à la veille des élections et corriger l'effet tout à fait regrettable de l'absence de politique d'investissement pendant la durée du mandat.

Je vais donc vous faire une proposition en matière fiscale. Vous avez fait voter le 28 mars dernier par GPSO une hausse de la fiscalité, sous forme d'une hausse de la taxe d'habitation, qui représente pour GPSO une enveloppe totale de 6 millions d'euros, dont 2,2 millions d'euros pour Boulogne-Billancourt compte tenu du poids de la ville. Vous vous montrez très discret sur ce point dans le rapport, mais ce sont tout de même les mêmes contribuables boulonnais qui vont trouver sur leur feuille d'impôt ce supplément dont ils vont devoir s'acquitter au titre de l'année 2013.

Nous pensons donc qu'il aurait été plus juste, vu la situation actuelle du pays, de compenser cette somme. Je viens de déposer, auprès du secrétariat du Conseil municipal deux propositions d'amendements que je vous demande de bien vouloir distribuer à nos collègues.

Ces deux propositions sont les suivantes. La première vise à compenser, pour les Boulonnais, non seulement l'augmentation de la taxe d'habitation que vous avez fait voter et qui représente 2,2 millions d'euros supplémentaires sur 2013, comme je viens de le dire, mais aussi une autre mesure fiscale que vous avez prise, celle-là en 2009, consistant à augmenter la charge d'impôts pour les Boulonnais brutalement de 4 millions d'euros. Je vous demande de le faire sur la seule taxe d'habitation, de manière à toucher l'ensemble de la population plutôt que d'impacter la taxe foncière. Chacun pourra ainsi profiter de cette compensation.

Quels sont les impacts de ces deux mesures ? L'amendement numéro 1 que je vous propose concerne une baisse des impôts de 6,2 millions d'euros sur la taxe professionnelle. L'autofinancement du budget principal passerait donc de 22,1 à 15,9 millions d'euros. Comment trouver la contrepartie ? Je vous

soumets deux propositions. La première consiste à réduire un peu moins que prévu l'encours de la dette. Vous aviez prévu - 6 millions d'euros et je vous propose - 3 millions d'euros. D'un autre côté, nous pourrions affiner la prévision de dépenses de crédits de paiement sur 2013, puisqu'il y a fort à parier qu'en analysant ces différents projets (Le Gallo, Billancourt, etc.), nous trouverons aisément quelques millions parmi ces 32 millions qui ne pourront pas être dépensés sur 2013 et qui auraient vocation à être reportés.

C'est donc ma première proposition. Je présenterai mon deuxième amendement après le vote du premier, si vous m'y autorisez, ce que j'espère.

## **M. BAGUET**

Présentez les deux, Monsieur VINCENT.

## **M. VINCENT**

Le deuxième amendement vise simplement, dans le cas où le premier amendement ne serait pas adopté, à ce que les Boulonnais reçoivent au moins une compensation pour les 2,2 millions d'impôts nouveaux que vous leur avez imposés. Cette compensation pourrait passer par une moindre réduction de l'encours de la dette (2 millions d'euros au lieu de 3) ou par une révision légèrement à la baisse de l'enveloppe de crédits de paiement sur 2013. Nous ne souhaitons pas réduire cette enveloppe, mais celle-ci nous paraît fortement discutable et, pour tout dire, irréaliste. Il serait raisonnable de la revoir de manière plus précise.

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, je ne voudrais pas aggraver le côté un peu difficile de cette discussion budgétaire. Je voudrais simplement la situer dans son contexte. Vous êtes chargé de faire fonctionner trois ensembles. Le premier, c'est bien sûr la Ville. Le second, c'est la Communauté d'agglomération. Le troisième, c'est la SAEM Val de Seine. Il est clair qu'en essayant de se focaliser sur un seul de ces ensembles, à savoir la Ville, on oublie les implications du fonctionnement des deux autres ensembles sur le budget de la Ville et sur les contribuables, ce qui est plus important encore.

Il y a 15 jours, au moment du vote du budget de notre Communauté d'agglomération, j'ai voté contre l'augmentation de la fiscalité de la Communauté. J'ai en effet estimé que, dans la conjoncture actuelle, compte tenu des difficultés des entreprises et des difficultés en termes de pouvoir d'achat pour beaucoup de nos concitoyens, le fait d'imiter le gouvernement, c'est-à-dire de majorer les impôts directs pesant sur les ménages ou sur les entreprises, était une erreur. Par conséquent, quelles que soient l'évolution de la péréquation et l'évolution de l'ensemble des masses financières en question, j'ai estimé qu'il était dangereux à l'heure actuelle pour la cohésion de nos populations d'augmenter la fiscalité.

Ce soir, dans le budget de la Ville, je reconnais que vous pro-

posez la stabilité des taux. Toutefois, celle-ci ne vaut que depuis 2009, puisqu'entre 2008 et 2009, vous avez procédé à une augmentation de la fiscalité de la Ville de 9 %. Il nous semble qu'il aurait été préférable d'associer à l'augmentation de la fiscalité personnelle de la Communauté une légère baisse de la fiscalité de la Ville, de manière à ce que tous les contribuables boulonnais qui payent la taxe d'habitation, malgré tous les abattements à la base, la prise en compte des charges de familles, etc. ne soient trop durement frappés.

On me dit que l'augmentation de la fiscalité sera très faible. C'est avec ce raisonnement, que j'entends depuis 25 ans que nous sommes arrivés aujourd'hui à 45 % de prélèvements obligatoires sur le PIB. Parmi les 27 pays de l'Union européenne, nous sommes deuxièmes en termes de poids de la fiscalité. Chaque année, on réalise des augmentations que l'on présente comme minimales, parce que cela n'a qu'une conséquence très faible, de l'ordre de quelques dizaines ou quelques centaines d'euros. Malheureusement, cela continue.

Il faut d'abord synchroniser le problème de la gestion de GPSO et le problème de la gestion de la Ville puisque, malheureusement, en dépit de nos votes, on a augmenté la fiscalité de GPSO, notamment sur les entreprises, ce qui est gênant, car toutes les petites entreprises, les artisans et les petits commerces vont supporter une augmentation de la fiscalité sur leur patrimoine. Je crois qu'il faut agir, et c'est le sens des amendements proposés par Monsieur VINCENT et par notre groupe.

Ensuite, il ne faut pas oublier de prendre en considération le problème de la SAEM. En effet, la dette de la SAEM va finalement s'ajouter à la dette de la Ville (budget principal + budgets annexes). Madame LAVARDE a très brillamment retracé le recul de l'endettement. Ainsi que le précise le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous examinerons tout à l'heure – point fort du rapport – la SAEM a emprunté à partir de 2009. Le montant total des emprunts atteint maintenant 110 millions d'euros. Sur ces 110 millions d'euros, la Ville a apporté en garantie 62 millions, au titre de remboursements et de cessions de créances. Il est évident que, dans une perspective logique, on doit ajouter à l'endettement de la Ville les 62 millions de garantie de la Ville sur l'endettement de la SAEM. En fait de baisse, nous constatons une dette qui augmente, à 232 millions (170 millions d'euros sur le budget principal et 62 millions d'euros de garanties pour la SAEM). C'est ce qu'il faut dire à l'ensemble de nos concitoyens. Le budget que vous proposez ne tient pas compte des deux autres ensembles.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas voter le premier point de la délibération. En revanche et malgré quelques problèmes concernant les subventions et d'autres chapitres, nous voterons les points 2, 3, 4 et 5 de la délibération qui nous est proposée.

## M. FUSINA

Monsieur le Maire, je ferai deux observations concernant cette délibération. La première est relative au budget proprement dit.

Madame LAVARDE indiquait que ce budget s'inscrivait dans la continuité. C'est une vérité relative, car il est vrai qu'en matière d'investissement, un effort notable a été réalisé cette année. Nous réclamions un tel effort depuis plusieurs années et je me permets de souligner que le groupe @lternance a la primeur de cette demande, ce que vous pourrez vérifier, procès-verbaux du Conseil municipal à l'appui. Depuis des années, nous réclamons des investissements plus importants pour faire face aux demandes des Boulonnais et notamment ceux habitant dans la ville historique plutôt que dans le Trapèze. N'oublions pas en effet le problème inhérent à la structure de nos investissements : 40 % de nos investissements agrégés sont absorbés par 10 % du territoire. Il y a là un vrai problème que l'on retrouve d'année en année.

S'agissant des amendements que soumet Monsieur VINCENT, nous nous félicitons que vous nous ayez rejoints sur ce point. Vous prônez désormais une diminution de la taxe d'habitation et un maintien à taux constant de la taxe foncière. Encore une fois, procès-verbaux à l'appui, c'est ce que nous avons toujours présenté. Nous avons soumis des amendements en ce sens. Nous nous félicitons donc que vous nous ayez rejoint et nous voterons ainsi l'amendement numéro 1, puisque nous avons l'antériorité sur cette question. Ainsi que vous le voyez, Monsieur VINCENT, nous sommes très pragmatiques. Nous voterons cet amendement car il permettra aux personnes les plus en difficulté de voir leur feuille d'impôt s'alléger.

Enfin, sur la délibération proprement dite et les neuf articles, nous voterons contre le budget pour les raisons que je vous ai indiquées. Nous voterons également contre l'article 2, mais nous voterons tous les autres articles. S'agissant de l'article 5, nous ne voterons pas la subvention en faveur de Cirque en chantier.

## Mme EVEN

Je voudrais revenir sur le TOP. Je souhaiterais savoir si une étude a été menée pour déterminer s'il était préférable de gradiner le théâtre ou de le déplacer, même si je me demande où le théâtre pourrait être réimplanté, vu le peu d'espace disponible restant sur la ville. Si le gradinage apparaît comme la meilleure ou la seule possibilité, quand et sur combien de temps les travaux seront-ils réalisés ? De combien de places ce nouveau théâtre disposera-t-il ?

Comme vous l'avez compris suite aux propos de Marc FUSINA, nous ne voterons pas votre budget. Nous tenons toutefois à faire une mention particulière pour le TOP qui présente une programmation variée et de bonne qualité.

## M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Monsieur TELLINI et Madame BAUCHE.

## Mme BAUCHE

Je voudrais fournir une explication de vote. Nos collègues ont

été aussi clairs que possibles. Sur la base des informations qui nous sont distillées, nous voterons l'amendement de Monsieur VINCENT. En effet, j'ignorais qu'il allait soumettre cet amendement et je m'apprêtais à vous demander une réduction de la taxe d'habitation afin de compenser l'augmentation prévue au niveau de GPSO. Cette augmentation représente en moyenne – même si la moyenne a peu de sens en l'occurrence – 80 euros pour chaque foyer fiscal.

S'agissant des subventions, j'aurais l'occasion plus tard de revenir sur le cas de Cirque en chantier, qui demeure un abcès de fixation. Je reste persuadée que vous faites totalement fausse route avec cette aventure. Nous ne voterons donc pas cette subvention.

## **M. TELLINI**

Cette soirée est un peu curieuse. Plutôt qu'au Conseil municipal, j'avais l'impression ce soir d'être au Cirque du Soleil. Entre un ex-adjoint qui vient faire sa psychothérapie en direct, entre un Conseiller municipal qui propose tout et son contraire, surtout à l'encontre de l'exposé brillant de Jean-Pierre FOURCADE à GPSO il y a quelques jours, expliquant à qui voulait l'entendre qu'il faut augmenter les impôts davantage.

Vous ai-je interrompu ? Non.

## **M. BAGUET**

Laissez Monsieur TELLINI s'exprimer. Monsieur COHEN, nous nous sommes tous écoutés.

## **M. TELLINI**

C'est extraordinaire, alors même que ce soir, on vous présentait...

## **M. BAGUET**

Monsieur COHEN, nous nous sommes écoutés. Nous allons voir. Monsieur TELLINI, poursuivez.

## **M. TELLINI**

Nous en reparlerons, Monsieur BAROLI. Vous ai-je touché, Monsieur BAROLI ?

## **M. BAGUET**

Pas d'interpellation ad hominem. On s'arrête. Allez-y, Monsieur TELLINI.

## **M. TELLINI**

Ce soir, nous aurions dû saluer et nous retrouver tous ensemble, chers collègues, quelle que soit votre appartenance même si aujourd'hui, on ne comprend plus ce qui se passe, la gauche soutenant une partie de la droite, qui elle-même soutient une partie

de la gauche. Cela devient extrêmement confus. Nous aurions dû tous ensemble nous féliciter. Je vous engage simplement à relire l'introduction de l'excellent document que l'on vous a remis. Il était question de quatre ou cinq points extrêmement positifs qui auraient dû tous nous enthousiasmer. Je lis : « Efforts d'équipements accrus », « stabilité fiscale », « poursuite du désendettement », sujet sur lequel on manipule, « une maîtrise des charges », qui ne progresse que de 0,7 %, résultat extraordinaire et pour finir « une bonne tenue de l'autofinancement », l'épargne brute croissant de près de 3 millions d'euros.

Monsieur FOURCADE, vous avez été un homme d'Etat. Monsieur COHEN, Monsieur ASKINAZI, je ne m'adresse pas à vous.

## **M. BAGUET**

Monsieur TELLINI, poursuivez.

## **M. TELLINI**

Monsieur FOURCADE, vous avez été un grand homme d'Etat, un grand ministre, un grand sénateur. Vous avez été... Vous avez été... En anglais, « vous avez été » se dit « has been », malheureusement, c'est ce que vous êtes aujourd'hui.

## **M. BAGUET**

Monsieur TELLINI, non. On se calme.

## **M. TELLINI**

Je vais finir. Has-been avec vos pistoleros aigris. Pourquoi êtes-vous aigris ? Parce que jamais vous n'êtes arrivés à un tel résultat. Qu'est-ce qui est scandaleux ?

Savez-vous comment on traduit has-been en français : une gloire du passé. Voilà ce que je dis à Monsieur FOURCADE : « Vous êtes une gloire du passé ». Vous manipulez les chiffres, vous mentez aux Boulonnais, vous êtes grotesque. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

## **M. BAGUET**

On se calme. Pas d'invectives personnelles dans cette assemblée. Monsieur BARBOT, c'est moi qui préside. Monsieur COHEN, c'est moi qui préside. Pas d'invectives dans cette assemblée. Pas d'attaques personnelles. Je ne le souhaite pas. Nous pouvons nous parler et nous écouter tranquillement, les uns et les autres. Monsieur COHEN, c'est bon. On arrête. On se calme.

Monsieur FOURCADE, voulez-vous la parole ?

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, ce que dit Monsieur TELLINI lorsqu'il parle de has-been, cela n'a aucune importance pour moi. Je vais bien et je continue à travailler. Je m'occupe de la Ville. Tout cela n'a pas

d'importance. Simplement, je veux dire à Monsieur TELLINI qu'en 2012, le taux de la taxe d'habitation versé à GPSO représentait 6,65 % de la valeur locative. Ce qui a été voté par le Conseil de GPSO il y a quinze jours était de porter ce taux de 6,65 % à 7,25 %. Cela se traduit par une augmentation, contre laquelle j'ai voté. La délibération prévoyait en même temps l'augmentation de la taxe sur le patrimoine des entreprises, pour atteindre 19,80 %. J'ai voté contre ces deux augmentations, car j'estime – le Président s'en souvient parfaitement – que, dans la conjoncture actuelle, nos électeurs et nos concitoyens ne comprennent pas que nous critiquions le gouvernement qui, au lieu de réduire les dépenses, augmente les impôts, alors que nous faisons la même chose de notre côté. Voilà ce que je tenais à dire à Monsieur TELLINI, pour qu'il comprenne enfin que lorsque l'on passe de 6,65 à 7,25 %, on parle d'une augmentation et non d'une stabilité. L'ensemble des contribuables boulonnais voient sur leur feuille d'impôt ce qui va à la Commune et ce qui va à la Communauté d'agglomération. Ils verront bien l'augmentation votée par le Conseil de GPSO il y a deux semaines.

## M. BAGUET

Merci, Monsieur FOURCADE. Avec le même ton serein, je voudrais reprendre le compte-rendu des débats de GPSO du 28 mars. Monsieur FOURCADE, vous avez déclaré : « Je crois que, dans la conjoncture très difficile que nous rencontrons, il était impossible de ne pas toucher à la fiscalité. Je le déclare d'emblée, car je crois qu'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on ne peut pas toucher à la fiscalité ». Ensuite, vous expliquez : « Je crois qu'il était difficile d'aller au-delà de la compensation de la perte de 2,5 millions d'euros de la CVAE. » Puis, vous dites : « Ma deuxième remarque, c'est que je crois qu'il était normal qu'on associe les ménages à cette augmentation nécessaire de fiscalité, car on ne peut pas tout faire porter sur les entreprises dans la conjoncture actuelle. Un peu plus loin, vous répétez que « compte tenu de l'aggravation des péréquations à venir », vous craignez que nous soyons obligés de faire « le même exercice de majoration de la fiscalité plusieurs années de suite » et que l'indication que nous donnons cette année, « avec cette majoration assez forte de la contribution foncière des entreprises et de la taxe d'habitation ne soit que le début d'une augmentation assez forte d'impôts ».

Monsieur FOURCADE, vous avez déclaré devant le Conseil de GPSO le contraire de ce que vous venez de nous affirmer ici publiquement. A GPSO, vous nous avez expliqué que, compte tenu des prélèvements de l'Etat, compte tenu des diminutions de ressources de l'ex-taxe professionnelle qu'est la CVAE, il fallait augmenter les impôts. Vous l'avez dit. Vous avez dit qu'il faut augmenter les impôts sur les entreprises, mais aussi sur les ménages, car il serait injuste de tout faire porter sur les entreprises, compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

## M. FOURCADE

Pourriez-vous me transmettre le compte-rendu ?

## M. BAGUET

Je vous le transmettrai. Il n'y a pas de problème. C'est le compte-rendu de GPSO, dans lequel vous avez même expliqué que nous risquions de devoir augmenter les impôts plusieurs années de suite. Vous expliquez tout au long de votre argumentation qu'il faut augmenter les impôts...

## M. FOURCADE

Non, si vous lisez la phrase, vous verrez que c'est uniquement pour tenir compte de la moins-value sur la CVAE.

## M. BAGUET

Non, vous expliquez que nous avons perdu 2,5 millions d'euros sur la CVAE et qu'il faut logiquement augmenter les impôts pour compenser cette perte. Nous sommes jusque-là d'accord. Vous dites qu'il faut faire porter cette perte de recettes pour GPSO par les entreprises, mais pas uniquement par elles. Il faut aussi, selon vous, que les ménages en supportent une part. Vous rajoutez que, compte tenu de la dégradation de la péréquation dans les années à venir – ce qui est tout à fait légitime, car nous risquons d'être mangés de manière encore plus grossière, année après année –, il faudra augmenter de manière de façon régulière et plusieurs années de suite les impôts ménages. C'est écrit en toutes lettres.

## M. FOURCADE

C'est pour cela que j'ai voté contre cette délibération.

## M. BAGUET

Soit, mais vous avez expliqué pendant tout votre raisonnement... Au moment où l'on parle de moralisation de la vie politique, je crois qu'on ne peut pas dire quelque chose dans une enceinte et dire le contraire quelques jours plus tard dans une autre. Monsieur FOURCADE, je vous le dis honnêtement, très sereinement et très tranquillement que ce n'est pas très compréhensible. Vous savez très bien dans quelle situation nous nous trouvons.

Vous dites que je ne suis pas cohérent au niveau de mes trois présidences. Je suis totalement cohérent. Je préfère augmenter un petit peu les impôts sur une assiette beaucoup plus large qu'augmenter beaucoup les impôts sur une assiette réduite. Les Boulonnais seront moins perdants avec cette augmentation d'impôts sur GPSO qu'au travers d'une augmentation d'impôts au niveau de la ville. Vous savez très bien que la situation est difficile. Je l'ai dit tout à l'heure. Si nous avions à payer en totalité le Fonds national de péréquation, plus le FSRI, plus la perte des compensations DSC, nous perdrons 7,5 millions d'euros par an. Grâce à GPSO, nous gagnons 0,3 million d'euros.

C'est ainsi que s'instaure une sorte de mécanisme de vases communicants, que l'on appelle la solidarité intracommunautaire, qui nous permet de présenter des budgets équilibrés. Le budget 2013 s'inscrit dans la parfaite continuité des budgets précédents.

Il s'inscrit dans la même cohérence. Nous maîtrisons les dépenses. Nous diminuons la dette de la collectivité et nous augmentons les investissements. Il est vrai que vous me reprochez d'avoir augmenté les impôts il y a quelques années. Je rappelle simplement qu'en 2007, au compte administratif, figure un autofinancement de 20 millions d'euros pour 33 millions d'euros d'investissements. En 2008, l'autofinancement est tombé à 16 millions d'euros, chiffre limite, pour 37 millions d'euros d'investissements. En 2009, année où l'on payait les ardoises des trois années précédentes, au cours desquelles les investissements avaient explosé, nous avons encore 33 millions d'euros d'investissement pour un autofinancement de 21 millions d'euros.

Depuis que je suis Maire, l'autofinancement a toujours dépassé 20 millions d'euros. C'est exactement ce que l'on vous propose dans le budget 2013. L'autofinancement atteindra 22 millions d'euros, au-delà du seuil des 20 millions. Cela me paraît absolument nécessaire. Malgré les contraintes que nous nous sommes imposées, à savoir la diminution des dépenses, nous parvenons à des investissements en hausse. Pour moi, c'est un budget parfaitement géré, en tout cas parfaitement équilibré, qui s'inscrit dans la continuité.

Vous parlez de la dette consolidée avec la SAEM. Tout d'abord, je voudrais souligner que le rapport de la Chambre régionale des comptes à ce sujet est excellent. La Chambre régionale des comptes y reconnaît que la SAEM est saine, qu'elle est en capacité, sans problème, de rembourser les 110 millions d'euros. C'est écrit en toutes lettres dans le rapport. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Si l'on ajoute les 62 millions d'euros de garanties d'emprunt, la dette consolidée Ville+SAEM+budgets annexes atteignait 240 millions d'euros en 2009. Nous atteindrons 204 millions d'euros en 2014. Nous avons donc bien diminué globalement la dette. Ainsi que nous le préciserons tout à l'heure à l'occasion de l'examen du dossier concernant la SAEM, nous avons dû mobiliser cet emprunt de 110 millions d'euros car c'était la règle financière qui s'imposait à nous. Nous ne pouvions l'utiliser pour partie. Il nous fallait l'utiliser en totalité. Je parle à ce sujet sous le contrôle de Monsieur VINCENT et de Madame VOUETTE qui assistaient ce matin au Conseil d'administration de la SAEM. Cela a été confirmé par les représentants des banques Caisse d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations.

Nous avons mobilisé cet emprunt de 110 millions d'euros au 31 décembre 2012, mais aujourd'hui, nous avons en trésorerie dans la SAEM 56 millions d'euros. Nous n'avions pas besoin de ces 110 millions d'euros. Nous avons été contraints de les emprunter globalement. De fait, nous nous retrouvons avec un excédent de trésorerie de 56 millions d'euros, ce qui nous permettra de faire face sereinement à l'avenir.

Nous sommes donc dans une situation financière parfaite. Tout le monde le reconnaît. Monsieur FOURCADE, excusez-moi. Tout le monde reconnaît que la Ville est bien gérée, que la SAEM est bien gérée et que GPSO est bien géré. Cela ne plaît visiblement pas aux uns et aux autres, mais c'est la réalité. C'est tout et

c'est écrit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la SAEM. C'est le énième rapport. Depuis que je suis Maire, ainsi que cela a été évoqué par Monsieur BAROLI, j'ai connu la publication d'une dizaine de rapports. La Chambre régionale des comptes s'est penchée sur la Mairie et la SAEM. On a tout eu et on m'a tout fait. J'ai même eu un contrôle de la CNIL il y a 15 jours. Sans arrêt, on subit des contrôles et à chaque fois, cela se passe bien. C'est tout de même extraordinaire. Si je suis incompetent, je dois avoir beaucoup de chance. Si je suis compétent, les personnes chargées d'examiner la situation de la Ville écrivent logiquement des rapports positifs.

C'est tout ce que je voulais dire. Ce n'est pas en répétant sans arrêt des contre-vérités qu'on en fait des vérités. Cela vaut pour l'ensemble des intervenants. Je veux bien entendre ceux qui disent que tout va mal dans la Ville, mais ce n'est pas le ressenti global de nos concitoyens. Tout ne va pas si bien, mais je ne ressens pas de sentiment négatif dans la population et il suffit d'être présent sur le terrain pour le vérifier.

Je ne m'étendrai pas davantage, car il n'y a pas grand-chose à dire. Si vous considérez que tout est mauvais, c'est votre choix. Vous voterez en conséquence. Nous considérons pour notre part que nous avons une bonne gestion. Je voudrais remercier Madame LAVARDE pour son engagement et les services pour la présentation extrêmement claire des documents.

Pour ma part, je suis très fier de constater que, sur 100 euros d'impôts, 16 sont consacrés à l'éducation et 16 autres à la petite enfance. Le public était très content à l'occasion du Forum de la petite enfance. Les gens étaient ravis. Nous n'avons jamais créé autant de places en crèche. Il suffit pour s'en assurer de comparer les bilans CAF, ainsi que je l'ai dit lors du Conseil municipal précédent. Vous l'avez visiblement oublié. Vous avez créé 50 places de crèches en quatre ans et nous en avons créé près de 600 en six ans. La différence est là et les Boulonnais jugeront.

Nous dépensons aussi 8 euros pour la jeunesse ainsi que 8 euros pour la culture. Je suis très fier de ces dépenses qui répondent aux demandes des Boulonnais. C'est tout ce qu'il y a à dire. Au-delà, on peut faire des choix et vous pouvez considérer que ces 8 euros peuvent être investis ailleurs. Si l'on peut dépenser autant d'argent pour l'éducation, la petite enfance, la jeunesse et la culture, c'est notamment parce que nos frais financiers sont passés de 9 millions d'euros à un peu plus de 4 millions d'euros. Nous avons ainsi économisé 5 millions d'euros. Il n'y a pas de miracle. Avec des dépenses qui augmentent et des recettes qui diminuent, il faut bien trouver quelque part des économies.

Les taux d'intérêt ont baissé et ils sont stabilisés. Nous avons aussi restructuré la dette. Nous en parlerons dans la délibération suivante. Notre dette est extrêmement saine et il n'y a aucune inquiétude à avoir. C'est tout ce que je voulais dire suite aux interventions des uns et des autres.

S'agissant des amendements de Monsieur VINCENT, c'est en totale cohérence avec ce que Monsieur FOURCADE a déclaré à GPSO. Je suis donc un peu surpris. D'autre part, je souhaiterais

vous dire que les taux cumulés Ville et GPSO sont nettement en dessous de la moyenne nationale. Dans les villes de même strate, les taux atteignent 30,24 %. A Boulogne-Billancourt, ils ne sont que de 17,87 %. Il faut être raisonnable. Monsieur FOURCADE lui-même prédit que les années à venir seront difficiles. A partir de là, il est nécessaire d'anticiper, de prévoir les financements nécessaires. Si nous voulons continuer d'offrir la même qualité de service aux Boulonnais, il faut anticiper. Je préfère encore une fois une petite augmentation sur une grosse assiette avec 310 000 habitants, qu'une grosse augmentation sur une assiette limitée à la seule ville de Boulogne-Billancourt.

Enfin, Monsieur VINCENT, un élément me permet de ne pas retenir votre proposition d'amendement. Je vous rappelle qu'un article du Code général des collectivités territoriales impose une dotation aux amortissements de 14 millions d'euros minimum. Or, notre budget prévoit une dotation aux amortissements de 14,5 millions d'euros. Nous disposons donc d'une marge de manœuvre très faible et nous ne pouvons pas diminuer les taux. La réponse est donc très claire : nous nous mettrions en infraction. Dès lors, je ne peux accepter vos amendements. Les Boulonnais verront comment la répartition s'est faite sur leurs feuilles d'impôts. Je voudrais préciser que, pour un foyer propriétaire de son logement, cela représentera une augmentation de 67 euros en moyenne. Cette somme ne me paraît pas excessive à l'aune de la qualité de service que nous offrons aujourd'hui aux Boulonnais.

Ainsi que le précise Madame LAVARDE, ces 67 euros représentent le cas le plus défavorable. La réalité sera un peu inférieure à ce chiffre et concernera l'ensemble de GPSO. Je rappelle que GPSO nous verse une dotation de solidarité communautaire qui nous permet de faire face à nos dépenses. Ce n'est pas de ma faute si le gouvernement socialiste matraque des villes et des collectivités comme les nôtres. Je rappelle que le total des prélèvements du bloc communautaire GPSO est de 29 millions d'euros. En 2016, il sera de 80 millions d'euros. Il nous faut trouver 50 millions d'euros dans les trois années à venir, à la fois sur GPSO et sur les sept communes. Je pense donc que l'on peut raisonnablement demander une petite augmentation qui permettra de franchir les obstacles qui se profilent au cours des années à venir. J'attends à ce propos les lois de finances rectificatives. Vous savez très bien qu'elles ne vont pas nous être très favorables.

Nous avons un cap et nous le maintenons. J'en suis persuadé : les Boulonnais seront reconnaissants de cette excellente gestion municipale. Voilà tout ce que j'avais à dire. Monsieur GARDILLOU.

## M. GARDILLOU

Merci, Monsieur le Maire de me laisser la parole après cette explication posée. C'était plutôt agréable. Pour autant, je pense que l'on oublie trop souvent que, derrière nos décisions, il y a des gens et des agents municipaux qui habitent la ville, des entrepreneurs et des fonctionnaires. Il y a des gens qui souffrent, alors que nous traversons une dure crise. L'an dernier, le réflexe naturel a porté au pouvoir François HOLLANDE. Cependant, en l'espace de 10 mois, il a créé 20 impôts supplémentaires et 30 mil-

liards d'euros de prélèvements supplémentaires sur les ménages. Aujourd'hui, les entreprises sont également touchées.

On ne peut pas jouer avec la fiscalité comme si ce n'était qu'un simple équilibre mathématique, comme si l'on tentait simplement d'équilibrer par ce moyen deux piles de taille différente. Ca, c'est une politique socialiste. Ensemble, en présence de quelques-uns de vos adjoints, vous écoutiez il y a quelques jours Laurent WAUQUIEZ, qui fustigeait alors François HOLLANDE et les socialistes qui ne savaient que manier l'outil fiscal.

Monsieur le Maire, la différence idéologique qui nous caractérise, indépendamment de nos choix stratégiques concernant la ville, c'est que face à des difficultés financières, les hommes et les femmes de droite et du centre baissent les impôts des contribuables. C'est ce qu'André SANTINI a fait dans sa commune voisine de la nôtre. Je ne comprends pas pourquoi vous faites de Monsieur SANTINI un modèle en termes de gestion, alors que, lorsqu'il baisse les impôts, vous ne l'imitiez pas. On ne peut dire ainsi que l'on va lever les impôts pour boucher les trous.

Le magazine *Valeurs actuelles* titre ce mois sur « La République des menteurs », titre peu flatteur à l'égard des politiques. Il fait aussi état d'une association de contribuables « Les contribuables associés » – ce qui fera plaisir à Madame BELLIER, qui est issue du milieu associatif – qui classe Boulogne-Billancourt dans les trois villes de plus de 100 000 habitants les plus dépensières. Ceci figure dans le numéro publié aujourd'hui.

Par conséquent, avant d'aller chercher dans la poche du contribuable, nous avons la capacité en interne de réduire nos charges. Nous ne pourrions pas toujours jouer sur la pression fiscale. J'y reviens, car c'est mon engagement politique et ma croyance politique. Lorsque l'on appartient au centre ou à la droite, face à des difficultés financières, avant de jouer avec le levier fiscal, on essaye en amont de réaliser des économies.

## M. BAGUET

Monsieur GARDILLOU, j'adore vos leçons de gestion. Connaissez-vous beaucoup de collectivités en France qui maîtrisent l'augmentation de leurs dépenses comme Boulogne-Billancourt, c'est-à-dire + 0,7 %, soit moins d'un point de hausse ? Nous vous avons expliqué plus tôt ce que nous allions faire. Nous vous avons fait voter une délibération il y a quelque temps et nous allons créer 100 places de crèche supplémentaires. Nous devons faire face à l'augmentation de la masse salariale. L'augmentation des taux de la Caisse nationale de retraite des collectivités locales nous pénalise à hauteur de 600 000 euros cette année, soit un point d'impôts, et à hauteur de 600 000 euros l'année prochaine encore. Le GVT nous impacte aussi, de même que l'augmentation du SMIC pour les agents de la Ville. Tout cela représente 1,8 %.

Monsieur GARDILLOU, vous me faites penser à l'âne de Buridan. Un jour, le propriétaire de l'âne ne comprenait pas pourquoi son âne était mort. Il se disait : « Pourtant, je lui diminuais sa ration d'avoine de moitié tous les jours et il commençait à s'y

habituer ». L'âne est mort. Monsieur GARDILLOU, soyez correct, je ne vous ai pas interrompu. Ecoutez-moi. Je vous explique simplement que la situation actuelle, avec une augmentation automatique de la masse salariale de 2 % sur 90 millions d'euros représente 1,8 million d'euros. Nous allons tenir cette augmentation de la masse salariale à 2 %. Ces 1,8 million d'euros représentent 3,5 points d'impôts. A Boulogne-Billancourt, nous ne touchons pas aux impôts. Malgré cette seule augmentation de la masse salariale, sans même compter tous les services que nous offrons à la population, malgré la longue colonne des dépenses imposées et la colonne des services sur lesquels nous allons faire des efforts, nous parvenons à contenir l'augmentation des dépenses à 0,7 %.

Monsieur GARDILLOU, soyez correct. Je ne vous ai pas interrompu. Vous donnez de fausses informations. Monsieur GARDILLOU, calmez-vous. Même Monsieur FOURCADE dans sa sagesse disait il y a quelques jours qu'il fallait augmenter les impôts des ménages. Il le disait et c'est dans le compte-rendu. 84 conseillers communautaires au moins - car tout le monde n'assiste pas aux séances du Conseil de GPSO - peuvent en attester. Ceux qui sont réalistes comprennent que c'est difficile. On ne peut pas faire des miracles tous les jours. Or, cela fait quatre ans que nous réalisons des miracles au niveau de la gestion municipale. C'est extraordinaire et cela a été reconnu par Standard & Poor's.

Vous parliez tout à l'heure de Monsieur WAUQUIEZ. Il a rendu hommage à ma gestion, alors que je ne lui ai rien demandé. Vous étiez présent pour les applaudissements. Monsieur GARDILLOU, franchement, il n'est pas si simple que cela de tenir un budget. Monsieur GARDILLOU, arrêtez d'aboyer. C'est désagréable. Vous aboyez. Vous parlez alors que vous n'avez pas la parole. Respectez tout le monde. Je vous dis que c'est un exploit. Ce budget est un exploit, comme celui des quatre années précédentes. Nous verrons bien au moment du bilan de notre mandat quels sont les services que nous avons apportés et quelle était la gestion de la Ville. C'est tout simple et je suis franchement d'une grande sérénité, avec ces budgets qui sont assez exceptionnels et où l'on augmente l'investissement, ainsi que vous l'avez fait remarquer les uns et les autres. Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Je voudrais citer deux chiffres précis pour éviter l'emballement. GPSO a perdu, sur les ressources remplaçant la taxe professionnelle, 2,2 millions d'euros. Mon intervention visait à dire qu'il était raisonnable de compenser ces 2,2 millions d'euros par une légère augmentation des impôts ménages et entreprises. Je trouve qu'il est dangereux, à l'heure actuelle, d'augmenter les impôts des entreprises. L'augmentation que vous avez fait voter, à laquelle je me suis opposé, représente 10 millions d'euros. Autrement dit, pour compenser les 2,2 millions d'euros de pertes de recettes, on a fait voter une augmentation des impôts de 10 millions d'euros.

Ensuite, nous sommes le 11 avril. Je suis persuadé que les crédits de paiement présentés dans le budget exposé par

Madame LAVARDE ne seront pas dépensés dans le cadre de la présente année. Lorsque l'on établit un budget en novembre ou en décembre, on dispose d'une visibilité assez faible sur l'ensemble de la période. En revanche, à la mi-avril, on cerne assez bien les engagements que l'on va être contraint d'acquitter.

Nous pourrions adopter l'amendement numéro 2 de Monsieur VINCENT, qui propose une réduction légère de la taxe d'habitation de manière à compenser pour le contribuable boulonnais l'augmentation votée par GPSO, par des reprises sur les crédits de paiement que vous ne dépenserez pas. Je suis en effet certain que vous ne dépenserez pas les 32 millions d'euros de crédits de paiement d'ici la fin de l'année, puisqu'il n'y a plus que trois trimestres. Si vous adoptiez cet amendement, vous donneriez satisfaction à GPSO, mais aussi à l'ensemble des contribuables. Je trouve en effet dommageable que l'on réclame, malgré le taux peu élevé de la taxe d'habitation, une nouvelle contribution aux ménages boulonnais, qui vont déjà devoir supporter l'augmentation des taux de GPSO.

Tout le monde s'arrête sur les taux de taxe d'habitation. Je rappelle qu'en la matière, l'important, ce sont les valeurs locatives.

## **M. BAGUET**

Le produit des deux.

## **M. FOURCADE**

Les valeurs locatives à Boulogne-Billancourt sont beaucoup plus élevées que dans d'autres villes. Par conséquent, il faut comparer la valeur locative et le taux, et non le taux seul. Voilà les points précis que je souhaitais ajouter à ce débat qui s'est un peu emballé. Je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion de l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes, de même qu'à l'occasion de l'examen de la délibération sur les emprunts.

## **M. BAGUET**

Le débat ne s'est pas du tout emballé, Monsieur FOURCADE. Je préfère que vous teniez ces propos, conformes à ceux que vous avez tenus à GPSO, qui visent à dire qu'il était nécessaire de procéder à une augmentation de la fiscalité. Je préfère que vous reconnaissiez que vous êtes bien l'auteur de ces propos qui figurent dans le compte-rendu. Nous avons procédé à une augmentation modérée. Vous dites que nous avons perdu 2,2 millions d'euros. En fait, il s'agit de 2,5 millions provenant de la CVAE.

Vous oubliez toutefois de mentionner les prélèvements supplémentaires qu'a subis GPSO. Vous oubliez que GPSO nous aide. Aujourd'hui, si GPSO nous imputait le paiement du fonds national de péréquation, nous aurions 7,5 millions de dépenses en plus. GPSO compense le déséquilibre et nous nous retrouvons ainsi avec un budget équilibré. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, au lieu de payer 7,5 millions d'euros, nous recevons 300 000 euros qui sont reversés au budget des Boulonnais. C'est

ainsi que nous allons mettre en place des services qui seront rendus aux Boulognais. Nous mettons en œuvre une bonne gestion et une solidarité communautaire et je crois qu'il faut s'en féliciter. C'est tout simple. Monsieur FUSINA avait levé la main.

## M. FUSINA

Merci, Monsieur le Maire. Je serai très bref. Tout d'abord, j'ai été choqué par la radicalité de certains propos tenus par certains conseillers sur l'impôt. L'impôt, ce n'est pas une spoliation. Par définition, l'impôt est redistributif. Ensuite, il reste à déterminer s'il est ou non justifié. La question est là, mais en aucun cas, l'impôt n'a vocation à être voué aux gémonies.

Ensuite, je voulais dire que cela ne me gêne pas que Boulogne-Billancourt dépense énormément. Cela ne me gêne pas du tout. Au contraire. Si cette dépense sert à l'ensemble de la population, si celle-ci s'y retrouve et bénéficie ainsi d'une certaine qualité de vie, cela ne me gêne pas. Au contraire, on ne peut que s'en féliciter. Cela vaut d'autant plus que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal à Boulogne-Billancourt est de 35 %, un niveau extrêmement faible, comparé à d'autres villes. Dès lors, cette observation me paraît difficilement recevable.

Enfin, je suis heureux de constater que GPSO se retrouve au centre de nos débats ce soir. Il s'agit en effet d'un acteur important de la vie de Boulogne-Billancourt. Monsieur le Maire et Monsieur le Président, vous aviez une autre possibilité que celle d'augmenter la fiscalité. Compte tenu de l'endettement modéré de GPSO, nous aurions pu contracter un emprunt supplémentaire pour couvrir nos besoins de financement, lesquels sont – je vous l'accorde – assez importants. Ceux-ci s'inscrivent dans le droit fil de la réforme de la taxe professionnelle, que le groupe @lternance avait dénoncée. Cette réforme déstabilise les collectivités, du fait notamment d'un manque de visibilité sur la CVAE.

Voilà les observations que je tenais à faire. Je suis assez étonné d'entendre certains propos sur les impôts que je n'ai pas eu l'occasion d'entendre au cours de mes années de mandat.

## Mme BAUCHE

Je voudrais en revenir à des propos moins techniques et plus humains. Jean-Pierre FOURCADE a rappelé que les bases sont importantes, parce que les valeurs locatives sont importantes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que lorsque l'on a deux enfants et un quatre pièces à Boulogne, on paye 2 500 à 3 000 euros par mois de loyer. Si cette base locative est importante, la taxe d'habitation est importante. Certaines familles de deux cadres qui ont la capacité de payer ces loyers se trouvent en difficulté. Dans de nombreuses familles, un seul des deux membres du couple travaille.

Je voulais vous demander de prendre cet élément en considération. Boulogne-Billancourt est une ville riche et abrite des personnes qui étaient riches et sont aujourd'hui en difficulté.

## M. BAGUET

Madame BAUCHE, vous oubliez tout de même – nous n'avons pas détaillé l'ensemble du budget – tout le volet accompagnement et le budget social. Vous oubliez les tarifs que nous pratiquons dans les centres de loisirs, les cantines et les études, avec la gratuité pour les catégories les plus basses.

Je suis prêt à reprendre le budget article par article. Nous avons parlé de la globalité, mais nous pouvons rentrer dans le détail. Je suis fier du budget. Tous les adjoints présents ici ont travaillé sur le budget avec l'aide des services. La Ville fait plus que par le passé avec moins d'argent. Excusez-moi de le dire, mais c'est un exploit et un miracle. Nous avons bien augmenté la qualité de service dans tous les secteurs. Je pense au secteur du handicap ou à celui de la solidarité, de même que dans le domaine de la politique de la ville, que l'on a évoquée à l'occasion du comité de pilotage de l'ANRU et l'opération du Pont de Sèvres. Nous faisons plein de choses partout. C'est extraordinaire et nous avons de quoi être fiers de ce budget.

Nous nous focalisons en ce moment sur des choses qui sont certes importantes, mais, pour répondre à Monsieur FUSINA concernant la dette, je tiens à réaffirmer que je ne veux pas augmenter la dette. Nous savons que la dette d'aujourd'hui représente l'impôt de demain. Aujourd'hui, les taux sont bas, mais nous ne savons pas ce qu'il en sera demain. Il vaut mieux se désendetter et là aussi, nous avons mené une très belle action de désendettement de la dette consolidée, c'est-à-dire l'ensemble des dettes.

Nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure des dettes de la SAEM à l'occasion de l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes. Il s'agit en réalité de lignes de trésorerie et non de dettes au sens premier du terme. Nous allons engranger des recettes et nous en avons parlé ce matin lors du Conseil d'administration de la SAEM. Il n'y a donc pas d'inquiétude particulière à avoir. Je crois que la SAEM est suffisamment contrôlée et sous contrôle.

Je vous propose maintenant de voter ce budget. Je rappelle que, depuis 1996, une délibération du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt précise que le budget est voté par fonction et non par service. Nous allons donc procéder à un tel vote. Il est aussi possible, si la majorité le souhaite, de voter le budget dans son ensemble. A défaut, il faut un vote chapitre par chapitre. Suite à vos remarques, Monsieur FUSINA, j'ai étudié la jurisprudence. Il s'avère que, chaque fois que la réglementation n'avait pas été observée, c'est parce que le Maire n'avait pas précisément posé la question.

Les textes précisent : « L'assentiment de la totalité de la majorité présente doit être constatée après un débat effectif faisant suite à une question précise posée le Maire ». Je vous demande donc précisément si vous vous opposez à un vote global du budget.

Aucun Conseiller municipal ne s'oppose à un vote global du budget.

## M. BAGUET

J'ai ma question et j'ai ma réponse. Nous pouvons donc voter globalement pour le budget. Dans les grandes lignes, la section de fonctionnement s'équilibre à 188 830 905 euros. La section investissement s'équilibre à 150 704 119 euros. L'équilibre général du budget s'établit à 339 535 069 euros. Les autorisations de programme et les crédits de paiement s'élèvent à 126 787 235 euros en AP et 32 420 000 euros en CP.

Le budget des publications atteint un équilibre général à 795 000 euros. Le budget de l'aménagement des terrains d'euros s'équilibre à 89 583 513 euros. Le budget du TOP s'établit à 2 507 434 euros. Le budget piscine-patinoire s'équilibre à 36 960 954 euros et les locations immobilières à 477 690 euros. Les autorisations de programme et les crédits de paiement de l'ensemble des budgets annexes s'élèvent à 66 026 288 euros en AP et 60 026 288 euros en CP. Qui vote contre le budget ?

Le budget est approuvé à la majorité, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et Mmes BAUCHE, LAUREAU et PINEAU votant contre, M. BAROLI s'abstenant.

## M. BAGUET

S'agissant des autres points de la délibération, vous avez expliqué vos votes. On considère que les votes sont conformes à ce que vous avez déclaré plus tôt.

Les autres articles de la délibération sont approuvés à la majorité.

## La délibération n° 8 est approuvée à la majorité.

### 9. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2013

#### Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Voici un sujet que nous avons déjà largement abordé au moment de l'examen du budget. La délibération concerne uniquement les taux des impôts directs locaux pour la ville de Boulogne-Billancourt. Ainsi que je vous l'ai indiqué, ces taux n'augmentent pas par rapport à ceux de 2012. Je voudrais rappeler qu'outre la valeur des bases et les taux, un troisième élément est pris en compte dans le calcul des impôts, à savoir la capacité contributive de la population sur laquelle est assis l'impôt. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire lors de la présentation du compte administratif ou d'une délibération modificative, Boulogne-Billancourt se classe comme la troisième ville pour laquelle la population consacre le moins d'heures de travail par an au règlement des impôts. Il faut aussi être conscient de cet élément.

#### Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Il n'y a pas eu de questions ni de remarques. La Commission

des finances a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote, de même que l'élue non inscrite.

## M. BAGUET

Monsieur FOURCADE.

## M. FOURCADE

Il faut faire voter les amendements.

## M. BAGUET

Nous allons le faire maintenant, en effet. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. L'amendement numéro 1, présenté par Monsieur VINCENT, propose une taxe d'habitation à 8,42 %, une taxe foncier et bâti à 7,36 % et à 9,32 %. Je rappelle que ce n'est juridiquement pas possible. Dès lors, qui se prononce en faveur de cet amendement.

L'amendement numéro 1 est rejeté, le groupe Majorité rassemblée votant contre, M. BAROLI s'abstenant.

## M. BAGUET

Nous passons à l'amendement de repli qui propose des taux respectifs de 9,82 %, 7,36 % et 9,32 %. Qui est pour ?

L'amendement numéro 2 est rejeté, le groupe Majorité rassemblée votant contre.

## M. BAGUET

Je vous propose de passer au vote de la délibération. Madame BAUCHE, votez-vous contre ? Je vous passe la parole.

## Mme BAUCHE

Je vous demandais de réduire les taux de la taxe d'habitation. Il me paraît donc difficile d'accepter leur maintien.

## M. BAGUET

Vous avez le droit de voter contre. Il n'y a pas de problème. La délibération propose un article unique reprenant les trois taux de 10,62 %, 7,36 % et 9,23 %.

## La délibération n° 9 est approuvée à la majorité.

Vote par article :

Article 1 : approuvé à la majorité

Abstention : 1 (M. Guy-René BAROLI)

Contre : 17 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M ; Jean-Michel

TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Article 2 : approuvé à la majorité

Abstention : 1 (M. Guy-René BAROLI)

Contre : 8 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M ; Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Article 3 : approuvé à l'unanimité

Articles 4 et 5 : approuvés à la majorité

Les élus du conseil municipal membres d'une association subventionnée par la ville ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

Contre l'attribution de la subvention annuelle de 150 000 € à l'association Cirque en chantier : 8 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M ; Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Articles 6 à 9 : approuvés à l'unanimité

## **10. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement - Délégation au Maire pour l'exercice 2013 et prorogation jusqu'à la fin du mandat**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

On va encore nous accuser d'autosatisfaction, mais le rapport de Finance active présente une structure de dette à 82,7 % en catégorie 1A et 17,3 % en catégorie D2. J'estime que nous avons fourni des efforts considérables. Au 1er janvier 2007, la Ville disposait de près de 60 millions d'euros de crédit revolving. Or, ces crédits sont coûteux. Nous sommes parvenus (page 15 du rapport) au 1er janvier 2013 sous les 20 millions d'euros. Je considère qu'il s'agit d'un petit exploit. L'essentiel de ces crédits revolving portent sur le budget Billancourt-Seguin, ceux de la piscine-patinoire étant plutôt des crédits in fine. Nous passons ainsi de 60 millions d'euros à moins de 20 millions. Est mise également en évidence la gestion à trésorerie zéro, assez exceptionnelle. Grâce à notre bonne santé financière, nous n'avons pratiquement jamais eu à emprunter. La courbe page 18 montre que nous sommes restés toute l'année 2012 à 0. A la fin, nous présentons même un excédent de trésorerie, grâce notamment à la cession Thiers-Vaillant.

Ce document est totalement impartial et a été établi par des professionnels reconnus, qui nous félicitent pour l'excellente gestion de la dette et de la trésorerie. J'en profite pour remercier les services financiers, la Direction générale et tous les élus qui ont contribué à cette excellente gestion de notre dette.

**Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Il n'y a pas eu de remarques ni de discussion. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres élus ne prenant pas part au vote.

### **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE.

### **M. FOURCADE**

Je voudrais apporter quelques précisions. Tout d'abord, au 1er janvier 2009, le montant total de la dette était un peu supérieur à 200 millions d'euros, autour de 220 millions d'euros. Au 1er janvier 2013, il faut ajouter les 62 millions d'euros de garantie pour avoir une vision claire de l'endettement de la Ville. Ensuite, concernant les crédits revolving, je signale que leurs taux d'intérêt sont beaucoup plus bas que les taux des emprunts classiques. Toutefois, à l'heure actuelle, les taux sont tellement comprimés qu'ils sont quasiment identiques pour les crédits revolving et les emprunts classiques. Il est faux de dire que le crédit revolving coûte plus cher que le crédit bancaire classique.

### **M. BAGUET**

Depuis la baisse des taux, c'est le cas, mais à l'époque, les taux étaient élevés et c'était beaucoup plus coûteux. Monsieur FOURCADE, pouvez-vous une bonne fois pour toutes reconnaître que la dette consolidée Ville + SAEM s'est réduite ? En 2009, c'est-à-dire juste après les grandes dépenses des années 2007 et 2008, elle atteignait 219 millions d'euros pour les budgets principal et annexes et 20 millions pour la SAEM.

### **M. FOURCADE**

(Début d'intervention micro fermé) Vous le verrez tout à l'heure dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

### **M. BAGUET**

Nous étions à 239 millions d'euros en 2009 de dette consolidée. Nous sommes tombés à 204 millions d'euros.

### **M. FOURCADE**

Vous étiez Maire en 2009. Ce n'était pas notre mandat.

### **M. BAGUET**

Il ne faut pas dire des contre-vérités.

### **M. FOURCADE**

Je suis responsable de 2008, pas de 2009 !

### **M. BAGUET**

Certes, mais c'était la suite logique. La dette consolidée s'est réduite depuis. Soit l'on considère la dette du budget principal,

qui s'est réduite de 50 millions d'euros sur la période, soit l'on considère les budgets consolidés, qui est inférieure de 35 millions d'euros à ce qu'elle était à l'époque. Merci de le reconnaître.

## **M. FOURCADE**

Quand vous avez été élu, Monsieur le Maire, la SAEM n'avait pas de dette.

## **M. BAGUET**

Si. En 2008...

## **M. FOURCADE**

En mars 2008, il n'y avait pas de dette à la SAEM. Les premières dettes ont été constituées en 2009.

## **M. BAGUET**

Les dettes à la SAEM ont débuté en 2008. Nous avons un problème de trésorerie. Nous pourrions vérifier cela.

## **M. FOURCADE**

2009. C'est dans le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous examinerons tout à l'heure.

## **M. BAGUET**

Nous verrons. C'est un investissement. C'est un super-tanker. Lorsque l'on fait des investissements conséquents sur 2006, 2007 et 2008, on les paye en 2009. Ce n'est pas moi qui ai engagé les investissements des années 2006 à 2008. Nous les avons payés. Vous ne voudriez tout de même pas que j'aie l'indélicatesse de rappeler les dérapages sur la Maison des associations, dont le coût est passé de 10 à 20 millions d'euros, sur l'école Maître Jacques, dont le coût est passé de 17 à 30 millions d'euros. C'est nous qui avons payé en 2009 les dérapages de 2007 et 2008. Nous venons de remettre 15 millions d'euros pour la réfection de la piscine-patinoire.

## **M. FOURCADE**

Votre première adjointe a publié un article...

## **M. BAGUET**

Je veux bien être gentil, mais à un moment, Monsieur FOURCADE, il faut reconnaître la situation.

## **M. FOURCADE**

Votre première adjointe a été condamnée pour diffamation à mon égard. Permettez-moi de le rappeler.

## **M. BAGUET**

Ce n'est pas pour cela qu'elle a été condamnée. Si l'on se met à parler des condamnations dans cet hémicycle... Nous n'allons pas en parler. Nous attendons. Ce n'est pas le sujet. Je mets aux voix le recours à l'emprunt, la définition de la politique d'endettement et la délégation que vous m'accordez pour gérer au mieux, avec les services financiers, la dette de la Ville, avec une prorogation jusqu'à la fin du mandat, soit une année à partir d'aujourd'hui. Qui est contre ? Monsieur GARDILLOU, non, le vote est engagé. Ce sont les règles.

## **La délibération n° 10 est approuvée à la majorité.**

Pour : 37

Abstention : 6 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, M. Guy-René BAROLI)

Contre : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

## **11. Prestations d'entretien ménager et nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant.**

### **Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur**

Nous voilà ramenés à une délibération qui concerne le marché de ménage, de propreté et d'hygiène pour le compte de la Ville. Le ménage est actuellement assuré par des agents municipaux et par un prestataire extérieur spécialisé, la société Derichebourg Propreté. Cette société entretient environ 120 000 mètres carrés au sol et 37 000 mètres carrés de surface vitrée. Le marché arrivant à expiration le 31 décembre 2013, il est proposé de lancer une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres pour environ une centaine de sites concernés par ces opérations. Je vous remercie.

### **M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Il n'y a pas eu de questions particulières. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

### **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

En Commission, il a été conseillé que certaines prestations très spécifiques supposant des interventions très particulières soient retirées du marché. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur BARBOT.

## M. BARBOT

Monsieur le Maire, concernant cette délibération portant sur les prestations de nettoyage des surfaces vitrées, notre groupe votera pour, dans la mesure où – au propre comme au figuré – tout ce qui va dans le sens d'une plus grande transparence est à encourager.

## M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix la délibération.

## La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

### 12. Démolition et aménagement du terrain de l'ancienne halle du 26, rue de Sèvres - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (SPL SOA) - Autorisation.

#### M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit de donner l'autorisation à Monsieur le maire d'introduire la procédure de démolition et d'aménagement du terrain de l'ancienne halle du 26, rue de Sèvres et de passer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL SOA Seine ouest aménagement, qui est notre instrument d'aménagement public sur ce type d'opérations.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du stade Le Gallo. Cette halle avait été acquise du temps de Monsieur GRAZIANI en 1994. Je précise qu'à aucun moment, si ce n'est au cours d'un débat en Conseil municipal il y a une vingtaine d'années, il n'avait été fait état du fait que cette opération d'acquisition devait avoir pour conséquence un agrandissement du stade Le Gallo. Le PLU de 2004 que nous appliquons actuellement n'a pas cru devoir retenir davantage cette qualification pour ce terrain.

Néanmoins, après concertation avec les riverains, après avoir longuement discuté avec les utilisateurs du stade, il nous est apparu que la solution la plus sage était non de valoriser cette parcelle, mais bien de réserver cette parcelle à un usage public, ce qui sera le cas avec la construction à la place de cette parcelle de différents locaux en sous-sol et de différents terrains en synthétique en surface, afin de répondre au cours d'une première étape aux besoins de la Ville.

Le montant de cette opération s'élève, toutes dépenses confondues à 3 800 000 euros TTC, avec une rémunération de la SPL SAO fixée à 5 % du coût TTC que je viens de vous annoncer.

## M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

## Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

L'élue non inscrite a demandé à avoir connaissance de l'état de la réflexion en cours concernant l'aménagement de long terme du site. La Commission a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour et les autres groupes ne prenant pas part au vote.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur COHEN, Madame BAUCHE et Monsieur BAROLI.

## M. COHEN

Monsieur BAGUET, comme vous le savez, deux ans avant que vous n'obteniez la responsabilité de la Ville, j'ai été en charge du sport. A ce titre, je voudrais éclairer Monsieur MOUGIN sur un certain nombre d'événements. Ce que je vous reprocherais sur la question des sports aujourd'hui, c'est de n'avoir jamais considéré la politique sportive dans son ensemble ni les équipements sportifs dans leur ensemble et d'avoir essayé de mener des opérations de-ci, de-là, avec des activités séparées les unes des autres.

Au final, cela aboutit à des délibérations telles que celles-ci ainsi qu'à une grosse carence en termes d'équipements sportifs. Deux ans avant votre prise de fonction, un débat avait été engagé avec l'ensemble des utilisateurs du stade Le Gallo ainsi qu'avec ceux à qui l'on allait demander des efforts, particulièrement au tennis, au rugby, pour lequel l'issue au niveau de Mortemart était connue, ainsi qu'au football, qui était très revendicateur – à juste titre – puisque les conditions de pratique du sport n'étaient pas idéales.

A la suite de ces discussions, le seul projet qui apparaissait faisable consistait à réunir sur un seul ensemble sportif plusieurs types d'activités. Le terrain LMT ayant été acquis, il avait été décidé, même si cela n'a pas été acté par le Conseil municipal car je tenais à l'époque à avoir l'accord de l'ensemble des participants, que ce terrain serait dédié à l'agrandissement de l'espace Le Gallo en trouvant la géométrie adéquate pour les équipements nécessaires.

Le projet était constitué de la façon suivante. Sachant que Mortemart devait disparaître, il fallait y construire un stade de rugby. Nous avons trouvé le moyen, avec des architectes ingénieurs de nicher deux terrains de football, dont un aux normes, dans cet espace. Pour cela, il s'agissait de déménager le tennis et de proposer à celui-ci de s'installer dans le parc des Glacières, non de manière massive, mais en lui rendant les terrains exploités de manière libre, en ajoutant peut-être quelques terrains. Dans le même temps, il était prévu de transformer l'espace des

Glacières en un espace vert, où il serait possible de pratiquer l'exercice sportif et qui resterait un lieu agréable à visiter pour les riverains. La pétanque devait déménager au parc des Glacières. Nous avons décidé de créer une piste d'athlétisme et d'isoler certaines activités, telles que le javelot, qui ne devenaient plus praticables sur place.

En décembre 2007, j'ai présenté cette opération à Monsieur EPARS, Président de l'ACBB, qui n'habite pas Boulogne-Billancourt, et qui se mêlait beaucoup des affaires municipales. Je lui ai dit qu'il n'aurait pas deux fois l'occasion de signer un tel projet d'investissement qui coûte une quinzaine ou une vingtaine de millions d'euros. Je lui ai expliqué qu'au moment où le sport tendait à étouffer dans la ville, il était important de signer ce projet afin de le voir validé. Dès lors, même dans le cas d'un changement de majorité, le club serait certain de bénéficier des équipements sportifs nécessaires.

Toutefois, vous avez laissé le temps passer. Vous avez raté l'opération tennis. Il suffit d'écouter les utilisateurs des tennis pour s'en convaincre. Il ne s'est rien passé pour les tennis. Vous avez raté l'opération rugby, et le rugby s'est retrouvé isolé. Malgré vos efforts habituels d'autosatisfaction, il n'y a pas de rugby et tous les rugbymen sont déçus. Vous êtes en train de nous proposer aujourd'hui une solution de rafistolage.

A l'époque, Monsieur BAGUET, dans une réunion que je n'oublierai pas, vous avez vociféré au milieu des adhérents du football que j'agissais dans la panique. Cependant, vous utilisez un procédé bien pire que celui-là. Au lieu de créer de vrais équipements sportifs, vous nous bricolez deux petits terrains d'entraînement pour le football, avec un terrain semi-synthétique de troisième génération. Il n'y a toutefois pas de place pour le rugby et le tennis n'est pas satisfait, tandis qu'on ne sait pas ce qu'il advient de la pétanque ou de l'athlétisme.

La date de réalisation du projet n'est pas vraiment connue, et on engage aujourd'hui 2 millions d'investissement, alors que le budget est de 3,5 millions d'euros. Par ailleurs, je me souviens des photos qui avaient été bricolées à l'époque, et il s'avère que les bâtiments prévus se transforment en préfabriqués.

Je ne suis pas tendre avec vous aujourd'hui, mais il est important que l'on se parle de manière sereine. Si j'avais quelque chose à retenir de votre mandature, c'est votre manière d'augmenter les impôts de 9 % à votre arrivée, de prévoir cinq tours sur l'Île Seguin pour ensuite abandonner le projet, et au final, d'augmenter une nouvelle fois les impôts, tandis que les sportifs n'auront rien obtenu. Nous allons voir comment, pendant la campagne électorale, vous allez vous débrouiller pour retourner ces arguments et expliquer aux électeurs combien vous êtes grand et fort. Tout ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, le sport à Boulogne-Billancourt est largement pénalisé. Entre la hausse des impôts et le bricolage, vous commencez furieusement à ressembler à ceux que nous avons l'habitude de critiquer.

## Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, je vais vous demander la possibilité de faire deux interventions assez brèves à la suite l'une de l'autre. Je dois en effet vous lire l'intervention de Dorothee PINEAU, qui n'a pu assister à cette séance pour des raisons de santé. Elle commence ainsi son propos : « Comme l'a indiqué ma collègue Madame BAUCHE, vous ne baissez pas les impôts de la Ville, vous augmentez fortement d'autres impôts, en tant que Président de GPSO, mais surtout, comme le Président, vous consacrez l'essentiel de votre énergie à démolir au sens propre comme au figuré l'œuvre de l'équipe précédente.

Nous sommes déjà intervenues sur vos renoncements successifs sur l'Île Seguin, renoncements qui avaient tous un point commun : ne mettre en œuvre aucun des six permis obtenus et purgés de recours par l'équipe précédente. Pourtant, on aurait pu penser que l'exemple de l'école Billancourt, bâtiment de référence à protéger et que vous étiez déterminé à démolir avant que le recours de l'association SOS Ecole Billancourt ne vous fasse faire demi-tour, vous aurait appris la sagesse. Mais non, voici de nouveau un projet de démolition d'un bâtiment à caractère patrimonial.

Cette halle industrielle du 26 rue de Sèvres est tout à fait typique de l'architecture industrielle qui fleurissait dans notre ville et qui a fait la richesse de celle-ci au début du siècle précédent. Nous avons donc cherché à la protéger comme le bâtiment Thomson du quai Le Gallo ou la cheminée de la blanchisserie de l'avenue Morizet.

Ce bâtiment industriel se trouve dans la zone UCB du PLU en vigueur. Il se trouve donc également dans la liste des bâtiments à caractère patrimonial hors ensemble à protéger du fait de leur intérêt patrimonial, cette liste constituant l'annexe 6.3 du PLU en vigueur et figure sur la carte communale des immeubles à protéger du fait de leur intérêt patrimonial et architectural, constituant la pièce graphique 4.1 du PLU toujours en vigueur.

Le règlement de la zone UCB comporte plusieurs dispositions visant à protéger le patrimoine architectural. Plus précisément, les dispositions des articles 11.7 et 11.8 excluent toute démolition d'immeubles ayant un caractère patrimonial listés par ailleurs, puisque les travaux sur ces bâtiments doivent concourir à mettre en valeur leur caractère originel ou – à la rigueur – participer à leur mise en valeur.

Ces dispositions excluent toute démolition qui, par définition, est contraire aux objectifs de mise en valeur de ces bâtiments et qui n'est admise que pour les ajouts dénaturant ces bâtiments. La démolition projetée ou envisagée constitue donc une violation caractérisée indéniable de cet article du PLU (UCAB 11.7 : travaux sur les bâtiments à caractère patrimonial).

UCA 11.7 : Les travaux de réhabilitation sur les bâtiments à caractère patrimonial doivent concourir à mettre en valeur le caractère originel des bâtiments. Certaines adjonctions contemporaines ou reconversions partielles sont admises lorsqu'elles participent à la mise en valeur de l'édifice.

UCA 11.7.2 : La suppression d'ajouts dénaturant les bâtiments pourra être imposée.

La rédaction de l'article 11.8 élargit ces objectifs au maintien non seulement des bâtiments, mais des ensembles qu'ils peuvent constituer, quand ils sont en relation de proximité les uns avec les autres.

Cette démolition, pour faire quoi ? Des équipements sportifs provisoires. Mais, précisément en arrivant à la tête de cette Mairie, vous avez trouvé notre projet d'y réaliser un équipement sportif couvert composé de courts de tennis couverts et d'une salle d'escrime, courts de tennis qui, en déménageant du quai Le Gallo permettaient de réaliser le terrain de football.

Vous nous direz finalement : « Vous n'aviez qu'à attaquer le permis de démolir ». C'est exact, Monsieur le Maire, et il faudrait avec vous guetter tout l'été les dépôts de permis de démolir et de construire. Mais cela ne nous empêche pas de déplorer le préjudice définitif et irréparable que vous vous apprêtez une fois de plus à porter au patrimoine de la Ville, en démolissant un bâtiment communal protégé par le règlement du PLU de la commune. »

Je ne rajouterai rien à cette intervention. Nous savons bien l'urgence qui entoure la question sportive à Boulogne-Billancourt. Vous allez démolir ce bâtiment puisque nous n'avons pas vu passer ou oublié d'attaquer ce permis de démolir. Vous allez donc démolir un symbole de l'histoire industrielle de la ville pour faire des équipements provisoires. Ne pourrait-on franchement pas pousser la réflexion sur ce qui sera fait définitivement avant de démolir ? En effet, une fois démoli, on a saccagé, mais on n'a rien construit.

## M. BAROLI

Monsieur le Maire, à chaque fois que l'on parle des sports, je m'interroge sur la possibilité de trouver des terrains de plein air pour un certain nombre de sections. On peut toujours avancer des arguments, faire valoir que l'on est pour ou contre, préparer un certain nombre de recours, mais il faut aujourd'hui avoir une vision claire. Nous ne pouvons pas nous passer d'un aménagement du parc des Glacières comprenant un véritable terrain de rugby. Il faudra à mon sens faire un choix sur Le Gallo, car il ne sera pas possible d'y installer football, rugby et tennis. Le football a souvent la priorité. Il faudra aussi envisager une pelouse synthétique sur Le Gallo, car il s'agit d'une nécessité au regard du nombre d'habitants. Nous ne pouvons pas nous passer à un moment donné de la prise en compte dans la politique sportive boulognoise des terrains Marcel Bec et de Marnes-la-Coquette, notamment pour le rugby. Sans cela, nous risquons d'étouffer à Boulogne-Billancourt sans avoir une vision sportive. Il y a urgence et il faut mettre en place une politique. Il y a des choix à faire et il faut avoir une vision globale, intégrant d'un côté le stade de la Marche et de l'autre Marcel Bec, faute de quoi nous allons étouffer.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. La parole est à Monsieur MOUGIN pour répondre aux nombreuses contre-vérités qui ont été prononcées ce soir.

## M. MOUGIN

Je ne sais pas s'il est absolument nécessaire de polémiquer. Je ne sais pas ce que l'on dira notre mandature, mais je sais ce que l'on peut dire de la mandature précédente, au cours de laquelle a été commise l'erreur à mon avis historique d'oublier le sport dans l'aménagement des terrains Renault. Nous nous en mordons les doigts aujourd'hui. On nous explique aujourd'hui qu'on devrait faire les terrains de football et de rugby sur l'Île Seguin, ce qui est franchement déraisonnable sur le plan financier, pour ne pas dire plus. Au passage, je remarquerai qu'il ne fallait peut-être pas attendre deux ans avant la fin de la mandature pour observer que Boulogne-Billancourt avait un problème en matière de sports.

S'agissant du problème de la halle qu'il s'agit de détruire, Madame BAUCHE, vous rapporterez à mon prédécesseur que ce n'est pas ce bâtiment-ci qui est protégé par le PLU, mais un bâtiment adjacent et qui a été démoli il y a quelques années. Ce bâtiment était contigu au bâtiment dont nous parlons aujourd'hui, mais ce n'est pas ce bâtiment qui est protégé. A aucun moment il n'a été protégé. Il n'a pas été acquis par la ville de Boulogne-Billancourt pour être préservé de la démolition, au contraire. Son acquisition rentrait dans le cadre de l'aménagement de l'îlot. En réalité, le permis de démolir qui a été délivré et que j'ai signé était parfaitement réglementaire. S'il n'a pas fait l'objet d'attaques, c'est bien parce qu'il était réglementaire.

J'ai par ailleurs sur mon bureau plusieurs lettres des représentants du collectif des riverains me demandant quand ce bâtiment sera démoli et quand ils pourront jouir d'un bel espace et d'un bel équipement sportif. C'est à cette demande que nous répondons effectivement. Au demeurant, nous aurions pu nous poser la question pour ce bâtiment et l'autre bâtiment adjacent qui a été démoli de l'opportunité de protéger ces bâtiments qui ont en réalité un caractère patrimonial assez relatif et une valeur architecturale qui n'était pas au final très intéressante.

A propos de la destruction du patrimoine industriel de la ville, nous savons que l'essentiel des bâtiments appartenant à ce patrimoine se situaient sur le Trapèze et l'Île Seguin. De mémoire, une majorité a décidé de détruire tout ce qui se trouvait sur l'Île Seguin et de démolir tous les bâtiments. Je n'apprécie donc pas qu'on vienne nous déclarer qu'il faut préserver ce bâtiment qui n'était pas protégé.

## M. BAGUET

Merci. Il n'y a pas grand-chose à rajouter. Je voudrais simplement remercier Monsieur COHEN, qui a dit beaucoup de contre-vérités et qui refait l'histoire comme il l'entend, chacun étant libre de ses propos, pour un point en particulier. Vous avez dit avec honnêteté que vous n'avez pas réussi à obtenir l'accord de tous

les participants sur Le Gallo. Lorsque nous avons pris en main la Mairie, nous nous sommes retrouvés dans la même situation. Il nous a fallu un an de négociations entre le tennis et le football pour déterminer laquelle de ces deux activités allait quitter les lieux. Je rejoins en effet les propos que certains ont prononcés ici : il n'est pas possible d'intégrer toutes les activités à Le Gallo. Il n'est pas possible de laisser une place au football, à la pétanque, au tennis, à l'athlétisme et au rugby.

Il nous a donc fallu un an pour trouver un accord pour déterminer quelle activité quitterait Le Gallo. La section tennis a fini par accepter de quitter les lieux, ce qu'elle n'avait pas fait sous votre responsabilité, ce que vous avez reconnu avec honnêteté. Par la suite, il a été proposé une solution pour le tennis, car la section n'acceptait de quitter Le Gallo qu'à la condition de passer de huit courts en plein air à six courts couverts et six autres couvrables. Il a fallu trouver un site pour cela. Nous nous sommes engagés dans un premier temps sur le parc de Billancourt. La SAEM et les services de l'urbanisme ont beaucoup travaillé sur cette implantation. Malheureusement, les associations environnementales s'y sont formellement opposées. Nous avons ainsi perdu deux ans après la première année de négociation.

Nous avons alors trouvé une solution au parc des Glacières. A ce propos, Monsieur COHEN, je le regrette, mais je ne vous ai jamais entendu défendre notre proposition. Peut-être était-elle un peu excessive. En tout cas, je n'ai jamais eu connaissance de la vôtre. Il est dommage que vous n'ayez pas pris la parole dans cette enceinte pour défendre une solution un peu moins dense sur le parc des Glacières. Cela aurait pu contribuer de manière positive à l'évolution du projet. Nous avons rencontré une difficulté avec les riverains par la suite et nous avons repris le dossier. Je tiens à vous rassurer sur le fait que nous avons bien une vision globale. Ici même, dans ce salon, j'ai réuni autour de la table l'ensemble des acteurs concernés, toutes les sections et les clubs concernés. Nous avons pu échanger de manière sereine sur les projets sportifs de Boulogne.

Toutefois, ainsi que l'a dit Gauthier MOUGIN, ce qui a été appelé tout à l'heure avec beaucoup de pertinence par Madame EVEN, le vrai drame de notre ville est qu'elle n'a réservé aucun espace pour la pratique sportive sur les 52 hectares du Trapèze. Quant au stade Marcel Bec, la première décision que cette majorité a prise en matière de sport consistait à se rendre acquéreur de 25 % du stade Marcel Bec, pour 2,5 millions d'euros. Ceci aurait pu être fait plus tôt et cela ne l'a pas été. Je pense donc que le bilan sportif ne sera pas aussi catastrophique que vous l'entendez, même si à l'heure actuelle, la situation n'est pas bonne. Boulogne-Billancourt était en effet classée 35<sup>ème</sup> ville sur 36 à la fin du mandat précédent en termes d'équipements sportifs. J'espère que nous aurons progressé. Malheureusement, je crains qu'en un seul mandat, il ne nous soit pas possible de passer de la 35<sup>e</sup> place à la première. Nous allons tout faire pour cela, mais nous ne pouvons pas répéter sans cesse les miracles. Je vous remercie en tout cas pour cette présentation. Je vous rejoins sur certains points. Je mets maintenant aux voix la délibération.

## La délibération n° 12 est adoptée à la majorité.

Pour : 40

Abstention : 13 (M. Guy-René BAROLI, M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKI-NAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SPL SOA : 2 (M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN).

### M. BAGUET

Votre groupe s'abstient. Nous ferons passer le message aux sportifs.

## 13. Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur les comptes et la gestion de la SAEM Val de Seine Aménagement

### M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'observation définitif arrêté par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les comptes et la gestion de la SAEM Val de Seine aménagement. Nous commençons à bien connaître cet exercice. Ainsi que le Maire l'a rappelé récemment, il s'agit de notre deuxième contrôle. La Ville avait été contrôlée par le passé et cette fois, c'est la SAEM qui a fait l'objet de ce contrôle, engagé le 30 novembre 2011 et qui s'est poursuivi jusqu'à la mi-juin 2012.

Un rapport provisoire nous a été soumis le 30 août 2012. Il a fait l'objet de deux courriers de réponse à la Chambre par le Président directeur général et le Directeur général délégué de la SAEM. Une demande d'audition par le Président directeur général a été acceptée par la Chambre. L'audition s'est tenue le 29 janvier 2013.

Je ne vais pas reprendre dans le détail le contenu du rapport. Vous en avez tous pris connaissance. Nous pouvons simplement remarquer que la synthèse ne contient que trois recommandations, que l'on peut qualifier de mineures. La Chambre a constaté que les comptes sociaux de la SAEM sont réguliers et transparents. Elle a émis deux remarques à cet égard. Elle confirme que l'opération d'aménagement est bien réalisée par la SAEM à ses risques et périls, ce que soutenait la Ville. Ces dispositions qui remontent à l'origine de la convention publique d'aménagement signée en 2004 n'avaient jamais été remises en cause depuis.

Par ailleurs, il est mis en évidence une querelle sur les normes comptables à appliquer. Nous sommes donc bien loin des observations sur le fond que peuvent faire dans de pareilles circonstances les magistrats des Chambres régionales des comptes vis-à-vis de SEM mal gérées. Nous nous situons ici au niveau de l'écumé des vagues.

La situation financière est bonne, ainsi que la Chambre l'a souligné. Elle a mis en évidence la capacité de la SAEM à rembourser les cinq emprunts qu'elle a souscrits et qui portaient sur un montant total de 110 millions d'euros. Ces sommes ont été intégralement mobilisées au 31 décembre dernier, ainsi que cela a été évoqué plus tôt. D'autres observations ont été émises sur les activités fonctionnelles. Encore une fois, je pense que nous pouvons qualifier ces observations de relativement mineures. L'expérience que nous avons des rapports de la Chambre régionale des comptes sur la Ville et ses satellites depuis mon arrivée à la Mairie, c'est-à-dire en 1995 montre que, lorsque la Chambre veut se montrer incisive et qu'elle dispose de remarques sur le fond, elle n'hésite jamais à le faire.

Aujourd'hui, en dépit des termes de la synthèse qui sont contradictoires avec le corps du rapport, celui-ci apparaît parfaitement favorable et l'on peut largement s'en féliciter, ainsi que l'ont fait les membres du Conseil d'administration de la SAEM ce matin. J'ai en mémoire les propos du représentant de la Caisse des dépôts et consignations. Il n'a pas manqué de remarquer que la mobilisation de la ligne de crédit ouverte auprès des banques pour 110 millions d'euros et la trésorerie positive de la SAEM, à hauteur de 56 millions d'euros actuellement représentent un gage de bonne santé financière.

## M. BAGUET

Merci, Monsieur MOUGIN. Qui veut prendre la parole ? Monsieur FOURCADE, Madame BAUCHE.

## M. FOURCADE

Monsieur le Maire, à la lecture de ce rapport auquel j'ai bien évidemment contribué, puisque j'ai été interrogé par les vérificateurs à plusieurs reprises, et que j'ai comme vous fait des observations complémentaires, je retiendrai six points intéressants.

Le premier tient au fait que l'année 2009 se distingue par la mobilisation des premiers emprunts souscrits par la société dans le cadre de l'opération d'aménagement. Les premiers emprunts ne sont donc intervenus qu'en 2009. En 2008, la SAEM Seguin Rives de Seine n'avait contracté aucun emprunt.

S'agissant du deuxième point, la Chambre remarque clairement que la commune de Boulogne-Billancourt encourt un risque de mise en jeu de la garantie qu'elle a accordée dès le remboursement des premières échéances d'emprunt, risque qui sera plus élevé lors des échéances attendues en 2015 et 2018, à hauteur de 62 millions d'euros.

Le troisième point qui m'a frappé à la lecture de ce rapport et que je considère comme important tient au fait que la Chambre a pris acte de la modification des accords entre Renault et la Ville. Ce protocole d'accord, signé le 28 janvier 2013, se situe entre le dépôt des observations provisoires et le dépôt du rapport définitif : Renault a renoncé à percevoir les compléments de prix de vente qui étaient prévus dans l'accord initial. Toutefois, Renault vend à titre onéreux à la SAEM une petite parcelle de 1 000

mètres carrés sur l'île pour 12,5 millions d'euros, ce qui aggrave les problèmes de financement de la SAEM.

Ma quatrième observation porte sur le montant des dépenses prévisionnelles « études et honoraires techniques », qui a augmenté de 41 % entre 2006 et 2010. Le montant des dépenses prévisionnelles « études urbaines et de programmation » a été multiplié par quatre depuis 2007. Ces chiffres figurent dans le rapport.

J'ai ensuite noté dans ce rapport que la Chambre reconnaît que les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur fonction, ni dans la première ni dans la deuxième gestion. A l'heure où il est tant question des indemnités accessoires perçues par les élus, il est intéressant de constater que le rapport mentionne ouvertement le fait que nous avons tous travaillé gratuitement dans le cadre de la SAEM.

Enfin, je serai moins affirmatif que vous quant aux possibilités de remboursement de la SAEM. Il est en effet dit clairement que l'importance et le nombre des recours sur la modification du plan local d'urbanisme sont de nature à retarder la commercialisation des terrains situés sur l'île Seguin, ce qui signifie que la Ville sera obligée de commencer à rembourser certains emprunts avant que la SAEM n'ait pu commercialiser les terrains.

Telles sont les remarques que je souhaitais faire sur ce rapport, qui constitue une base importante et sûre. J'avoue ne pas avoir bien compris votre réaction sur le rapport lui-même. Je reconnais que la question de la comptabilisation des participations des aménageurs relève d'une querelle de comptes. Je suis d'accord avec vous sur ce point. Nous avons d'ailleurs pris les garanties nécessaires au niveau du Ministère du budget pour assurer notre tranquillité sur ce point. Sur le fond en revanche, les points ayant trait aux recours, à l'augmentation formidable des frais d'études, à la garantie à hauteur de 62 millions d'euros, et concernant les problèmes de trésorerie de la SAEM, me semblent très intéressants et ce rapport restera comme un rapport éclairant, pas totalement négatif, même si la synthèse adopte un ton un peu plus fort que les observations figurant dans le corps du rapport. Je le reconnais volontiers.

## Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, j'ai appris en lisant ce rapport l'existence d'un protocole d'accord conclu avec Renault le 28 janvier 2013. Renault avait signé une clause de retour à meilleure fortune impliquant un partage à 50/50 des plus-values que vous auriez pu réaliser. De fait, avec 255 000 mètres carrés SHON, à moins de les vendre à perte, vous risquez de générer quelques plus-values. Renault préfère tenir que courir et pense certainement qu'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. » et préfère encaisser 12,5 millions d'euros contre 6 000 mètres carrés SHON. Cela signifie que Renault n'a pas vraiment confiance en nous.

## M. BAGUET

Est-ce donc tout ? Que n'aurait-on pas entendu si le rapport

avait été négatif ? C'est une bonne soirée pour nous, Monsieur MOUGIN. Monsieur FOURCADE, ne jouez pas sur les mots. Lorsque j'ai dit tout à l'heure que l'emprunt avait été contracté en 2008, je me suis trompé. Il s'agissait d'une ligne de trésorerie. Dans le CRAC que nous allons examiner par la suite, page 137, il est indiqué que vous avez mis en place le 3 mai 2006 une ligne de trésorerie de 6,824 millions d'euros. Vous en avez utilisé 2,860 millions d'euros. Vous avez mis en place une ligne de trésorerie le 11 janvier 2008 – je n'étais alors ni Maire, ni Président de la SAEM – pour 20 millions d'euros. Vous avez utilisé 15 millions d'euros. Le 22 décembre 2008, nous avons été obligés de créer une ligne de trésorerie de 30 millions d'euros, dont 16 ont été utilisés. Au total, des lignes de trésorerie existaient donc bien à la SAEM dès 2006 avant que je ne sois Maire et Président de la SAEM. Ne jouons pas sur les mots. Il y a de l'emprunt d'un côté et des lignes de trésorerie de l'autre. C'est la même chose. Les 110 millions d'euros aujourd'hui sont de la ligne de trésorerie.

En effet, dans une opération de cette importance, lorsque les opérations durent sur 15 ans et que l'aménageur doit aménager avant tous les espaces publics, c'est toujours le cas. Aujourd'hui, nous payons la construction des routes du Trapèze Est. Nous n'avons pas encore touché les droits de participation des promoteurs. Pour aménager un secteur, on fait d'abord les routes, on délimite les terrains à construire et ensuite seulement, le promoteur vient construire. Une fois qu'il a obtenu son permis de construire, il paye la Ville. Ce décalage est donc logique. Dans toutes les opérations de cette envergure en France, on constate de tels décalages de trésorerie. Les 110 millions d'euros s'expliquent ainsi.

Le magistrat que j'ai rencontré était surpris du fait que ces lignes de trésorerie n'avaient pas été prévues depuis le départ. Or, vous aviez déjà mis en place des lignes de trésorerie dès 2006. Monsieur COHEN, la Chambre régionale des comptes est restée chez nous pendant six mois et demi, après 18 mois en Mairie. Je sais ce que les contrôles signifient. En 2004, votre équipe avait fait l'objet d'un contrôle portant sur le budget de la Ville. Les contrôles interviennent généralement tous les quatre ans, mais nous n'en avons pas connu depuis. Cela m'est tombé dessus récemment. La Chambre régionale des comptes a passé nos comptes au peigne fin. Elle vient de publier un rapport très positif, qui ne contient que trois petites observations vraiment mineures. La CRC parle de comptes « réguliers et transparents ». Monsieur BARBOT, reprenez-le sur Twitter, dans la mesure où vous parliez de transparence concernant les vitres. Dites que les comptes de la SAEM sont réguliers et transparents. Un peu plus loin, la Chambre a souligné la bonne santé financière de la SAEM grâce aux 56 millions de trésorerie existants. Nous n'avons reçu que des compliments. C'est à mon sens exceptionnel.

Certains d'entre vous continuent à vouloir faire des amalgames et parlent de la mauvaise gestion de la Ville, de la mauvaise gestion de la SAEM, de la mauvaise gestion de GPSO. En fait, tout va bien. Je ne comprends pas ce pessimisme ou cet acharnement. En début de séance, nous parlions de la moralisation de la vie politique. Si nous voulons rester crédibles vis-à-vis de nos concitoyens, il faut arrêter de leur dire des contre-vérités

en permanence et se montrer un tant soit peu objectifs. Je vous remercie d'avoir reconnu que le rapport était positif. C'est vrai. Je reconnais aussi un décalage dans le ton entre les quatre phrases de la synthèse et le corps du rapport. Il faut reprendre ces quatre phrases et les replacer dans leur contexte pour qu'elles perdent beaucoup de leur saveur.

Le magistrat souhaitait remettre en cause le Conseil national comptable, parce qu'il estimait que le plan comptable n'était pas le bon. Heureusement, j'ai appliqué le même plan comptable que vous. Nous n'avons rien changé depuis la création de la SAEM en 2003. La seule menace sur la SAEM vous est reprochée, mais je l'assume aussi. Elle tient au fait que nous n'avons pas fait d'appel d'offres pour la gestion de la SAEM. A l'époque, nous créions des outils techniques au service des Villes, ce qui n'était pas contestable. En 2011, le rapport de la Cour de justice européenne a demandé des changements sur ce plan, mais on ne peut pas revenir en arrière. On sait qu'il y a eu cette erreur... mais à cette époque, ce n'était pas une erreur. C'est un choix qui a été fait, ici comme ailleurs en France. Venir nous le reprocher en 2013...

Il a fallu se battre, Monsieur FOURCADE, je vous l'assure. Suivant certaines propositions du magistrat, il fallait arrêter l'opération pendant un an pour faire un nouvel appel d'offres et déterminer si la SAEM est bien la meilleure candidate à la gestion des terrains Renault. Vous pouvez imaginer l'effet que cela aurait pu avoir dans l'opinion publique. Au final, nous avons obtenu un rapport extrêmement positif. Je crois qu'il faut s'en féliciter et le communiquer largement. On me faisait tout à l'heure des reproches concernant un défaut de communication. Croyez-moi : nous allons largement communiquer sur ce rapport positif que nous pouvons partager. Je vous remercie aussi d'avoir souligné le fait que les administrateurs de la SAEM ne sont pas rémunérés. Je ne me suis jamais fait rembourser une note de restaurant depuis que j'en suis président, à l'exception de la fois où Monsieur MOINE m'a invité sur le compte de la SAEM. C'était dans un restaurant pakistanais d'ailleurs. C'est le seul avantage que j'aie tiré de la SAEM. Nous étions un certain nombre.

Je vous remercie et nous prenons acte de ce rapport.

## **14. ZAC Seguin-Rives de Seine - Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale N° 8- Année 2012 - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le CRACL numéro 8, document qui retrace à la fois l'évolution du projet et dessine les perspectives futures. Nous n'allons pas nous étendre sur l'évolution du projet. Nous savons que le Trapèze ouest est maintenant quasiment achevé à l'exception d'un immeuble. Lorsque l'on s'y promène, on peut constater que ce quartier est maintenant très vivant. Les bureaux sont occupés les uns après les autres. L'immeuble Kinetik va prochainement trouver un locataire. La crèche de la Girafe a ouvert en 2012. Globalement, l'opération Trapèze ouest se situe derrière nous.

L'opération Trapèze est maintenant lancée. Un seul permis de construire n'a pas encore été déposé. Il concerne l'immeuble D5. L'ensemble des autres macro-lots est en voie de démarrage, quand ils n'ont pas déjà commencé, comme c'est le cas pour l'îlot A4. Le développement des îlots épars se poursuit à l'Est, avec l'îlot V-Sud qui a été intégralement livré. Une convention de mise en œuvre a été signée entre Renault et la SAEM en mars 2012 concernant l'îlot Y. Le troisième groupe scolaire sur l'îlot M est en cours, avec un concours qui a été lancé. Un premier jury s'est réuni.

En réalité, la grosse évolution qui marque ce CRACL numéro 8 tient à la prise en compte de la votation sur l'île Seguin en date du 16 décembre 2012. Le programme choisi par les 17 000 Boulonnais qui se sont exprimés est le programme numéro 2 de Jean NOUVEL. Je ne vous apprends rien à ce sujet. Le CRACL prend en compte l'inscription de l'île Seguin dans le Grand Paris, l'arrivée du Grand Paris Express étant confortée par ce vote. Il prend en compte également le lancement des programmes sur la pointe aval et la pointe amont, les engagements des investisseurs sur ce programme en passe de se concrétiser. Nous avons en effet signé récemment pour le groupe R4.

Le CRACL prend en outre en compte l'avancée des travaux et des réalisations dans le quartier du Pont de Sèvres. Nous avons inauguré en son temps les différentes passerelles, le mail des Provinces et le passage des Renault au mois d'octobre dernier, créant ainsi une liaison nouvelle et les rénovations de l'espace Forum se poursuivent. Par ailleurs, la SAEM poursuit son action foncière avec l'acquisition de la dalle du Forum haut, les mails, les passages. L'enquête publique a été lancée sur ces opérations.

Les opérations de réhabilitation des immeubles se sont précisées. Les travaux des tours du Pont de Sèvres avancent également. Elles sont déjà désamiantées. La réhabilitation elle-même débutera en 2013. Je rappelle que c'est un projet Perrault qui donnera à l'entrée de ville du Pont de Sèvres un caractère majestueux qui lui manquait jusqu'à présent. Paris Habitat a déposé le 24 décembre 2012 le permis de construire relatif à la réhabilitation des 800 logements des allées du Forum et du Vieux Pont de Sèvres.

En ce qui concerne la convention ANRU, l'avenant simplifié à la convention a été signé. Il faut prévoir désormais une augmentation des coûts liée à l'augmentation du coût de la construction notamment. Le montant de la participation de la Ville devra être augmenté de 15 millions d'euros sur les exercices prochains, passant à 145 676 000 euros. C'est un point important, dans la mesure où cette augmentation n'avait pas été prévue dans la convention initiale. C'est uniquement l'augmentation de l'inflation qui devait permettre de revoir à la hausse ce chiffre. Il faudra procéder à ces augmentations de participation à l'avenir.

Enfin – et ce point important me tient à cœur – nous avons développé des années durant une concertation par le biais du monde associatif. Nous avons procédé à de nombreuses réunions de concertation avec un succès très relatif à l'aune des suites judiciaires qui ont été constatées et des attaques en règle

du PLU voté au mois de juin 2011. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré privilégier désormais la concertation directe, notamment en ce qui concerne la votation et toutes nos actions ayant conduit à voter lors du dernier Conseil la mise en compatibilité du PLU avec une concertation directe avec l'ensemble de la population boulonnaise. Cela a été l'objet de notre action tout au long du dernier trimestre 2012. C'est dans ces conditions que nous en sommes arrivés à un nouvel objectif pour l'île Seguin.

Les conséquences financières sont détaillées dans le CRACL. Elles ont été l'objet de commentaires pleinement rassurants de la part de nos partenaires bancaires à l'occasion du Conseil d'administration de ce matin. Le navire ZAC Seguin Rives de Seine suit son cours de façon paisible.

## **M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

La représentante du groupe @lternance a demandé une précision concernant l'article 2. Il a été précisé qu'il s'agit de 15 millions d'euros qui ont permis l'actualisation du coût des travaux du quartier sous maîtrise d'ouvrage de la SAEM. Ce point a été présenté au Comité de pilotage de l'ANRU le jeudi 4 avril 2012, en présence du sous-préfet à la ville. La Commission a donné un avis favorable. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances**

En Commission des finances, les précisions ont porté sur l'actualisation des travaux et la raison sous-jacente, à savoir l'absence d'actualisation dans les conventions ANRU quel que soit le lieu où elles ont été signées. Une deuxième précision a été apportée concernant la date de démarrage des travaux pour la réhabilitation des immeubles de Paris Habitat. Ils débiteront au deuxième trimestre 2014. La Commission a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour et les autres élus ne prenant pas part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, la lecture de ce CRACL est comme toujours très intéressante. Il expose la gestion de la SAEM et met en évidence les avancées sur les trois secteurs que sont le Trapèze, l'île Seguin et le quartier du Pont de Sèvres.

S'agissant du quartier du Pont de Sèvres, je me réjouis de tout ce qui est exposé dans le CRACL et de ce que vient d'exposer Madame LAVARDE. Je crois en effet qu'il s'agit d'une opération très importante pour la Ville, qui va permettre de régler ce sujet. Par conséquent, vous nous trouverez complètement à vos côtés pour accélérer le rythme autant que possible, car je crains que les mesures d'économies budgétaires que le gouvernement s'ap-

prête à annoncer dans les semaines à venir contiennent une restriction des crédits de l'ANRU. Je crois qu'il faut vraiment débiter les travaux pour éviter ces difficultés.

S'agissant du Trapèze, les opérations suivent leur cours et nous avons participé à plusieurs inaugurations, notamment celle de la Maison des familles en présence de l'Evêque. Tout cela se passe bien et je crois avoir compris que, malgré la crise actuelle, au niveau des ventes, les promoteurs ne sont pas mécontents : les prix n'ont pas baissé comme ils auraient pu baisser dans d'autres secteurs.

S'agissant de l'Ile Seguin, la lecture du CRACL me laisse à penser que la SAEM et vous-même par la même occasion avez déjà intégré la troisième ou la quatrième modification du PLU pour réduire la constructibilité de l'Ile Seguin à 255 000 mètres carrés. Cela n'est pas fait. Nous étions à 175 000 mètres carrés, chiffre auquel mon groupe et moi-même sommes très attachés. Car aller au-delà me paraît dangereux.

Vous avez fait voter une révision simplifiée qui a porté ce chiffre de 175 000 mètres carrés à 310 000 mètres carrés. Cette décision a fait l'objet de recours qui ne sont pas purgés à ce jour. La SAEM affirme que nous nous trouvons maintenant dans le cadre d'un PLU fixant la limite à 255 000 mètres carrés. Non. Au cours d'un Conseil auquel je n'ai malheureusement pas pu assister, car j'étais ailleurs, vous avez fait voter le principe d'un retour à 255 000 mètres carrés, mais cela n'est pas fait. Il faut que le projet se mette en place et que toutes les autorités donnent leur avis. Il faut tenir compte d'une série de réglementations administratives. Au niveau du plan local d'urbanisme pour la partie Ile Seguin, nous restons donc dans le flou. Si la révision simplifiée est annulée, nous revenons à 175 000 mètres carrés. Dans le cas inverse, ce sont 310 000 mètres carrés qui sont autorisés si le recours est repoussé ou se limiterait-il à 255 000 mètres carrés ?

Dans le rapport qui nous a été soumis, la SAEM semble vouloir accélérer et considère que l'affaire est réglée. Elle ne l'est pas. En dépit de la concertation dont Monsieur MOUGIN a très longuement et très sagement parlé, le problème n'est pas réglé.

Ce CRACL nous est transmis avec un peu de retard, puisqu'il aurait dû nous être présenté en fin d'année 2012. Nous y voyons à peu près clair sur l'ensemble des opérations. Je suis tout de même un peu inquiet de constater que le déficit de trésorerie au cours des 2 ou 3 prochaines années va monter jusqu'à 144 millions d'euros, chiffre dépassant largement les 110 millions d'euros d'emprunt, auxquels il faudra ajouter les 40 millions d'euros qui vont être accordés par l'ANRU. Nous verrons comment cette opération va évoluer et il me semble que nous pouvons nous abstenir sur ce CRACL, en espérant que, dans les prochains mois, nous disposerons d'informations plus précises sur le programme et l'évolution réelle de la réglementation de l'urbanisme.

## **M. BAROLI**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas rentrer dans le détail. Puisque l'on aborde la question du Trapèze et de

son évolution, je voudrais vous adresser une question très précise : où en sont le lycée et le collège, qui compte tenu de l'évolution démographique du quartier deviendra peut-être nécessaire ? Je vous avais demandé de geler ce projet et vous l'avez fait. Je pense qu'il est temps d'envisager une évolution. Concernant le lycée, il faut débloquent la situation. La population du Trapèze ne peut pas attendre trop longtemps.

## **M. BAGUET**

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame BAUCHE et Madame VOUETTE.

## **Mme BAUCHE**

Monsieur le Maire, lors de la Commission, je vous avais posé une question concernant le planning des travaux dans les immeubles des locataires du Pont de Sèvres. Vous m'aviez répondu, ainsi que le rapporteur l'a mentionné. La convention ANRU a été signée par le Département, qui était le dernier contributeur, en juillet 2008. Elle nous obligeait à un démarrage des travaux dans les cinq ans, soit avant juillet 2013. Vous avez depuis signé des avenants. Quelle garantie avez-vous que l'ANRU apportera sa quote-part si les travaux sont reportés à 2014 ?

Je rejoindrai Jean-Pierre FOURCADE pour vous dire que nous vous assisterons au maximum, de sorte que les travaux puissent commencer le plus tôt possible. Je souhaite par ailleurs que le planning des travaux soit rendu public lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Je n'ai aucun souci concernant la solidité financière de Natural Le Coultré. Je suis tout de même curieuse et j'aimerais savoir à quel prix la société achète le terrain à la SAEM. Nous constatons que le Conseil municipal n'est pas entièrement disjoint de la SAEM. Il pourrait donc être tenu au courant. Je ne sais si le permis comporte des conditions suspensives, mais je dois insister sur le fait que tout cela représente une très bonne nouvelle. Le prix de vente et l'équilibre du projet m'intéressent cependant.

J'ai en revanche des doutes concernant la société Le Globe, dont je pourrais rappeler le numéro de SIRET, mais vous le connaissez déjà. Cette société par actions simplifiée à associé unique dispose d'un capital de 1 000 euros. Son activité a pour objet l'acquisition de tout terrain sur l'Ile Seguin en vue de la construction d'une salle de spectacle dédiée aux arts du cirque, d'hôtels ou de résidences hôtelières ainsi que d'écoles et de commerces de détail. Je suppose que cette société va trouver des partenaires, mais avec un capital si faible, il semble complexe d'acheter des terrains et construire tout ce qui figure dans leur programme, alors même que lorsqu'elle travaille sous un chapiteau de toile, il faut lui accorder 150 000 euros de subvention municipale tous les ans.

J'aimerais donc connaître les garanties dont vous disposez sur cette partie culturelle, de même que je souhaiterais savoir à quel prix la SAEM s'appête à céder ses droits à construire à Pathé, dont je connais bien le Président. Il serait intéressant de savoir ce

que ce volet culturel va coûter à la SAEM en investissements ou en manque à gagner et à la Ville en subventions de fonctionnement. En effet, le Cirque d'hiver ne marche pas très bien. Les cirques en dur sont à la peine. J'ai donc quelques doutes sur le Globe en fonctionnement. Je sais toutefois que le Conseil général – qui utilise nos impôts – sera en charge du fonctionnement et du prix de la location que l'attributaire du PPP finira par nous facturer sur la pointe aval. Tous ces frais vont s'accumuler. J'imagine donc bien de nouvelles augmentations des impôts dans les années à venir.

## Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, je souhaiterais formuler deux remarques. La première tient au fait que tous les intervenants issus des groupes UMP et assimilés sur ce dossier qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition déplorent les risques des financements ANRU au Pont de Sèvres, mais je vous rappelle que vous êtes collectivement responsables des retards de ce projet, car, collectivement, vous n'avez pas su faire en sorte que la population s'approprie ces projets. Cela a beaucoup retardé les choses.

Ma deuxième remarque est de nature totalement différente. Monsieur le Maire, nous vous avons demandé à plusieurs reprises, surtout après la votation d'installer un groupe de travail comprenant des élus municipaux et des responsables associatifs de la Ville pour discuter de certains aspects de la programmation de l'Île Seguin, afin d'affiner le projet NOUVEL, notamment sur la définition fine de l'équipement sportif. J'ai compris que vous aviez eu une réunion de travail avec des associations sportives. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas été conviés à cette réunion. Nous réclamons donc l'instauration d'un véritable groupe de travail et nous réclamons la même chose concernant le jardin, l'intérêt de sa couverture, l'accès à la Seine, etc.

## M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais vous répondre. Monsieur FOURCADE, il est vrai qu'il faut partir d'une base. Dès lors que 17 500 Boulonnais se sont prononcés, il nous faut respecter leur choix. Il est donc logique que nous inscrivions ce projet comme cap et comme feuille de route. C'est sur cette feuille de route et sur ce cap que nous travaillons avec les investisseurs. Cela ne me paraît pas choquant. Le fait que ce CRACL soit recalé précisément sur le choix des Boulonnais me semble être plutôt une bonne chose. Mieux vaut être en cohérence plutôt qu'en décalage avec les souhaits de la population de Boulogne-Billancourt. Nous travaillons sur ce projet et nous recevons les investisseurs.

Madame BAUCHE, il n'est pas question une seconde de vous indiquer ici les prix publics. Vous rendez-vous compte de ce que vous réclamez, alors même que nous sommes en train de négocier ? Les acheteurs potentiels ont tendance à se consulter pour savoir à quel prix les mètres carrés ont été vendus. Madame BAUCHE, vous êtes dans le monde des affaires et vous avez géré des entreprises. J'imagine que vous n'avez pas crié sur tous les toits les tarifs auxquels vous vendiez vos prestations. Je ne vais

pas dire ici publiquement à combien nous avons vendu le mètre carré. Nous en avons parlé ce matin au Conseil d'administration. Un représentant de chaque groupe de l'opposition y était présent. Je n'y peux rien si vous êtes indépendante. Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance sont tous deux représentés au Conseil d'administration.

Je rappelle d'ailleurs qu'il s'agit d'une première. Autrefois, il n'y avait qu'un seul représentant de l'opposition. Il y en a aujourd'hui plusieurs. C'est donc bien une première, Monsieur VINCENT. Nous n'allons pas revenir sur le passé, mais à d'autres périodes, il y avait d'autres oppositions dans ce Conseil municipal qui n'étaient pas directement représentés à la SAEM. Il y avait d'autres périodes. Je ne vous dis pas laquelle et je ne vous dis pas si j'en faisais partie ou non. A certaines périodes, il y avait deux oppositions dans ce Conseil municipal qui n'étaient pas toutes représentées à la SAEM. Nous avons maintenant deux représentants pour l'opposition. Nous n'allons pas en rajouter de nouveaux. Le Conseil d'administration de la SAEM ne contient que huit postes et non 55.

Sur le reste, Madame BAUCHE, nous avons parlé en Commission des travaux du Pont de Sèvres. Un comité de pilotage, présidé par le Sous-préfet à la Ville et où sont représentés les huit partenaires, s'est réuni la semaine dernière dans cette salle. Paris Habitat, par la voix de Monsieur DAMBRINE, a confirmé qu'ils allaient lancer les marchés pour les travaux. Dès lors, le comité de pilotage a pris acte et les travaux sont en cours. Nous allons les poursuivre sur le Pont de Sèvres. Je remercie les uns et les autres de reconnaître qu'il s'agit d'une grosse opération.

Le regret que nous avons tient au fait que dans aucune des opérations ANRU au niveau national n'est pris en compte l'actualisation des travaux. Pendant la durée des chantiers, soit cinq ou six ans, l'inflation s'établit autour de 1,8 % par an, alors que les coûts de travaux augmentent pour leur part de 5 % par an. Un delta se creuse entre ces deux chiffres, ce qui génère des écarts significatifs après quelques années. Il en va de même pour toutes les opérations ANRU nationales. C'est la raison pour laquelle il vaut mieux accélérer dans la mesure du possible. C'est la Ville qui mettra au final les 15 millions d'euros parce que les partenaires ont déjà été sollicités dans le cadre du plan de relance Conseil général et Etat. Voilà où nous en sommes. Ce rapport est en tout cas intéressant et je le soumets à votre vote. J'invite les administrateurs (Madame VOUETTE, Monsieur VINCENT, Monsieur LABRUNYE, Madame ROUGNON, Monsieur GALLANT, Monsieur MOUGIN, Madame BELLARD et moi-même) à ne pas participer au vote, de même que Madame GODIN, en tant que Vice-présidente du Conseil général.

## La délibération n° 14 est adoptée à la majorité.

Pour : 31

Abstention : 15 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Jean-Michel COHEN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-

Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SAEM : 9 (M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Béatrice BELLIARD, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Claude GALLANT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Raphaël LABRUNYE, M. Eric VINCENT, Mme Marie-Hélène VOUETTE).

## **15. Avis de la Ville sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au travers de cette délibération, la Ville doit donner son avis sur le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Cet avis n'est pas obligatoire, mais ce n'est pas parce que l'on ne nous pose pas de question qu'il ne faut pas y répondre. De fait, en cohérence avec les autres collectivités locales partenaires (GPSO ainsi que les six autres communes) ainsi que le Conseil général des Hauts-de-Seine, qui se devait de rendre obligatoirement un avis, il a été décidé d'émettre un avis.

Si vous avez lu la délibération attentivement, vous aurez compris que cet avis est défavorable. Il est défavorable, car le projet du futur schéma directeur constitue un document planificateur et centralisateur à l'outrance. Ce document est planificateur en ceci qu'il veut imposer au développement de la Région et singulièrement aux communes situées à l'ouest de la Région, à la plus grande communauté d'agglomération d'Ile-de-France (GPSO) et au département le plus riche (les Hauts-de-Seine) des normes et des obligations en termes de développement qui nous paraissent complètement incompatibles avec la qualité de vie que nous recherchons, le développement urbain et les objectifs que nous nous fixons en matière économiques, d'attractivité, d'emploi et de développement du logement et des bureaux.

Pour parvenir à cette fin, ce document est extraordinairement directif et centralisateur, dans la mesure où l'ensemble des outils proposés par la Région consistent ni plus ni moins à récupérer en son sein l'intégralité des outils décisionnels, par le biais de la création d'une Autorité pour le logement, de la disparition de l'ensemble des établissements publics fonciers au bénéfice d'un unique établissement public foncier régional et d'une planification pour les transports, qui nous priverait de notre mot à dire et nous interdirait de bénéficier du développement de certains modes de transport qui seraient tout à fait favorables au développement économique de notre secteur.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés que rencontrent les Franciliens à traverser la région lorsqu'ils habitent à l'est et travaillent à l'ouest, qui constitue un nid de richesses et d'emplois. Nous en parlions plus tôt autour des questions de densité de la population boulonnaise. Pour autant, nous ne méconnaissons pas non plus les difficultés du vivre ensemble lorsque la densité n'est plus maîtrisée et que l'on impose la création et la livraison de logements de manière désordonnée. C'est l'un des éléments qui nous conduit à émettre un avis défavorable à ce projet de

schéma directeur.

Il est absolument exclu que la Ville de Boulogne-Billancourt et la Communauté d'agglomération se soumettent aux demandes de production de logements et de logements sociaux dans les termes qui nous seraient imposés dans le cas de l'adoption de ce schéma en l'état actuel. Pour l'ensemble de ces raisons, il nous appartient de protester vivement sur la vision de la majorité du Conseil régional d'Ile-de-France sur le devenir de la région dans les dix années à venir, la méthode de travail et la gouvernance qu'elle propose, de même que sur le choix des habitants des communes. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé d'émettre un avis défavorable sur ce schéma directeur.

### **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

La représentante du groupe @lternance a expliqué que le CDT était compatible avec le SDRIF et a demandé quelle était la position de la Ville vis-à-vis du CDT, dès lors qu'elle émettait un avis défavorable au SDRIF. Il a été précisé que le CDT, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2012, approuvée à l'unanimité, était moins intrusif en matière de planification que le SDRIF. La Commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote et le groupe @lternance votant contre.

### **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Monsieur TISSEYRE et Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE.

### **M. TISSEYRE**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le SDRIF résulte d'un long travail de concertation entre toutes les collectivités franciliennes, toutes tendances politiques confondues. Il est à signaler que le précédent schéma directeur datait de 1994. Le document qui nous est soumis dans cette délibération date de 2008. Le document actuel s'inscrit dans la continuité du Grenelle de l'environnement et de l'atelier d'urbanisme du Grand Paris. Il intègre aussi les spécificités apportées par les nouvelles lois depuis 2008, en particulier la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et qui prévoit 70 000 logements par an, loi votée par la majorité précédente et que vous critiquez pourtant via cette délibération lorsqu'il s'agit de la mettre en œuvre.

Le SDRIF est un outil de réponse à l'urgence sociale telle qu'elle se pose aujourd'hui en Ile-de-France. Ce document développe plusieurs axes en fonction des thématiques préoccupant directement les Franciliens :

- Problématique du logement.

Alors que certains territoires concentrent à eux seuls la majorité du parc de logements sociaux et abritent de ce fait les familles les plus modestes, 185 communes se situent toujours en-deçà des 20 %. Le logement cristallise des problèmes bien spécifiques à la période de crise que nous subissons depuis quelques années :

concentration et développement de poches de misère dues à la paupérisation des familles les plus fragiles, habitat insalubre avec ses conséquences sur la santé des populations et le très actuel problème des copropriétés en difficulté et la suroccupation.

De plus, la forte augmentation du prix du foncier dû à sa raréfaction, conjuguée au fort déséquilibre du marché locatif pousse les familles vers le logement social. De ce fait, alors que 500 000 Franciliens sont toujours en attente de logements, d'autres familles sont contraintes de s'éloigner du cœur de leur métropole pour accéder à la propriété au détriment de la qualité de vie, sérieusement altérée par le temps de transport. Face à ce constat, le SDRIF, en reprenant l'objectif de 70 000 logements par an, dont 11 600 dans les Hauts-de-Seine fait sens.

- Problématique de l'emploi.

Il s'agit de poser les bases d'une performance économique durable dans un contexte local, mais aussi au niveau national, européen et international. L'Île-de-France dispose de plusieurs atouts économiques de par ses activités de services, ses pôles industriels, mais aussi par le secteur de l'innovation porté par un nombre de chercheurs important. L'objectif ambitieux est de créer 28 000 emplois, portant ainsi le trait au-dessus de la progression annuelle de 25 000 emplois par an constatée sur les 20 dernières années.

- Problématique du transport.

Les Franciliens subissent tous les jours l'obsolescence, la vétusté et la saturation de certaines lignes de TER, RER et de métro. Les Boulonnais sont directement concernés, eu égard à la fréquentation en hausse de la ligne 9. L'objectif numéro 1 du STIF est d'améliorer les conditions de transport. Il est aussi de développer des lignes transverses à l'instar des tramways, au lieu de privilégier le tout-radial. Le but est de désenclaver certains territoires fermés sur eux-mêmes. En parallèle, l'accent est aussi mis sur les transports locaux : développement des sites propres, mise en place de bus à haut niveau de service, associés à un maillage pertinent de circulations douces.

Là encore, les Boulonnais ont tout à gagner au SDRIF. On rêve de retrouver les lignes 126, 175 et surtout 123 en site propre. De plus, le développement des axes sur notre territoire est tout à fait compatible et même cohérent, eu égard aux compétences de GPSO en matière de transports, qui est AOT. A ce titre l'adhésion de Vélizy-Villacoublay nous ouvre des perspectives intéressantes.

- Problématique environnementale.

Contrairement au niveau national où les émissions tentent à se stabiliser, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire francilien continuent d'augmenter. Ceci résulte d'un mode de vie plus consommateur d'énergies fossiles, une logistique principalement organisée par camions et un parc bâti ancien et vétuste. L'objectif développé par le SDRIF marque un coup d'arrêt au modèle extensif tel que nous le connaissons aujourd'hui, en développant une alternative aux déplacements automobiles.

- Problématique du service public.

L'accroissement de la population va de pair avec une offre correctement dimensionnée en matière de services publics. Sont concernés entre autres les écoles, les collèges, les lycées, les

espaces verts, les équipements sportifs et culturels... En promouvant les services publics adaptés à la population, l'objectif du SDRIF est clairement d'améliorer la qualité de vie des Franciliens.

- Objectif politique du SDRIF

Cette vision et ces objectifs se traduisent dans le SDRIF autour du concept de ville intense, notamment au cœur de métropole, auquel Boulogne-Billancourt pourrait s'identifier. La définition de la ville intense est clairement précisée dans le document. Il s'agit d'une ville dense, verte et agréable à vivre. L'enjeu est de donner une qualité urbaine de haut niveau aux territoires denses, afin de garantir leur attractivité auprès de la population et des entreprises.

Le SDRIF se donne pour enjeu de faire rimer densité et qualité de vie suivant trois axes :

- Une conception renouvelée des espaces bâtis,
- Une meilleure intégration de la nature en ville,
- Une offre de mobilité alternative à la voiture et au camion.

Il s'agira de corriger les erreurs du passé. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le SDRIF doit conduire une réelle intensification des espaces à partir d'une vision régionale cohérente, tout en adaptant la densification urbaine au tissu existant. La densification ne peut être uniforme. Cette vision se décline dans le projet spatial régional autour de trois principales actions :

- relier et structurer pour une région plus connectée et plus durable,
- polariser et équilibrer pour une région plus diverse, plus vivante et plus attractive,
- préserver et valoriser pour une région plus vivante et plus verte.

Aujourd'hui, vous nous demandez par cette délibération d'émettre un avis négatif sur le SDRIF. Au regard des éléments que porte ce document et que je viens de vous résumer, nous ne voyons pas en quoi nous rejeterions ce schéma qui nous semble aller dans le bon sens et porter des valeurs vertueuses. Par ailleurs, il nous paraît totalement « GPSO-boulonno-compatible ». En effet, il s'inscrit en droite ligne avec l'ambitieux Agenda 21 porté par GPSO et présente des points de convergence avec le CDT que vous nous avez présenté lors d'un précédent conseil, de même qu'avec le frugal rapport du développement durable présenté aujourd'hui. A moins d'y voir un positionnement de circonstance purement politique, c'est dommage, car nous avons tous à œuvrer pour l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens en prise au quotidien avec de nombreuses difficultés. En cela, le SDRIF demeure un outil pertinent, en donnant une vision claire de la région de demain.

C'est pourquoi, au regard de ces éléments, notre groupe votera contre cette délibération.

## M. BAGUET

Merci, Monsieur TISSEYRE. Je vous signale que vous avez parlé 12 minutes, alors qu'en début de séance, vous avez demandé à ce que l'on porte le délai à 10 minutes. Heureusement, nous ne l'avons pas fait, car vous n'auriez pas pu terminer.

Nous avons déjà eu ces débats au Conseil communautaire, où nous avons déjà évoqué cette délibération. Je ne vais donc pas vous répondre une deuxième fois, si vous me l'autorisez. Madame BAUCHE.

## Mme BAUCHE

Même si c'est hors sujet, je saisis l'opportunité de regretter que l'on s'inscrive dans des conflits impliquant la Région, le Grand Paris, Paris Métropole, GPSO, la commune. Nous sommes tous contre ce sandwich. C'est une dépense d'énergie, des discussions, du travail dans toutes ces instances. Je vais vous avouer que j'ai reçu les documents vendredi à 20 heures 17. J'ai fait des efforts pour lire les quelque 500 pages qui nous sont apportées. Je n'ai toutefois pas pu regarder le DVD sur le SDRIF. Puisque vous connaissez le Président du Grand Paris, je vous saurai gré d'arrêter toutes ces querelles et de faire en sorte que les différentes administrations se mettent d'accord avant de soumettre aux élus ces plans.

Nous voyons à ce niveau que GPSO, communauté d'agglomération très grande, se confond quelque peu avec La Défense et Val de Seine. Il est vrai que l'on ne nous accorde pas l'importance que nous venons de nous donner.

## M. BAGUET

Madame BAUCHE, nous n'allons pas refaire l'organisation de l'Île-de-France à nous seuls ce soir en Conseil municipal. Je regrette que vous n'ayez pas vu le DVD. Dans le DVD, on nous explique que l'on nous impose la construction de 2 000 logements. En début de Conseil municipal, vous avez parlé de la densification de Boulogne-Billancourt. Vous êtes contre la densification de la Ville et on veut maintenant nous imposer la construction de 2 000 logements. Un peu de cohérence, Madame BAUCHE ! Lisez les documents. Nous n'allons pas approuver la construction de 2 000 logements sur le territoire de GPSO. Voilà ce que nous propose la Région : encore plus d'habitants et de logements à Boulogne-Billancourt. Je ne suis pas d'accord. Que ceux ici qui sont d'accord avec la densification lèvent la main ! J'aimerais savoir qui le souhaite.

Lisez les documents jusqu'au bout. Nous allons voter naturellement contre ce SDRIF. Toutes les communes ont voté contre. C'est un ciblage qui vise les communes de l'ouest parisien. Nous avons le droit de nous exprimer. Nous n'allons pas nous faire imposer des constructions et des densifications. Il faut être cohérent. Personne ne souhaite la densification, moi le premier. Les premières mesures que nous avons prises dans ce Conseil municipal consistaient à transformer 30 000 mètres carrés de logements sur le Trapèze en 30 000 mètres carrés de bureaux, pour avoir moins d'habitants. Nous avons la preuve que nous jouons ce jeu.

Je mets la délibération aux voix. Madame BAUCHE, vous approuvez la délibération et vous êtes donc contre le SDRIF. Tout ça pour ça !

## La délibération n° 15 est adoptée à la majorité.

Pour : 50

Contre : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN)

## 16. Personnel Communal - Mesures Diverses

### Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte 5 points. Le premier, de manière traditionnelle, porte sur l'actualisation du tableau des effectifs. 24 postes budgétaires sont concernés. Vous disposez du détail en annexe. Le deuxième concerne la refonte du dispositif des astreintes, des interventions et des permanences. En mars 2006, le Conseil municipal avait arrêté le dispositif d'astreintes, d'interventions et de permanences applicable aux agents de la Ville et y avait par la suite apporté des modifications en avril 2007.

Compte tenu des besoins des services liés à la réorganisation, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle refonte. Il vous est donc proposé d'adopter les nouvelles dispositions, dispositions présentées en CTP le 5 avril dernier et adoptées à l'unanimité.

Le troisième point vous propose de recruter comme chaque année des agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité et permettre d'assurer ainsi la continuité du service public durant la période juillet-août 2013.

Ensuite, il vous est proposé d'attribuer un logement de fonction par nécessité absolue de service au Directeur du département vie de la cité. D'autre part, il vous est demandé de prendre acte du changement de logement de fonction pour nécessité absolue de service de la gardienne de l'école élémentaire Jean-Baptiste Clément. C'est un nouveau logement qui se trouve à la même adresse et dans la même catégorie, mais à un autre étage.

Enfin, suite à l'arrivée d'un nouveau receveur municipal, il vous est proposé de lui attribuer une indemnité de conseil à compter du 1er janvier 2013. Cette indemnité était versée à notre ancienne receveuse municipale, mais doit faire l'objet d'une délibération pour que le nouveau receveur puisse la percevoir. Je vous remercie.

### M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

De nombreuses questions ont été posées. Il a été précisé que les centres de loisirs étant ouvert en plus grand nombre cette année par rapport à 2012, dix saisonniers de plus seront recrutés pour contribuer à leur bon fonctionnement. Deux le seront en plus pour le service d'état civil.

Il est également rappelé, concernant les logements de fonction que, dans les villes de plus de 80 000 habitants, les

Directeurs généraux adjoints et directeurs de département ont droit à un logement de fonction par nécessité absolue de service et, puisque cela nous a été également demandé, deux des cinq Directeurs de département n'ont pas souhaité en bénéficier. L'indemnité statutaire est accordée intuitu personae. Il est donc nécessaire de délibérer à chaque changement.

Je tiens à répéter que le CTP a adopté à l'unanimité le point 2 relatif à la refonte du dispositif des astreintes, des interventions et des permanences. En réponse aux demandes d'un membre d'un groupe, il a été rappelé que le tableau des effectifs, annexé au budget primitif figurant au dossier de ce Conseil municipal, compte 2 041 postes budgétaires. Les besoins des services ainsi que l'évolution de carrière des agents conduisent régulièrement à y opérer ce type de mouvements. C'est une délibération absolument classique pour toutes les collectivités.

La Commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et un membre de la Commission n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances**

En Commission des finances, des précisions sur le logement de fonction ont été apportées. Je ne les rappellerai donc pas. La Commission émet un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour et les autres élus ne prenant pas part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

## **La délibération n° 16 est approuvée.**

Pour : 54

Abstention : 1 (M. Guy-René BAROLI)

## **17. Principe de renouvellement de la délégation du service public d'enlèvement et de mise en fourrière de véhicules**

### **M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Dans le souci d'améliorer la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville, la commune doit procéder aux opérations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues accidentés ou en infraction aux dispositions du code de la route.

Depuis le 1er mars 2008, la gestion de ce service est déléguée à la société Parc auto dépannage, dans le cadre d'une convention dont l'échéance, après avenant de prolongation autorisé par délibération n°11 du 15 novembre 2012, est le 1er mars 2014.

Pour mémoire, la gestion de ce service a été successivement

attribuée à cette même société depuis 1979.

Il convient d'envisager le renouvellement de cette délégation de service public. C'est ce qui vous est proposé ce soir. A toutes fins utiles, je précise que la Commission a exigé que l'exercice de cette délégation ne soit source d'aucune nuisance prolongée pour les riverains et/ou les usagers des places de stationnement. Vous pourrez prendre connaissance de l'annexe.

## **M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Le groupe @lternance demande si les emplacements mis à disposition du délégataire sur l'îlot V-nord de la ZAC seront toujours disponibles à l'issue du contrat. La réponse est non, mais d'autres emplacements sont à l'étude par les services de la Ville. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'interroge sur la restitution des véhicules le samedi après-midi et le dimanche, sous réserve des disponibilités des collaborateurs du délégataire. C'est effectivement une question qui sera l'objet d'un point de négociation avec les candidats. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote et un membre de la Commission s'abstenant.

## **Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances**

Le groupe @lternance s'est interrogé sur l'augmentation de capacité de la fourrière, dans le cadre de la nouvelle délégation. L'élue non inscrite a fait remarquer que les précédentes consultations n'avaient pas attiré de nombreuses candidatures. Dans l'objectif et l'espoir d'accroître la concurrence, il a été précisé que le nouveau cahier des charges n'impose plus d'agrément préfectoral préalable au dépôt de l'offre. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette DSP fourrière ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

## **18. Organisation et mise en œuvre de classes de découvertes - Autorisation donnée au maire pour signer les marchés**

### **Mme Nathalie BILLARD, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

Pour proposer des classes de découvertes aux enfants des écoles boulonnaises, la Ville doit disposer d'une offre de prestations adaptées et évolutives. Chaque année, entre 45 et 50 classes de découvertes sont organisées pour les écoles primaires, de la grande section de maternelle au CM2. En 2012, 45 classes sont parties pour un budget de 1 038 076 euros TTC.

Le marché actuel arrivant à échéance le 1er septembre 2013, une nouvelle procédure a été lancée. Le marché lancé l'a été

sans seuil annuel minimum ni maximum de commande. Il est alloué de la façon suivante :

- Lot n°1 classes montagne,
- Lot n°2 classes thématiques,
- Lot n°3 classes linguistiques en France ou à l'étranger :

La commission d'appel d'offres a analysé les offres des sept candidats parvenus dans les délais lors de sa séance du 8 mars :

• Pour le lot n°1, 4 offres ont été reçues et la Commission a retenu les trois prestataires suivants : CAP MONDE, NSTL, ŒUVRES UNIVERSITAIRES DU LOIRET.

• Pour le lot n°2, 7 offres ont été reçues et la Commission a retenu le prestataire suivant : ASSOCIATION DECOUVERTE VACANCES EQUILIBRE.

• Pour le lot n°3, 3 offres ont été reçues et la Commission a retenu le prestataire suivant : NSTL.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer les trois marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de l'article 30 du code des marchés publics relatif à l'organisation et la mise en œuvre de classes de découvertes pour les enfants scolarisés dans les écoles primaires boulonnaises.

## **M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

En réponse aux questions du groupe @lternance, il est rappelé que la Commission d'appel d'offres procède au choix des attributaires en fonction des réponses apportées au cahier des charges et des critères de notation préalablement établis. Le groupe @lternance estime que le coût de certains séjours est élevé pour les familles, malgré la participation financière de la Ville. Nous rappelons que ce coût est fonction du quotient familial appliqué en fonction des revenus et de la composition de chaque famille boulonnaise. Il est également rappelé l'attachement des familles aux classes linguistiques organisées notamment en Grande-Bretagne et l'intérêt pour la Ville de continuer à en proposer. Nous indiquons que le lot numéro 3 du marché prévoit expressément des séjours linguistiques à l'étranger et la communauté éducative a confirmé l'intérêt qu'il présente. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable à l'unanimité.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

**La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.**

**19. Manifestation 'Grand Paris à la belle étoile - Boulogne-Billancourt - Parc Rothschild' - Autorisation donnée au Maire pour signer la**

## **convention de parrainage avec la société Michel et Augustin**

### **M. Vincent GRAFFIN, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

Pour la deuxième année consécutive, la société Michel et Augustin, sise à Boulogne, se propose d'organiser l'événement « Grand Paris à la belle étoile » au Parc Rothschild. La manifestation aura lieu le vendredi 14 juin prochain. Elle a rencontré un franc succès l'année dernière, avec plus de 1 000 personnes participant, malgré une nuit de déluge.

La Ville souhaite apporter son soutien matériel à l'opération qui offre à la population un événement festif et un avant-goût de vacances en plein cœur de la ville. Une convention vous est soumise. Elle a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles la Ville de Boulogne-Billancourt soutient matériellement cet événement ainsi que les contreparties classiques dans le cadre de ce partenariat. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention de parrainage.

### **M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Un membre de la Commission se félicite de cette initiative. Il est rappelé que le coût de la manifestation est assumé par différents partenaires. Le soutien logistique de la Ville à la manifestation est de l'ordre de 30 000 euros. Un membre de la Commission demande à connaître le volume d'heures supplémentaires à la charge de la Ville. Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et un membre de la Commission n'ayant pas pris part au vote.

### **Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des finances**

En complément de ce qui a été précisé en Commission des affaires générales et sociales, un membre de la Commission des finances a souhaité connaître le coût de la prestation réalisée par la société Michel et Augustin. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BARBOT.

## **M. BARBOT**

Nous saluons cette initiative. Nous espérons que la météo sera plus clémente cette année. Par là-même, je tiens à saluer le dynamisme de la société Michel et Augustin qui, tout au long de l'année, organise des événements assez sympathiques au lieu-dit La Bananeraie.

## **M. BAGUET**

Merci. D'autres demandes de parole ? Madame BAUCHE.

## **Mme BAUCHE**

Le rapporteur a repris les questions posées, concernant la participation financière de Michel et Augustin. Elle n'a pas apporté la réponse, alors que vous m'aviez dit que vous leur poseriez la question.

Ensuite, il s'agit d'une bonne idée et d'un bel événement. Michel et Augustin sont très créatifs. Tout va bien. La question qui se pose toutefois est celle de la mise en concurrence de nos espaces publics. Je ne conteste pas cette délibération, mais si, à l'avenir, une autre entreprise boulonnaise ou non boulonnaise proposait une belle idée pour le parc de Billancourt par exemple, que se passerait-il ? Allons-nous toutes les accepter, dans la mesure où nous avons accepté celle de Michel et Augustin ? Allons-nous accorder à toutes 30 000 euros pour le service et la logistique. Il faudrait à mon sens donner à l'avenir un cadre à ces opérations.

## **M. BAGUET**

Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, je voudrais dire que lorsque l'on fixe des cadres trop rigides, on perd en liberté. Vous nous demandez à certains moments de réorganiser le Grand Paris et Paris Métropole et dès lors qu'une entreprise dynamique de Boulogne-Billancourt propose un partenariat, nous y souscrivons. Si d'autres proposent un partenariat, nous jugerons au cas par cas. Nous n'allons pas voter une délibération ou un règlement fixant des seuils sur le nombre de salariés dans l'entreprise, le chiffre d'affaires, le type de projet... Madame BAUCHE, je ne peux pas vous répondre. Certaines entreprises sont plus dynamiques que d'autres. Certaines s'inscrivent dans l'esprit général. Nous trouvons ce que nous pouvons dans le sponsoring et nous montons les partenariats au cas par cas. Je mets la délibération aux voix.

**La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.**

## **M. BAGUET**

Je vous remercie. Prochain Conseil municipal le 30 mai.

La séance est levée à 23 heures 55.